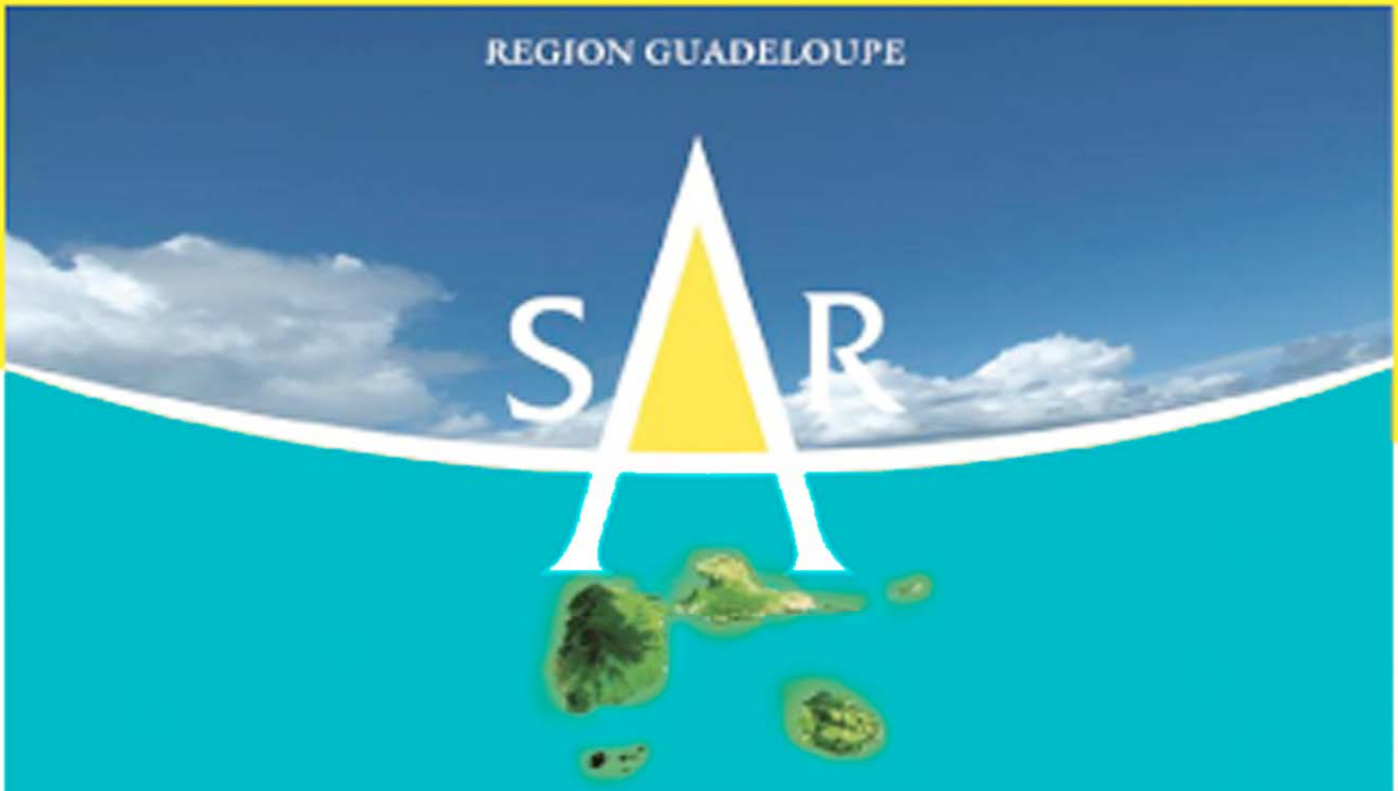

ANNEXES TECHNIQUES

DU SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL DE LA GUADELOUPE

Projet approuvé par la Section des Travaux Publics
du Conseil d'Etat lors de sa séance du 24 mai 2011

REGION
GUADELOUPE

Ces annexes ont un caractère informatif et viennent éclairer les constats, orientations et choix faits par le schéma d'aménagement régional, mais n'ont pas de valeur normative.

SOMMAIRE

Annexe 1	Le statut de région ultra périphérique	5
Annexe 2	les éléments constitutifs des projets de territoire	9
Annexe 3	Les différentes protections des espaces naturels et de la biodiversité	27
Annexe 4	Les projets de déclassement d'espaces remarquables du littoral	55
Annexe 5	Justification des coupures d'urbanisation	63
Annexe 6	Notice cartographique	69
Annexe 7	Note sur la qualité des eaux	75
Annexe 8	Note sur l'érosion	81
Annexe 9	Liste des études utilisées pour la réalisation du SAR	97
Annexe 10	Table des sigles et abréviations	101
Annexe 11	Carte des plages de ponte des tortues marines	103

REGION GUADELOUPE

Annexe 1

LE STATUT DE REGION ULTRA PERIPHERIQUE

1.1 UN PEU D'HISTOIRE

Les spécificités statutaires en droit interne de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion ont inspiré la mise en place de leur statut particulier au sein de la Communauté européenne. Toutefois, il convient de souligner que la règle n'est pas celle d'un décalque automatique des catégories statutaires communautaires sur les catégories statutaires de droit interne. En effet, les catégories de droit communautaire ont leurs régimes juridiques propres qui découlent de la volonté des Parties aux traités. Autrement dit, le statut communautaire de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion ne dépend pas de la volonté du constituant ou du législateur français mais de la volonté des Etats membres au moment où ils concluent leurs accords.

Le statut communautaire de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion résultant des dispositions du Traité de Rome de 1957, instituant la Communauté économique européenne (CEE), a fait, pendant plusieurs années, l'objet de difficultés d'interprétation. Certaines ambigüités ont été levées par l'arrêt Hansen en 1978. Selon cet arrêt :

les DOM font partie intégrante de la CEE, le droit primaire (les traités) et dérivé (règlements, directives, décisions) s'y appliquent donc de plein droit ; toutefois, en vertu des dispositions de l'article 227 § 2 du traité CEE, des mesures spécifiques peuvent être prises en leur faveur et ils peuvent bénéficier de larges possibilités d'adaptation.

1.2 DOCUP, POSEI ET POSEIDOM

Sur cette base un certain nombre de mesures ont effectivement été adoptées en matière de fonds structurels (FEDER, FEOGA, FSE), de fiscalité (TVA) ou encore d'agriculture ou d'agro-industries (Sucre, Rhum, tabac, etc,...).

REGION GUADELOUPE

Une logique similaire à celle qui prévalait pour les quatre DOM français a été suivie pour les Canaries, les Açores et Madère, lorsqu'en 1986 l'Espagne et le Portugal sont devenus membres de la CEE. Une approche commune a dès lors été adoptée par la Commission européenne vis-à-vis de ces sept territoires désignés désormais par l'expression « régions ultrapériphériques » afin de souligner non seulement leur éloignement mais aussi l'acuité de leurs problèmes de développement. Pour répondre à la gravité de ces problèmes, des programmes d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) ont été mis en place à la fin des années 80 début des années 90. Toutefois, la compatibilité de certaines particularités fiscales de ces régions (octroi de mer, « arbitrio insular ») avec le droit communautaire, notamment l'interdiction des taxes d'effets équivalents à des droits de douane, posait de plus en plus problème dans la mesure où les bases juridiques permettant de les maintenir apparaissaient très fragiles. Une déclaration annexée au Traité de Maastricht en 1992 n'a pas apporté de véritable solution. Le traité d'Amsterdam a entendu répondre aux difficultés en adoptant de nouvelles dispositions qui ont été incluses dans l'article 229 § 2 du Traité CE.

Sur cette base juridique les Régions ultrapériphériques bénéficient de mesures spécifiques y compris dérogatoires au droit communautaire en matière d'octroi de mer, de fiscalité du rhum ou encore d'agriculture.

Il convient de souligner que si ces régions bénéficient de financement accrus et de facilités particulières en matière d'aides d'Etat c'est, dans un premier temps, au titre de la politique de cohésion économique et sociale qui profite aux régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire. Leur statut de région ultrapériphérique justifie, dans un second temps, des dispositions additionnelles ou dérogatoires particulières.

C'est au travers des Programmes Opérationnels (PO) que les fonds européens sont désormais attribués aux régions. Pour la Guadeloupe et la période 2007-2013, la répartition des fonds est la suivante :

- Le Fonds de Développement Régional constitue une enveloppe de 542 M€ destinée a la compétitivité des entreprises, à l'environnement et à la cohésion sociale.
- Le Fonds Social Européen bénéficie d'une enveloppe de 185 M€ destinée au développement du capital humain par la formation, l'inclusion sociale et l'égalité des chances.
- Le Fonds Européen pour la Pêche a une enveloppe de 5M€, destinée au développement de la pêche et l'aquaculture.
- Le Fonds Européen Agricole et du Développement Rural bénéficie d'une enveloppe de 138M€ destinée au développement de l'agriculture, à l'amélioration des conditions environnementales et au développement rural.

La compétitivité et l'innovation sont largement prises en compte, avec une obligation d'y consacrer environ 60% des fonds. Le reste est destiné aux infrastructures de rattrapage. Le traitement des déchets est la priorité du FEDER (63 M€), au regard de la situation de collecte et de traitement (voir l'Etat Initial de l'Environnement).

Dans le POSEIDOM adopté en 1989, l'accent était mis déjà sur le renforcement de la coopération régionale entre les DOM et leurs voisins. Le programme communautaire INTERREG III B pour la période 2000-2006 a consacré des financements à la coopération avec la Caraïbe. Pour la période de programmation 2007-2013 le programme INTERREG IV Caraïbes a été approuvé par la Commission européenne le 26 mars 2008. Il s'inscrit dans le cadre de l'objectif « coopération territoriale européenne ». Ses trois priorités essentielles sont :

- Favoriser la croissance et l'emploi par l'innovation et l'économie de la connaissance, renforcer l'attractivité du territoire par le désenclavement et la connectivité des territoires.
- Valoriser et protéger le capital environnemental à travers la gestion commune durable des ressources et des risques.
- Développer les services communs et les synergies entre les institutions et entre les territoires pour renforcer la cohésion sociale et l'intégration dans l'espace Caraïbe.

Les collectivités bénéficiaires du programme sont les Régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique et les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. La zone de coopération éligible est principalement celle des pays et territoires insulaires de la Caraïbe ainsi que les Etats continentaux ayant une façade maritime avec la mer des Caraïbes, avec en plus une partie du Brésil et le Salvador. Les projets peuvent également concerner le Canada, les Etats-Unis et le reste de l'Amérique latine. L'enveloppe budgétaire consacrée au programme est de 63 M € dont 43 M € au titre du FEDER.

Le Conseil Régional de Guadeloupe est l'autorité de gestion du programme.

1.3 DE LOME A COTONOU, LA MISE EN PLACE DES ACCORDS DE PARTENARIATS ECONOMIQUES (APE)

S'agissant des relations conventionnelles (traités internationaux) entre la Communauté européenne, le groupe des Etats ACP ainsi que les PTOM, il convient de noter qu'en 1989, la convention de Lomé IV entendait déjà renforcer les possibilités de coopération entre les DOM, les Etats ACP et les PTOM voisins.

L'accord de Cotonou, signé en juin 2000, a prolongé les perspectives de coopération ouvertes par Lomé IV. Conformément aux nouvelles perspectives commerciales et de coopération au développement prévues dans cet accord, il a été prévu la conclusion d'Accords de Partenariats Economiques (APE), compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), entre la Communauté européenne et les Etats ACP.

Dans cette perspective, un APE CE/CARIFORUM a été paraphé le 16 décembre 2007. Cet APE vise à mettre en place une zone de libre échange entre la CE et les signataires de la Caraïbe. Il comporte également des dispositions en matière de coopération au développement ainsi qu'un protocole relatif à la coopération culturelle et une déclaration sur la coopération au développement.

Cet accord comporte quelques dispositions relatives à la situation des territoires français de la Caraïbe. Notamment, l'article 239 de l'APE stipule que rien dans cet accord ne saurait empêcher la Partie Communauté européenne d'appliquer les mesures destinées à répondre à la situation économique et sociale structurelle des DOM, en vertu de l'article 299 § 2 du traité instituant la Communauté européenne.

Annexe 2

LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DES PROJETS DE TERRITOIRE

La Partie 2 du SAR, « les choix stratégiques régionaux », prévoit le développement de territoires de projets permettant, par leur dynamique propre, d'équilibrer la vitalité de l'espace central urbain et d'aménager ainsi de façon plus équitable le territoire de la Guadeloupe, à travers l'ensemble de l'archipel.

Cette annexe 2 est destinée à présenter les communes dans le cadre de ces territoires, soit qu'ils existent déjà, soit qu'il apparaisse possible de les anticiper.

Elle permet de mettre en évidence, dans l'ensemble des projets que chaque commune envisage, ceux qui, par leur dimension ou leur qualité, méritent d'être considérés comme présentant un intérêt régional qui justifie leur prise en compte dans le SAR.

2.1 UNE METROPOLE CARIBEENNE A VOCATION INTERNATIONALE

2.1.1 LA PROBLEMATIQUE GLOBALE

Il apparaît que chacune des quatre communes, faisant partie de l'espace métropolitain doive se positionner, dans le Projet de l'Agglomération, comme complémentaire de ses communes voisines ; que les avantages à tirer ensemble de l'intercommunalité doivent orienter les choix de l'aménagement ; qu'enfin les équipements à vocation intercommunale doivent être justement répartis et équilibrer les équipements de proximité.

projection démographique :

Population 99 : 132.751 ; prévision 2030 : 155.000 (+ 16,7%)

Logements :

parc 99 : 47.253 ; besoins 2030 : 57.500

2.1.2 L'ETAT DES LIEUX

Le Bassin de vie de Pointe-à-Pitre concentre les hommes et les activités sur un espace relativement restreint, en partie pris sur la mangrove. Il concerne, dans un premier cercle, les villes des Abymes, de Baie Mahault, du Gosier et de Pointe-à-Pitre même si, dans un second cercle, il influence celles du Lamentin et de Petit-Bourg. La population des quatre communes est évaluée à 132 751 personnes en 1999.

L'aménagement de l'aéroport du Raizet, devenu Pôle Caraïbes, au nord de l'agglomération, et le développement en cours du Port, au sud, complémentaires de l'émergence de la zone d'activités de Jarry, sont les infrastructures majeures de cette métropole.

REGION GUADELOUPE

La zone de Jarry, dont la croissance a été la plus rapide des zones d'activités en France au cours des vingt dernières années, est devenue le cœur économique de la Guadeloupe. C'est la zone d'activités la plus importante de toutes les Caraïbes. La rapidité de cette croissance est à l'origine d'un certain désordre, dans l'organisation de la zone d'activités, et d'une certaine insuffisance, dans la gestion des risques industriels et technologiques. Elle contribue à la fois à la croissance de l'économie guadeloupéenne, qu'elle entraîne et, à la fois à son déséquilibre, par l'effet de masse critique qu'elle génère aux dépens des autres territoires.

La zone de Jarry rassemble, à elle seule, 20 942 emplois attachés à plus de 2 114 établissements ; elle concentre, sur ses 380 ha, soit 70% de la superficie totale des zones d'activités, 80% des créations d'emplois de la Région, les deux-tiers des établissements économiques de plus de 20 salariés, 85% des entreprises industrielles et 40 % des entreprises artisanales.

La zone urbaine centrale concentre, en outre, l'Université et la recherche qui lui est associée. 6 000 étudiants utilisent le site de Fouillole. Elle abrite aussi le CHU, d'influence régionale : installé à Pointe à Pitre celui-ci doit être déplacé. Un Palais des Congrès – destiné à remplacer le WTC que la CCI envisage de céder au Port - est positionné sur la métropole, mais il appartiendra aux communes concernées de se mettre d'accord sur le lieu exact d'implantation future.

La ville de Pointe-à-Pitre souffre d'une certaine perte d'habitants (de 30 000 en 1967 à 21 000 en 1999 et 17.800 n 2006). Mais, elle bénéficie, notamment autour de la Place de la Victoire, d'un patrimoine architectural de qualité (demeures de style colonial, bâtiments administratifs signés Ali Tur, immeubles créoles, maisons traditionnelles et cases en bois…) qui justifie un effort important de réhabilitation ; en fait, c'est l'ensemble de la ville, surtout dans sa partie ouest, qui se prépare à gérer un effort global de renouvellement urbain, dans le cadre de l'ANRU.

La ville de Baie-Mahault entend maîtriser les impacts environnementaux, assurer la promotion des commerces de proximité, maîtriser les impacts environnementaux de Jarry, améliorer la problématique des espaces publics, améliorer l'accessibilité de Jarry. Le PADD a acté, conformément au projet présenté par les responsables du PAG, lors des Etats Généraux, une extension de 50 ha sur la mer. La ville porte un projet de « pôle technologique », au Morne Bernard, sur une zone d'activités de 40 ha dans laquelle est programmé un projet de pépinière d'entreprises. La ville souhaite également recevoir sur son territoire des installations permettant un développement des activités de nautisme que le SMVM a pris en compte.

La ville souhaite maintenir les pôles urbains existant, conforter sans l'étendre le bourgeonnement de nouveaux pôles et créer des connexions entre les pôles existants. La ville souhaite également aménager le port de pêche existant et mettre en place une halte plaisance. Elle souhaite conforter les GFA en les orientant vers l'agro-tourisme et l'agro-culturel.

Une zone touristique très importante s'est développée sur **la ville du Gosier** (passée de 13 000 ha en 1967 à 25 000 h en 1999 et à 28.000 ha en 2006). C'est l'espace touristique le plus important de la Guadeloupe avec les deux autres stations de la Riviera, Saint-François et Sainte-Anne. Un projet de Lycée polyvalent est prévu, sur 14 000 m^2, sur le site de la Cocoteraie : il devrait accueillir 1 068 élèves regroupés dans 36 divisions.

La ville ambitionne la réalisation d'un projet touristique à Grand Baie. Ce projet est soutenu par des promoteurs ; une étude conduite par la Safège a préconisé les mesures qu'il convient de respecter scrupuleusement pour que le projet puisse être effectivement réalisé, en particulier le déplacement de la coupure verte.

La ville des Abymes a très rapidement grossi, passant entre 1967 et 1999, de 39 000 à 63 000 habitants. La ville bénéficie d'un gros effort de renouvellement urbain de la part de l'ANRU. C'est sur cette commune que se développe une zone d'activités très importante, Dothémare, de 90 ha dont 73 commercialisables. Situé en bordure de l'aéroport, c'est sans doute le deuxième pôle économique de la Guadeloupe avec 5 pôles : commercial, technologique, administratif, entreprises et aéronautique. La ville ambitionne d'en faire la vitrine économique de l'archipel.

La **zone des Grands Fonds**, commune à plusieurs villes dont Les Abymes et Gosier, présente des difficultés qu'il faut résoudre : c'est une zone intéressante par sa morphologie de mornes en nombre important, sur lesquels ont été construites des habitations, souvent de façon illicite et sans raccordement aux réseaux. La zone est soumise en plus à des risques de glissement de terrain. Cet espace spécifique est classé en partie en espace naturel et en autre partie en espace rural de développement. Le SAR recommande qu'un schéma de secteur soit établi pour l'ensemble du secteur qui permette d'établir un équilibre durable entre l'urbanisation possible, la protection des personnes et la préservation de l'environnement.

2.1.3 LES PRINCIPAUX CHOIX DU SAR

1 – La Métropolisation de l'aire urbaine centrale : l'avant-projet de SAR entend contribuer à la métropolisation de cette aire urbaine centrale, afin de renforcer sa compétitivité et son rayonnement sur l'ensemble régional des Caraïbes. Cette orientation vise donc les différents points suivants :

- L'organisation intercommunale de ce territoire.
- L'amélioration des transports collectifs, établis comme le pivot de l'organisation urbaine, autour d'un TCSP d'agglomération, de pôles d'échanges multimodaux et de la mise en place de lignes de cabotage.
- La mise en place d'une troisième traversée de Rivière-Salée, entre Bergevin et Pointe Jarry (mode doux de transport).
- Le développement raisonné de la zone industrialo-portuaire.
- Le renforcement des principales fonctions urbaines.
- L'amélioration des accès aux réseaux Internet.

2 – Le développement d'une politique urbaine, commune par commune, assurant le renouvellement de chaque ville et la mise en place d'une urbanisation globale de l'aire urbaine :

- Les politiques de renouvellement urbain.
- La réalisation de grands équipements métropolitains : Centre de Congrès, Parc des expositions, Grande Salle de spectacle, Conservatoire de musique…
- Les choix d'urbanisme.
- Les pôles économiques secondaires.
- La maitrise du développement des centres commerciaux.
- Les zones touristiques.

L'aménagement des Grands Fonds.

3 – Une gestion globale de l'environnement :

La protection des espaces naturels, notamment ceux de la mangrove.

La gestion des risques naturels et technologiques.

La maitrise de la croissance de la zone industrielle de Jarry.

Le projet devra inclure une prise en compte des problématiques de l'environnement tant sur le littoral que dans des espaces menacés : tout particulièrement, le site de Jarry dans sa mise à niveau, celui du port dans sa modernisation ou celui des Grands Fonds dans la recherche du compromis optimal entre la légalisation de constructions et les risques sismiques.

4 – Une volonté de développement économique de qualité :

Les vocations économiques de la métropole centrale sont liées à la présence du port et de l'aéroport et donc à la vocation logistique de l'agglomération, mais aussi à la vocation touristique du Gosier, tête de réseau de l'ensemble de la Riviera, et enfin au développement des nouveaux domaines de compétence à base de technologies et donc aux relations à développer entre la recherche et l'industrie.

2.1.4 LES AXES RETENUS POUR LE PROJET DE L'ESPACE CENTRAL

- Rôle métropolitain

Faire de l'agglomération centrale une véritable métropole.

Programmer un centre de congrès, un parc des expositions et une salle de spectacle de 5.000 places.

Prévoir la création d'un conservatoire de musique.

Favoriser les échanges afin que chacun des territoires de la Guadeloupe bénéficie des fonctions supérieures ainsi concentrées dans la métropole : université, santé, recherche, activités économiques, manifestations culturelles et sportives.

- Transports

Etudier la mise en place d'un système de transports en commun en site propre, probablement avec la technologie tram-train, maillant l'agglomération et disposant aux quatre extrémités des branches qui le constituent de pôles d'échanges multimodaux à Le Gosier, Morne à l'Eau, Le Lamentin et Petit Bourg.

Créer une liaison routière entre l'échangeur de l'aéroport et les futurs CHU/CGR à Perrin.

Etudier la mise en place d'un bateau bus dans la rade.

Développer des liaisons de cabotage entre l'agglomération, Basse-Terre, Saint-François et Sainte-Rose.

Assurer la création d'un troisième franchissement de la Rivière Salée entre la Pointe Jarry et Bergevin.

- Foncier et urbanisme

Développer un effort particulier au bénéfice de la qualité urbaine et architecturale des quatre communes, et de la mise en valeur de leurs patrimoines.

Poursuivre et renforcer les opérations de requalification et de renouvellement urbain et de réhabilitation des logements, en complément des opérations ANRU.

Conforter l'image de Pointe-à-Pitre comme « ville d'art et d'histoire ».

Répondre au besoin d'espaces verts et d'arbres ainsi que de plages urbaines…

Densifier les centres-villes par une politique systématique de reconquête des dents creuses.

Conditionner les extensions urbaines à l'existence de bonnes conditions d'assainissement.

Maintenir la destination des zones agricoles. Un déclassement peut être effectué sous réserve d'une juste compensation.

Etablir un schéma de secteur sur le territoire des Grands-Fonds.

- Economie

La zone d'activités de Jarry doit stabiliser sa croissance, reprendre son organisation et son aménagement, améliorer son fonctionnement.

La CCI porte un projet de reconversion de l'ancien aéroport de Raizet.

Les zones d'activités existantes ou à créer devront respecter une charte de qualité c'est-à-dire un niveau de service, un niveau d'accessibilité, une trame viaire, une exigence de qualité paysagère et environnementale.

- Développement de l'activité touristique et culturelle

Est prévue la programmation d'un Schéma d'Aménagement du littoral du Gosier.

Le développement d'un tourisme d'affaire doit être organisé autour du Palais des Congrès et du Parc des Expositions.

La multiplication des manifestations économiques, à caractère régional, caribéen ou international est une nécessité, de même que celles des manifestations culturelles et sportive : il s'agit de multiplier les événements phares.

La mise en place du mémorial ACTe à Darboussier Pointe-à-Pitre.

La réalisation d'une maison des artistes à Pointe-à-Pitre.

2.2 L'AGGLOMERATION BASSE TERRIENNE : UNE METROPOLE ADMINISTRATIVE ET CULTURELLE

La Communauté de Communes de Basse-Terre, créée le 31 décembre 2001, regroupe les 4 communes de Basse-Terre, Gourbeyre, Saint-Claude et Baillif. Elle a choisi la TPU. Les Saintes, Trois-Rivières et Vieux Fort doivent naturellement bénéficier de la dynamique de Basse-Terre.

Ses compétences actuelles couvrent le développement économique, l'équilibre social de l'habitat, l'environnement et le cadre de vie, la construction.

Projection démographique

Population 1999 : 49 463 h

Projection 2030 : 56 300 h (+ 12 %)

La situation du logement

16 917 logements actuels; 23 423 en projection 2030

Taux d'occupation en 2007 : 2,6

Les zones d'activités

Basse-Terre : 4 ZAE de moins de 9 ha, en état médiocre, abritant moins de 70 entreprises et près de 400 emplois.

Gourbeyre : Une ZAE à la Marina et une à Valkanaers, où est localisé le projet de centre commercial (Hyper de 10 000 m^2).

Saint-Claude : Une ZAE à Morin de 5 ha.

Une zone de 13 ha dédiée à la formation « la cité de la connaissance » réalisée par la Région.

2.2.1 LES REALITES ET PROJETS DES COMMUNES

Basse-Terre : Basse-Terre est la capitale administrative de la Guadeloupe : on y trouve, autour de la Préfecture, les principales administrations, ainsi que les services du Conseil Général et ceux de la Région. C'est donc une tête de réseau administratif naturelle qui complète les réseaux de l'agglomération de Pointe-à-Pitre. Elle joue un rôle important dans le rééquilibrage du territoire de la Guadeloupe.

Son programme propre englobe les points suivants :

Développer le tourisme et la culture.

Valoriser le patrimoine, (mise en valeur du Fort Louis-Delgrès, aménager le Boulevard Maritime.

La ville de Basse-Terre souhaite procéder à l'aménagement et à la structuration du Boulevard Maritime, ainsi qu'à un maillage viaire entre Gourbeyre et Baillif, en double sens.

Par ailleurs, le développement du port de commerce et de croisière, depuis longtemps envisagé, devrait être mis à l'étude.

De même qu'un aménagement du front de mer

Gourbeyre : Commune résidentielle, elle dispose d'une marina insuffisamment qualifiée et dont la réhabilitation doit permettre le développement de l'activité nautique. Elle bénéficie de la proximité du Parc National. Elle subit la présence de la chlordécone sur les 2/3 de son territoire et souhaite la remise en culture et le développement du Cacao et du Café. Elle voudrait en outre développer une zone d'équipement sur le plateau des palmistes. Un nouvel abattoir d'une capacité de 1.000 tonnes par an est en cours de construction. La commune envisage la création d'un centre commercial de 10.000 m^2 sur le site de Valkanaërs et souhaite développer une activité thermale sur les sites de Rivière Sens, Palmiste et Dolé.

Trois Rivières : La commune de Trois Rivières, qui dispose d'un PLU, en révision, se trouve exposée aux risques sismiques, du fait d'une faille tectonique. De ce fait, des quartiers de communes sont considérés comme dangereux, ce qui entraîne une nécessité de relogements : un secteur d'urbanisation existe en arrière de l'Anse du Morne Rouge. Par ailleurs, la commune envisage d'utiliser, d'une part, la zone de Grande Anse, en arrière des cinquante pas, et en respectant la coupure d'urbanisation et, d'autre part, de modifier à la marge son entrée nord, en respectant les espaces naturels remarquables. Un projet de base nautique est envisagé à la pointe de la Batterie. Un projet d'écotourisme est à l'étude, avec un parc paysager. Un projet touristique consacré aux Amérindiens bénéficie d'un permis de construire.

Saint-Claude : Cette autre commune résidentielle bénéficie de la présence d'une antenne universitaire et de la proximité du Parc National. Dans son projet de ville, Saint-Claude souligne le désenclavement de Montéran-Moléon-Morin ; elle se propose de valoriser la présence de la Soufrière ; elle veut travailler sur le renouvellement urbain et la reconquête du centre ville. Elle veut soutenir le développement de l'agriculture (Matouba et Papaye). Trois-Rivières est la seule commune de Guadeloupe à déjà disposer d'un PLU, mais la municipalité en place semble souhaiter le modifier. La commune est exposée aux risques du fait d'une faille tectonique. La liaison avec les Saintes part de son débarcadère.

Baillif : La commune dispose d'un aérodrome à proximité d'une ZAE. Elle souhaite développer un port mixte et envisage le développement des activités pluri agricoles et des énergies renouvelables. Dans son projet, la ville de Baillif veut valoriser ses atouts patrimoniaux, naturels et culturels, notamment par l'accès au Parc National[1] ; elle voudrait créer une voie de contournement du bourg. Elle entend également favoriser l'évolution des pratiques agricoles et la commercialisation des productions vivrières et maraîchères. Elle veut, enfin, favoriser les énergies renouvelables.

Vieux Fort : La commune, entre les Monts Caraïbes et la Mer, manque de services et de commerces ; elle souhaite développer du tourisme vert en relation avec les ZNIEFF.

Les deux communes des Saintes, Terre de Haut et Terre de Bas, ont une tradition de pêche. La qualité exceptionnelle de la rade de Terre de Haut confirme sa vocation touristique vis-à-vis de la plaisance et de la croisière. Mais les deux communes, tout comme les autres îles, voudraient disposer d'une place suffisante, pour pouvoir développer des cultures traditionnelles - café, cacao, vanille ainsi que la fabrication d'huiles essentielles de Bois d'Inde - et pour pouvoir installer une production d'énergies renouvelables améliorant l'autonomie de chaque île. Par ailleurs, le développement de la pêche et de l'aquaculture devrait permettre de créer de l'emploi et fixer la population. Terre de Haut souhaite développer, sur la zone à Morel, une zone économique de 1,6 ha, permettant l'approvisionnement en essence, et l'installation d'une zone technique de pêche, prévue dans le schéma départemental.

2.2.2 LES BASES DU PROJET DU TERRITOIRE

Intégration territoriale et économique du pôle universitaire de Saint-Claude.

Redynamisation du Port de Basse-Terre en y développant des activités de commerce et de croisière.

Développement d'un produit touristique spécifique adapté à la culture, à la valorisation du patrimoine ainsi que des activités de sport de pleine nature et de santé, prenant en compte la présence des passagers des navires de croisières.

Diversification agricole : il est envisagé en production de haut de gamme, le redéploiement de cultures anciennes réputées : café, cacao, maraîchage…

Développement des activités de nautisme autour de la Marina, restaurée, de Gourbeyre.

Développement des liaisons maritimes, par cabotage, vers Pointe-à-Pitre et Marie-Galante et d'une réflexion sur l'éventualité de liaisons aériennes nouvelles.

Valorisation de la présence de la Soufrière et du Parc National.

2.2.3 LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE DE BASSE-TERRE

Dans la logique des orientations stratégiques du SAR, il est prévu qu'un Projet de Territoire soit élaboré entre les communes qui composent le territoire et donne ensuite lieu à contractualisation avec les collectivités majeures, l'Etat et les autres partenaires concernés.

- Transports

Achever le contournement de Basse-Terre.

Redynamiser le port de Basse-Terre autour des activités de commerces et de croisières.

[1] S' y trouve une décharge à réhabiliter sur le littoral

Développer les activités nautiques autour du port de plaisance de Rivière-Sens.

Organiser le transport collectif conformément au PDU.

Requalifier l'aérodrome de Baillif.

Requalification des voiries principales.

Développer des liaisons maritimes vers Pointe-à-Pitre, Marie-Galante, Saint-François.

Organiser le cabotage le long de la Côte-sous-le-Vent, ainsi que vers Trois-Rivières, Vieux-Fort, Gourbeyre et Basse-Terre.

Foncier et urbanisme

Maintenir la destination des zones agricoles même si un déclassement peut être envisagé sous la réserve d'une juste compensation.

Conforter le pôle universitaire de Saint Claude.

Densifier les centres-villes par une politique systématique de reconquête des dents creuses.

Conditionner les extensions urbaines à l'existence de bonnes conditions d'assainissement.

Economie

Soutenir la diversification et l'organisation de l'agriculture, s'appuyant sur des productions plus ciblées et plus porteuses de valeur ajoutée.

En cohérence avec le Schéma Départemental de la pêche en cours d'élaboration : renforcer, améliorer, structurer la pêche artisanale.

Installer ou développer les marchés aux vivres dans les centres de bourgs pour faciliter l'écoulement des productions locales : légumes, viande, poisson…

Améliorer les équipements des ports de pêche et leurs zones techniques, dans le cadre du schéma départemental.

Redynamiser prioritairement les commerces des centres bourgs.

Réaliser un abattoir pour compléter la filière élevage.

Valoriser la diversification agricole existante (café, cacao, vanille, maraîchage).

Requalifier et renforcer les zones d'activités existantes.

Tourisme

Conforter l'image de Ville d'Art et d'Histoire de Basse-Terre par la mise en valeur des éléments patrimoniaux.

Assurer l'Intégration environnementale des projets touristiques.

Créer une offre touristique diversifiée privilégiant des services adaptés aux clientèles haut de gamme.

Développer des produits touristiques adaptés à la culture (Fort Delgrès et la stèle Delgrès à Matouba Saint-Claude) et à la valorisation du patrimoine ainsi que des activités de sports de pleine nature et de santé. Réalisation d'une Maison des Artistes (Hôtel de la Soufrière)

Mieux valoriser la présence de la Soufrière et du Parc National : assurer la mise en place d'un mode de transport alternatif pour accéder à la Soufrière.

Soutenir la création d'un projet touristique lié à la culture amérindienne.

Commerces et activités

Les zones d'activités existantes ou à créer devront respecter une charte de qualité c'est-à-dire : un niveau de service, un niveau d'accessibilité, une trame viaire, une qualité paysagère et environnementale.

Il est recommandé aux documents d'urbanisme de limiter à 1.000 m² les surfaces de vente des nouveaux espaces commerciaux.

2.3 LES TERRITOIRES INFLUENCES PAR LE POLE DE SAINTE ROSE

Une Communauté de Communes existe depuis le 26 décembre 2000 ; elle réunit les 3 communes du Lamentin, de Sainte-Rose et de Deshaies, avec nombre de compétences, et bénéficie d'une fiscalité additionnelle. Sainte Rose constitue un pôle dont le dynamisme influence non seulement l'ensemble de la Communauté mais aussi les communes de Pointe Noire et de Petit Bourg.

Zones d'activités :

Deux zones d'influence régionale :

Le Lamentin : ZAE de Jaula-Vincent de 30 ha, de qualité avec une vingtaine d'entreprises employant 200 à 300 salariés et une extension possible de 15 ha.

Sainte-Rose : ZAE du Nolivier, 32 ha avec une extension possible de 100 ha.

- Les réalités et projets des communes :

Les trois communes, organisées en Communauté, ont un passé commun autour de la canne. Elles portent un projet de développement autour du tourisme et de l'agro transformation. Deshaies s'intègre naturellement dans ce groupement. Petit Bourg, situé à l'autre extrémité de la route de la traversée, complète le contournement du volcan de la Soufrière.

Sainte-Rose, démographie et chômage forts, veut diversifier l'agriculture, développer la pêche, le tourisme et propose un double port, par le développement de Morne Rouge. Elle envisage positivement une liaison par mer avec le Lamentin et Baie Mahault. La commune devrait pouvoir accueillir des activités touristiques de qualité. Le site en arrière de la Pointe de Pointe Allègre est envisageable, en dehors du périmètre de l'espace classé 146-6. La commune envisage dans le secteur de la Ramée une zone d'équipements publics et la création d'un centre de recherche et d'expérimentation sur le traitement et la transformation des déchets.

Le Lamentin a également un projet de port de plaisance. Il a vocation à devenir le terminus du TCSP de Pointe-à-Pitre. La commune subit une forte pression démographique. La commune souhaite faire de Ravine Chaude un pôle touristique orienté vers le thermalisme et les activités ludiques qui peuvent en découler. La construction de l'UFR Staps est envisagée à proximité du centre bourg. La zone de Jaula/Caillou dd'importance régionale doit permettre en liaison avec celle de Noliviers à Sainte Rose d'amorcer le rééquilibrage économique en offrant une véritable alternative à la croissance du bassin pontois.

Deshaies, village de charme, aux plages magnifiques, est orienté vers le développement du tourisme. Un projet de développement du tourisme haut de Gamme devrait être étudié.

Petit-Bourg, à l'entrée du petit Cul de Sac Marin, est la commune la plus étendue de la Guadeloupe et une banlieue résidentielle de l'agglomération de Pointe-à-Pitre. Elle semble connaître une forte croissance démographique qui justifie, si elle est avérée, une zone d'urbanisation. La commune envisage la création d'un centre de soins à Tivoli et de manière générale améliorer l'offre en matière de soin sur son territoire. Un projet de centre de formation aux sports, en l'occurrence au football, est porté par la commune. Une base de loisirs est projetée sur la ferme Tibou. On prévoit l'installation de projets photovoltaïques sur des terrains pollués à la chlordécone.

Pointe Noire, gros bourg dans une commune de grandes plaines, bénéficie d'une grande façade littorale et de plages sur la côte caraïbe. Elle souhaite redevenir attractive et voudrait maintenir, voire s'accroitre, sa population. Elle entend valoriser son patrimoine, distillerie Aubin, maison de la vannerie, tradition liée au travail du bois qui justifie un centre de formation artisanal, maison de la vanille, maison du cacao, parc des orchidées qui témoignent d'un passé agricole et artisanal de haute qualité. Elle se prépare à aménager ses rivières. Elle connaît une activité aquacole avec un site pilote pour la formation (Ouassous et loup). Outre le tourisme, elle souhaite construire un équipement culturel multi activités, mais aussi valoriser la présence de la mer : centre de réparation des navires de plaisance, reconversion du port départemental, développement des transports maritimes. Elle envisage enfin la création d'activités et de services ainsi qu'une politique d'habitat de logement social.

- Les bases d'un projet de territoire

Les atouts naturels du territoire (proximité du Grand Cul de Sac Marin, sites aturels et paysages de qualité exceptionnelle, plages de qualité, thermalisme à Ravine Chaude, présence du Parc National et de la Soufrière, vocation au nautisme, fonds sous-marins…) justifient la réalisation d'un Grand Projet Touristique.

Ils justifient aussi le développement, autour de la canne à sucre, d'une agriculture diversifiée (vanille, café) et le renforcement de la place de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture.

2.3.1 LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE DU POLE DE SAINTE ROSE

- Transports

Réaliser un pôle d'échanges intermodal au Lamentin, au terminus d'une des quatre branches du TCSP.

Assurer la mise à niveau de la N2 pour faciliter la circulation entre Deshaies et Pointe-à-Pitre, notamment au niveau de Sainte Rose et du pont de la Boucan.

Etudier la mise en place d'une ligne de cabotage entre Sainte Rose, Baie Mahault et Pointe-à-Pitre.

Etudier la possibilité de transporter la canne à sucre par bateau entre Sainte Rose et Le Moule.

Créer une liaison entre la zone d'activités de Jaula et celle de Nolivier.

- Economie

Soutenir la diversification et l'organisation de l'agriculture en s'appuyant notamment sur la vocation du territoire vers l'élevage.

Diversifier la production agricole en direction du maraîchage et de l'élevage.

En cohérence avec le Schéma Départemental de la Pêche : renforcer, améliorer, structurer la pêche artisanale.

Améliorer les équipements du port de pêche de Sainte Rose et de Pointe Noire. Renforcer les possibilités d'accueil de la plaisance et de développement du nautisme, en particulier à Sainte Rose et au Lamentin.

Redynamiser prioritairement les commerces des centres bourgs.

Valoriser la diversification agricole existante (café, cacao, vanille, maraîchage).

Requalifier et renforcer les zones d'activités existantes.

- Tourisme

Les atouts naturels du Territoire (qualité des plages, proximité du Parc National, vocation vis-à-vis du nautisme…) justifient que soit étudiée la réalisation d'un grand projet touristique, à proximité de Deshaies, ancré dans la nature, la mer et la culture guadeloupéenne.

- Foncier et urbanisme

Maintenir la destination des zones agricoles. Un déclassement peut être effectué sous réserve d'une juste compensation.

Densifier les centres-villes par une politique systématique de reconquête des dents creuses.

Conditionner les extensions urbaines à l'existence de bonnes conditions d'assainissement.

2.4 LES TERRITOIRES INFLUENCES PAR LE POLE DU MOULE

Ces territoires rassemblent, autour du pôle du Moule, les communes d'Anse Bertrand et de Port-Louis (réunies en Communauté de Communes à TPU depuis le 22 décembre 1999) ainsi que celles de Morne à l'Eau et de Petit Canal et la partie nord de Saint François.

- Les réalités et projets des communes

Le Moule est devenue en quelques années une commune dynamique porteuse d'un développement autonome qui rayonne au delà de ses limites communales sr l'ensemble du territoire Nord Grande Terre. Elle dispose d'une ZAE d'importance régionale, Damencourt, de 7 ha, située dans le prolongement du centre bourg. Une quinzaine d'entreprises y emploient une cinquantaine de salariés. Le Moule reste avant tout une commune agricole puisque les zones agricoles constituent 75% de son territoire. C'est aussi un ancien port sucrier dont le passé cannier se manifeste au travers de la distillerie Damoiseau et de la sucrerie Gardel. Par ailleurs elle dispose du seul abattoir aujourd'hui en fonctionnement sur l'île. L'existence de ces différentes unités industrielles permet à la commune de conforter sa vocation industrielle et agro-industrielle autour du pôle de Gardel dont le rayonnement s'étend sur l'ensemble du Nord Grande Terre. Par ailleurs la présence de l'usine bagasse/charbon et de plusieurs fermes expérimentales dans le domaine des énergies nouvelles (photovoltaïque, éolien) permet d'envisager dans le secteur de Gardel la création d'un centre de recherche et d'expérimentation lié aux énergies nouvelles. Enfin, la commune souhaite orienter son développement touristique vers le tourisme de santé autour de la thalassothérapie.

Anse Bertrand abrite le site de la Grande Vigie et bénéficie de plages de qualité comme celle de la Chapelle. La commune pourrait faire l'objet d'un grand projet touristique de qualité, , qu'il conviendrait de positionner dans une perspective durable, compatible avec les choix majeurs du SAR. Anse Bertrand dispose d'un hippodrome qui devrait lui permettre de développer une filière équine de qualité. Parallélement la commune souhaite également développer une activité aquacole.

Port-Louis est un village de pêcheurs séduisant dans une commune restée à vocation agricole. Port Louis dispose de nombreux atouts (plage du Souffleur, zones humides remarquables, Pays de la Canne à Beauport...) qui lui donnent une vocation touristique prédominante. Par ailleurs elle dispose aujourd'hui d'un port multimodal pour lequel il existe un projet d'extension et de création de zone technique qui lui permettra de structurer l'activité de pêche et l'activité nautique et de développer les relations maritimes avec les îles du Nord.

Morne à l'Eau connaît une forte croissance démographique qui crée des besoins d'équipements. Son contournement était envisagé dans l'avant-projet de SAR 2001. La commune souffre du problème de régularisation des constructions sur les terrains agricoles des Grands Fonds. Elle envisage le développement de produits de terroir à forte valeur ajoutée qui conduise à une certaine autosuffisance alimentaire. Une liaison fluviale est envisagée vers Jarry en utilisant le Canal des Rotours.

REGION GUADELOUPE

Petit Canal voudrait mieux exploiter ses potentiels maritimes (sur le Grand Cul de Sac Marin) et agricoles. Une antenne de l'Université des Métiers de Guadeloupe est programmée avec une unité de formation en alternance sur le second œuvre et une sur les métiers des TP et du gros œuvre. La commune aimerait faire du secteur de Beautirant un espace d'écoloisirs. L'activité agricole est prédominante à Petit Canal, puisque les zones agricoles couvrent près de 90% du territoire. La commune souhaite profiter d'une filière agricole et d'une filière d'élevage relativement bien structurée pour développer au lieu dit « Les Mangles » un véritable d'agro transformation.

La Désirade, de par son éloignement géographique, l'île de la Désirade est restée relativement bien préservée. La pêche constitue la principale activité de l'île (150 patrons sur 1700 habitants) ; néanmoins la commune s'est orientée depuis quelques années vers un développement eco touristique privilégiant la création de petites structures d'hébergement et un produit touristique essentiellement basé sur les richesses naturelles, patrimoniales et le savoir faire des artisans. Il existe aujourd'hui un projet de création d'une réserve naturelle géologique et d'un musée géologique à l'extrémité est de l'île ce qui contribuera à augmenter son attractivité. Il existe un parc d'éoliennes qui pourrait assurer le besoins de la Désirade en électricité. La Désirade porte un projet d'agenda 21.

2.4.1 LES BASES D'UN PROJET DE TERRITOIRE

Il devrait être possible d'amender le projet touristique en substituant l'hippisme et le nautisme à la « Formule 1 », mais en conservant le souhait d'établir un projet haut de gamme. Ce projet devrait exploiter également la mer et le développement du nautisme, autour d'un port redéployé et modernisé.

Les activités autour du cheval devraient devenir une activité à part entière : la Région soutient la modernisation de l'hippodrome.

Les activités agro-industrielles devraient s'y développer, ainsi que la production d'énergies renouvelables.

Les activités autour de la mer et de la pêche devraient prendre toute leur dimension.

Nord Grande-Terre pourra également accueillir un nouvel aérodrome en lien avec les projets d'envergure et afin de rééquilibrer cette partie du territoire.

2.4.2 LES ELEMENTS CONSTITUTIFS D'UN PROJET POUR LES TERRITOIRES AUTOUR DU MOULE

- Transports

Créer un pôle d'échanges multimodal à Morne à l'Eau.

Engager la déviation du bourg de Morne à l'Eau.

Organiser des formes de transports collectifs.

Etudier la création d'un aérodrome, ou la requalification de la piste de Gardel.

Requalifier les voiries principales des communes.

Mettre en place d'une liaison maritime entre Port Louis – Petit Canal – Vieux Bourg et Morne à l'Eau.

Organiser des liaisons de Port Louis vers les îles du Nord.

Envisager le transport de la canne à sucre entre Sainte Rose et Port Louis.

- Foncier et urbanisme

Etablir un schéma de secteur sur le territoire des Grands Fonds.
Améliorer l'offre en équipements collectifs.

- Economie

Diversifier et organiser l'agriculture, en s'appuyant sur des productions plus ciblées plus porteuses de valeur ajoutée.
En cohérence avec le Schéma Départemental de la Pêche en cours d'élaboration, renforcer et structurer la pêche artisanale, améliorer les équipements des ports de pêche.
Développer un pôle agro-industriel permettant de valoriser des produits du terroir à haute valeur ajoutée, susceptibles d'être labellisés.
Développer, en particulier, la filière élevage.
Valoriser le Canal des Rotours.
Valoriser le site de Beautiran en liaison avec le site de Beauport.

- Environnement

Contribuer, avec les activités du solaire et de l'éolien, au développement global du pôle des énergies nouvelles.
Veiller à ce que sur les périmètres d'agriculture irriguée les prélèvements d'eau de nappe ne constituent pas un risque d'intrusion d'eau salée sur la nappe de Grande-Terre.
Développer le projet de réserve biologique en forêts publiques.

- Tourisme

Assurer l'Intégration environnementale des projets touristiques.
Créer une offre touristique diversifiée privilégiant des services adaptés aux clientèles haut de gamme.
Dans ce cadre, la réalisation du grand projet touristique, actuellement à l'étude, serait envisageable, dès lors qu'il serait compatible avec les exigences environnementales ainsi qu'avec la réalisation des autres projets touristiques prévus dans l'archipel.
Développer des activités touristiques et sportives autour de la filière « cheval » à partir de l'existence de l'hippodrome Saint Jacques, en cours de modernisation.

2.5 LES DEUX COMMUNES DE LA COTE AU VENT

Ce territoire rassemble les deux communes de Capesterre-Belle-Eau et de Goyave

- Deux zones d'activités :

Capesterre-Belle-Eau : la ZAE de Marquisat avec 3 ha, comprend 3 entreprises avec une trentaine de salariés.
Goyave : la ZAE de l'Aiguille, zone de commerce et services de 5 ha avec une possibilité d'extension de 8 ha.

2.5.1 LES PROJETS DE COMMUNES

Capesterre-Belle-Eau dispose d'atouts touristiques à valoriser (chutes du Carbet, embouchure du bananier,…) ainsi que de la présence de centres de recherche agronomique, importants et de qualité. En outre, la pêche devrait pouvoir s'y développer. La commune a choisi le tourisme comme une orientation prioritaire de développement : autour en premier lieu du pôle balnéaire et touristique de Sainte Marie/Roseau, mais aussi autour de nombreux projets. La demande de la commune de déclasser une zone en bord de mer semble incompatible avec les dispositions de la Loi Littoral.

Goyave, port départemental, veut devenir une éco-commune. Sa proximité avec le PN rend crédible le projet de devenir une réserve biosphère UNESCO. Les projets de la commune sont nombreux. Le Schéma Départemental des Ports répertorie Goyave comme future zone technique : la commune, soumise à de fortes contraintes foncières, envisage un AOT sur la zone des 50 pas, soumise par ailleurs aux risques de houle cyclonique. A ce projet est associé un projet de lycée de la mer. Par ailleurs un projet de marché d'intérêt régional reste à positionner à Bellevue en zone rurale de développement. Enfin un projet de déchetterie, prévue à Ste Claire, et qui est prévu dans le PEDMA, ne pose pas de problème.

2.5.2 LES BASES D'UN PROJET DE TERRITOIRE

La Côte au Vent a vocation à développer un tourisme écologique, réparti en de multiples gîtes, intégrés aux paysages et proches des atouts de ce territoire luxuriant et surprenant, où la nature est demeurée presque intacte.

Une zone d'activités à maitrise d'ouvrage régionale est envisagée dans le secteur de Sources Pérou.

Mais c'est aussi le lieu où sont installés les centres de recherche agronomique ; ce devrait donc naturellement devenir le lieu du futur pôle agro-alimentaire, à proximité des centres de recherche, organisant et soutenant la diversification de l'agriculture.

2.5.3 LES ELEMENTS CONSTITUTIFS D'UN PROJET DE TERRITOIRE SUR LA COTE AU VENT

- Transports

Développer le cabotage maritime (fret et passager) entre les communes du territoire depuis Basse-Terre jusqu'à Pointe-à-Pitre.

- Développement économique

Développer l'écotourisme et le tourisme vert en lien avec l'espace naturel présent et de ses atouts (Chute du Carbet, Bananier...). Favoriser un tourisme écologique réparti en gîtes et hébergements bien intégrés au paysage.

Développer la synergie entre les centres de recherche agronomique, présents sur le territoire et, à partir de là, renforcer la recherche appliquée en agriculture ; la mettre en œuvre sur tout l'archipel et en particulier sur le territoire de la Côte au Vent.

Utiliser les terres concernées par le chlordécone comme terres à vocation agricole spécifique, par exemple pour le développement de l'horticulture et de la sylviculture ; ces territoires peuvent être utilisés pour installer des productions d'énergies renouvelables.

En cohérence avec le Schéma départemental de la Pêche en cours d'élaboration : renforcer, améliorer, structurer la pêche artisanale et développer l'aquaculture.

- Foncier et urbanisme

Densifier les centres-villes par une politique systématique de reconquête des dents creuses et des friches.
Conditionner les extensions urbaines à l'existence de bonnes conditions d'assainissement.

2.6 DEUX COMMUNES DE LA COTE AU VENT

Ce territoire comprend deux communes : Vieux Habitants et Bouillante.

2.6.1 LES REALITES ET PROJETS DES DEUX COMMUNES

Vieux Habitants, la plus ancienne commune de la Guadeloupe, abrite des cultures réputées de vanille, de café et de cacao. A proximité de la Soufrière et du Parc National, elle souhaite développer un tourisme intégré dont l'exemple le plus réussi aujourd'hui est celui de la Grivelière. La commune souhaite procéder à l'aménagement d'une base de nature et de loisirs au Bouchu. Ce projet comporte, à proximité et sur le littoral, un secteur spécifique d'équipements et d'activités liés à la mer : activités liées à la pêche, à la plaisance, au nautisme en général, aux métiers de la mer. La commune souhaite réaliser diverses opérations d'urbanisation ainsi qu'une extension de la zone artisanale. Plusieurs anses doivent être aménagées : Val de l'Orge, Marigot, La Barque…
Bouillante, au pied de la Soufrière, développe une forte activité géothermique (actuellement de 127 GWH et susceptible de passer à 352,5 GWH). Son exploitation est autorisée à Bouillante, sur la partie nord de la baie, en bordure de l'espace remarquable du littoral, le long de la RN2. L'emprise de l'extension des installations occupera une bande de terrain qui n'altérera pas la valeur patrimoniale de l'espace remarquable du littoral : les plateformes de puits feront l'objet de mesures d'intégration environnementales ; les autres infrastructures (conduites de transport des fluides, centrale de production) seront localisées dans une bande de terrain ayant une faible valeur environnementale et patrimoniale du fait, tant de la proximité de la RN2 que de celle des zones urbanisées de Falaise, Dos Marsolles, Desmarais et Loquet. Outre l'activité géothermique, Bouillante se caractérise par l'existence d'un véritable pôle touristique dédié au nautisme et à la plongée sous-marine lié à la réserve Cousteau. La commune envisage la création d'un second pôle touristique autour des bains chauds de Thomas.

2.6.2 LES BASES D'UN PROJET DE TERRITOIRE

Une première vocation est celle du tourisme : il faut redynamiser cette côte, en modernisant et en complétant son offre touristique classique au travers d'un schéma de secteur cohérent.
Une seconde est celle de la diversification agricole et du développement de la pêche et de l'aquaculture.
Une troisième est de s'intégrer, dans le pôle des énergies nouvelles à partir de Bouillante.

2.7 LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE LA RIVIERA

La Riviera concentre l'essentiel des installations touristiques de la Guadeloupe. Son développement a été quelque peu lié aux mesures de défiscalisation. Avec le temps, certaines installations se sont dégradées ; d'autres subissent un changement de destination et se transforment en logements, mutation qui doit être désormais contrôlée. Le SAR suggère qu'un Schéma de Renouvellement Touristique de la Riviera soit mis en place qui concerne les trois communes de ce territoire, Le Gosier, Sainte Anne et Saint François, même si, par ailleurs, le Gosier est appelé à faire partie de l'espace urbain central de Pointe-à-Pitre. Ce schéma de renouvellement touristique devrait dans cet espace et dans le cadre des dispositions prévues par le Schéma Régional d'Aménagement Touristique, prévoir, planifier, mettre en cohérence les installations tout en respectant les projets développés par les trois communes.

Le Gosier, commune déjà présentée dans la partie relative à l'espace central urbain, porte un projet touristique particulièrement ambitieux sur le vaste site de Grand Baie. Ce site, occupé en partie par la mangrove, voit actuellement celle-ci mise à mal par des comblements illicites conduits par les habitants des maisons dispersées tout autour. Ce projet, encore à l'étude, doit être préalablement en totale conformité avec la loi littoral.

Sainte-Anne est une commune touristique du fait de la beauté de ses plages et de la pratique la voile. Cette grande commune a préparé nombre de projets de développement pour l'urbanisme, l'économie, agricole et artisanale, et le tourisme durable. La commune de Sainte-Anne s'est dotée d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, très complet. Il signale la modification du projet de contournement routier. Le projet d'aménagement de la zone du Bois Jolan risque de se trouver davantage en contradiction avec la Loi Littoral plutôt qu'avec l'avant-projet de SAR qui ne fait que l'appliquer

Saint-François est un pôle touristique en crise malgré sa marina, son casino et ses hôtels de qualité. La Pointe des Châteaux est un Grand Site exceptionnel. Le Port départemental a besoin d'être modernisé pour pouvoir se développer dans les activités de pêche, mais aussi de plaisance et de commerce.

2.7.1 LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA RIVIERA

- Transports

Assurer un maillage de meilleure qualité du réseau de voirie entre le Gosier, Sainte-Anne, Saint-François et Le Moule,

Reprendre le projet de déviation de Sainte Anne, en ligne avec les propositions de la commune.

Recalibrer la RN 4 depuis Le Gosier, pour fluidifier les flux.

Etudier un développement des liaisons maritimes entre Saint François et l'agglomération pointoise.

Requalifier l'aérodrome de Saint François, et conserver la vocation de cet espace.

Organiser la desserte aérienne à destination des îles de l'archipel et des îles du Nord à partir de l'aérodrome de Saint-François.

- Foncier et urbanisme

Engager, dans le cadre d'un schéma de secteur, le renouvellement urbain et touristique de toute la Riviera du Sud Grande Terre, dans son ensemble.

Etablir un schéma de secteur sur le territoire des Grands-Fonds.

- Economie

Diversifier et organiser l'agriculture, en s'appuyant sur des productions plus ciblées davantage porteuses de valeur ajoutée, notamment pour le maraîchage.

En cohérence avec le schéma départemental de la pêche en cours d'élaboration : renforcer, améliorer et structurer la pêche artisanale. Etudier les possibilités d'installation d'aquaculture marine.

Améliorer les équipements des ports de pêche du Moule, de Sainte Anne et Saint François.

Maintenir la sole cannière et soutenir l'établissement de jeunes agriculteurs sur ces exploitations.

- Environnement

Contribuer, avec les activités du solaire et de l'éolien, au développement du pôle des énergies nouvelles, notamment à Saint François et à la Désirade.

Sur les périmètres d'agriculture irriguée, les prélèvements d'eau de nappe ne devront pas constituer un risque d'intrusion d'eau salée sur la nappe de Grande-Terre.

- Tourisme

Développer le nautisme et moderniser en conséquence les équipements, existants et notamment les marinas du Gosier et de Saint François…

Assurer une bonne Intégration environnementale des projets touristiques.

Renforcer la mise en œuvre de l'opération Grand Site de la Pointe des Châteaux, d'intérêt touristique et environnemental régional.

Renforcer une offre touristique, plus diversifiée, notamment en privilégiant des services adaptés aux clientèles haut de gamme.

2.8 LE PAYS DE MARIE GALANTE

La Communauté de Communes de Marie Galante a été la première créée en Guadeloupe, le 1er janvier 1994. Elle bénéficie d'une fiscalité additionnelle. Elle réunit les trois communes de Capesterre de Marie Galante, de Grand Bourg et de Saint-Louis.

- Les projections démographiques

Population actuelle : 12 488 hab.

Projection 2030 : 13 000 hab.

- La situation du logement

4 400 résidences principales actuelles; besoins 2030 : 5 534 logements.

Taux d'occupation : 2,53.

- Les zones d'activités

L'île n'a qu'une seule ZAE à Grande Anse sur la commune de Grand Bourg : 7 ha avec une extension possible d'environ 7,5 ha. Elle abrite déjà trois entreprises, dont la sucrerie et l'abattoir et emploie 100 personnes plus 200 saisonniers. Une autre existe sur la commune Saint Louis.

- Les réalités et projets des communes

L'île dispose d'une « Charte de développement du Pays Marie-Galante », qui vise à préserver l'identité de l'île et à redynamiser le territoire.

Grand Bourg est la porte d'entrée dans l'île. C'est le port de l'île.

REGION GUADELOUPE

Saint-Louis subit comme une menace le projet d'extension de la réserve naturelle et d'une réserve maritime. Un schéma d'aménagement du littoral semble souhaitable.

Capesterre de Marie Galante, sur la côte des galets, poursuit son aménagement. L'avant-projet de SAR doit lever la contradiction du SAR 2001 et du SMVM.

- Les bases d'un Projet futur du territoire

Ce projet devrait reposer sur la volonté des trois communes, autour du développement touristique et du renforcement de l'agriculture : valorisation du rhum produit dans trois distilleries ; retour au maraîchage traditionnel et aux cultures historiques. Les trop nombreuses contraintes environnementales empêchent l'île de réaliser les différents projets touristiques qu'elle envisage.

Il entend faire de Marie Galante un micro laboratoire du développement, raisonné et durable, dans les Caraïbes.

Il entend développer le tourisme de qualité du fait de la qualité des plages et de celle des fonds marins. Mais aussi de la culture antillaise : par exemple en renforçant le festival de blues créole ou en offrant une hospitalité d'un an, dans un hameau de la culture, organisé à cet effet, à des artistes des Caraïbes : écrivains, peintres, musiciens, sculpteurs…

2.8.1 LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE DE MARIE GALANTE

- Transports

Améliorer la desserte maritime et aérienne avec la Guadeloupe « continentale » et les autres îles.

Requalifier l'aérodrome pour une captation de la clientèle des îles du Nord.

Mieux organiser les transports collectifs dans l'île.

Remettre à niveau les trois ports de l'île, en cohérence avec le Schéma Départemental des Ports en cours d'élaboration.

Développer les modes doux de transport (marche à pied, vélo).

- Foncier et urbanisme

Engager l'enfouissement des réseaux.

Requalifier les voiries ; créer et améliorer des trottoirs dans les trois centres de bourgs.

Créer un itinéraire cyclable qui permette de faire le tour de l'île.

- Economie

Renforcer les moyens et les conditions de mise en œuvre du Contrat de Pays.

Développer les énergies nouvelles (solaire, photovoltaïque, éolien).

Diversifier l'agriculture (maraîchage, valorisation du rhum, création de produits du terroir labellisés, miel, plantes aromatiques et médicinales, confiseries, liqueurs) ; mieux valoriser les produits de la mer.

Développer et structurer la filière artisanale pêche, particulièrement présente dans les îles.

Veiller à une bonne intégration environnementale des projets touristiques.

Moderniser et coordonner l'ensemble des structures touristiques.

Créer un écotourisme de qualité.

Faire de Marie Galante une « Terre d'Excellence » en matière de développement raisonné et durable au cœur de la Caraïbe.

Soutenir et renforcer les événements culturels.

Annexe 3

LES DIFFERENTES PROTECTIONS DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE

Dénomination	Localisation	Type de protection	Date de création	Intérêts remarquables
ESPACES REMARQUABLES DU LITTORAL (article L146-6 du Code de l'Urbanisme) – Source : Atlas des espaces littoraux remarquables par commune (Pour plus d'informations, se référer aux fiches descriptives par commune)				
N.C	Les Abymes	L 146-6	2001	Pas d'atlas. Espace remarquable classé comme tel par le SAR 2001
Anse Laborde	Anse-Bertrand	L 146-6	1995	Plus belle plage de la commune, dernière belle portion plane et sableuse de la côte nord-occidentale de la Grande-Terre. Qualité paysagère. Les forts courants animant le lagon assurent une relative protection contre le développement anthropique.
Anse à Burgaut	Anse-Bertrand	L 146-6	1995	Intérêt essentiellement paysager. Falaises couvertes d'une végétation sèche, peu perturbée par l'anthropisation.
Anse Boquet	Anse-Bertrand	L 146-6	1995	Intérêt paysager d'une succession de poches sableuses insérées dans les falaises, qui forment de petits lagons sur une côte animée de courants dangereux. L'anse est ceinte d'une végétation sèche.
Anse Castalia	Anse-Bertrand	L 146-6	1995	Intérêt paysager des hautes falaises calcaires parfois hachées par l'océan. Une végétation littorale xérophile préservée de toute atteinte par la nature escarpée de la

				falaise.
Anse Castalia – Les Trois vaches	Anse-Bertrand	L 146-6	1995	Intérêt floristique avec un étagement de la végétation entre le fond de l'anse et le plateau. Les pentes calcaires présentent une végétation xérophile riche. Intérêt paysager des falaises malmenées par les éléments. Pas de perturbation anthropique.
De la Pointe Montillon à la Pointe Claude	Anse-Bertrand	L 146-6	1995	Intérêt paysager important de cet ensemble de falaises dont la hauteur et le côté « monumental » est unique dans l'archipel. Il s'agit d'un site hautement représentatif. Présence d'une forêt sèche dégradée.
Pointe de la Grande-Vigie	Anse-Bertrand	L 146-6	1995	L'une des pièces maîtresse du patrimoine guadeloupéen, site naturel de falaises qui forment une pointe aux à-pics vertigineux, d'une puissance naturelle encore intacte.
Anse Pistolet	Anse-Bertrand	L 146-6	1995	Intérêt paysager de ce site formant une ouverture dans les plateaux rocheux et qui présente un littoral accueillant, contrastant avec l'ensemble de côtes hostiles du Nord Est de la Grande-Terre. Le lagon, bordé d'un talus de galets, permet des activités balnéaires, ce qui est rarissime sur cette portion d'espace.
Pointe Petite Savane à Pointe à Piton	Anse-Bertrand	L 146-6	1995	Séquence de hautes falaises abruptes, panorama d'exception, zone éloignée de l'urbanisation, hostile à l'activité humaine et protégée par une vaste bande continentale naturelle, qui conserve ainsi toute sa beauté et sa puissance. Le rocher du piton est un site de repos, voire de nidification, pour de nombreux oiseaux de mer.
Porte d'Enfer	Anse-Bertrand	L 146-6	1995	L'un des sites paysagers majeurs de la Guadeloupe, petit lagon dans une vallée très encaissée, creusée au milieu des falaises, qui offre un havre de paix sur un littoral dominé par des courants dangereux. Il constitue ainsi un site balnéaire de premier plan, aux eaux claires et calmes.
Falaises du littoral Sud-Est	Anse-Bertrand	L 146-6	1995	Intérêt essentiellement récréatif de cet ensemble de falaises support d'un chemin de randonné balisé, accessible en particulier depuis la Porte d'Enfer. Des peuplements végétaux intéressants, préservés mais soumis aux éléments.
Anse à la Barque	Anse-Bertrand	L 146-6	1995	Intérêt paysager de cette profonde enclave née de l'affrontement entre l'océan et les falaises, altéré par aucune activité humaine. Intérêt ludique et balnéaire relatif mais à signaler de par le caractère de cette côte.

	Baie-Mahault			Voir modification en pages suivantes
« Anse à Colas »	Baillif	L146-6		Cet espace est en majeure partie sur Vieux-Habitants, mais ne figure pas dans l'atlas de la commune. Pas d'atlas réalisé pour Baillif.
Les îlets Pigeon ou à Goyave	Bouillante	L 146-6	1998	Intérêt paysager. Végétation de forêt sèche typique de la Côte sous le Vent, abritant une population d'iguanes. Fonds marins caractérisés par leur richesse patrimoniale, qui font l'objet d'une importante fréquentation par les plongeurs. Ce site a fait l'objet d'une liste floristique.
De la Pointe à Sel à la Pointe Marsolle	Bouillante	L 146-6	1998	Site représentatif du paysage de la Côte sous le Vent, point de vue sur les îlets Pigeon, les mornes à proximité et l'île de Montserrat. La Pointe à Lézard abrite un site précolombien reconnu. Forêt sèche secondaire. Richesse floristique remarquable de la ravine. Ce site a fait l'objet d'une liste floristique.
De l'Anse Colas à la Pointe Malendure	Bouillante	L 146-6	1998	Qualité paysagère, représentative de la Côte au Vent, forêt sèche secondaire, richesse floristique considérable. Ce site a fait l'objet d'une liste floristique.
Anse à la Barque et Ravine Renoir	Bouillante	L 146-6	1998	Qualité paysagère, représentative de la Côte au Vent. L'Anse à la Barque est un site d'une grande beauté, notamment par les couleurs qui s'y dégagent : bleu de la mer, vert de la forêt sèche, rouge-brun des roches volcaniques du rivage. Richesse floristique de la ravine, avec des espèces typiques de bord de rivière. Ce site a fait l'objet d'une liste floristique.
N.C	Capesterre-Belle-Eau	L 146-6	N.C	N.C
N.C	Capesterre-Belle-Eau	L 146-6	N.C	N.C
Morne Parsonne – Anse Piton	Capesterre Marie-Galante	L 146-6	1996	Très grande qualité naturelle du milieu, en particulier qualité de la forêt proche du stade climacique de la forêt sèche semi-décidue. Grand potentiel récréatif et éducatif. Qualité paysagère. Qualité géologique : présence de tuffites datant du Miocène.

Roches Noires	Capesterre Marie-Galante	L 146-6	1996	Qualité paysagère, intérêt écologique des massifs boisés, intérêt archéologique : présence de fusaïoles (poteries amérindiennes) au niveau du « Gouffre ». Quelques indigoteries sur la partie littorale sud. Intérêt géologique (présence de sables métallifères concrétionnés).
Les Galets	Capesterre Marie-Galante	L 146-6	1996	Intérêt géomorphologique (des témoignages des phénomènes tectoniques qui ont affecté l'île) ; biodiversité riche, en particulier en fond de ravine ; intérêt historique lié à une exploitation agricole datant d'une époque précolombienne. Présence de fusaïoles et d'indigoteries. Qualité paysagère. Potentiel récréatif, ludique et éducatif.
Ravine La Coulisse	Capesterre Marie-Galante	L 146-6	1996	Valeur patrimoniale et historique : ruines de l'usine Bernard. Qualité environnementale et paysagère. Potentiel récréatif, ludique et éducatif.
Grande Ravine	Capesterre et Grand Bourg Marie-Galante	L 146-6	1996	Intérêt écologique de la richesse des boisements : massif forestier abritant une flore variée, et dont certaines espèces sont rares (Acomat franc, Latanier…). Avifaune abondante, notamment présence de racoons. Dimension paysagère intéressante : un sentier permet la découverte du milieu. Potentiel récréatif, ludique et éducatif.
Le Talus Sud	Capesterre et Grand Bourg Marie-Galante	L 146-6	1996	Couverture forestière importante, qualité paysagère de ce talus dont l'altitude varie de 10 à 120m.
Ravine montagne	Grand Bourg Marie-Galante	L 146-6	1996	Qualité floristique, faible dégradation du milieu, qualité paysagère. Ce site accueille un itinéraire de randonnée qui permet le cheminement sous la voute forestière.
Ballet – Roussel – Trianon	Grand Bourg Marie-Galante	L 146-6	1996	Intérêt écologique : le boisement et les caractéristiques du site participent à la richesse de la biodiversité littorale, sur terre et en mer (bande sableuse, eau peu profonde et peu agitée). Intérêt patrimonial : une zone agricole riche et ancienne comme en témoignent le moulin de Ballet et la distillerie de Roussel. Intérêt paysager : littoral bas et sableux, témoins d'une culture de la canne ancienne, vallons… Intérêt historique :

				c'est sur la Pointe Ballet qu'en 1493 ont débarqué les premiers colons.
Marais de Folle Anse	Grand Bourg Marie-Galante	L 146-6	1996	Intérêt écologique : fonctionnement, vaste surface, diversité des milieux (zone humide, formation forestière peu altérée et riches en espèces, y compris rares (Café grand bois...) et protégées (Gaïac, Bois vert, Bois d'Ebène, Bois Capitaine,), qualité de la faune et notamment de l'avifaune…). Intérêt paysager. Intérêt récréatif, ludique (plage) et éducatif. Intérêt archéologique : des vestiges de l'époque amérindienne ont été trouvés en nombre important. Ce site a fait l'objet d'une liste floristique.
Rivière de Vieux-Fort	Saint-Louis Marie-Galante	L 146-6	1996	Dimensions paysagères et récréatives intéressantes. Linéaire aux abords relativement peu dégradés, avec une succession de milieux conférant une richesse et une diversité écologique et paysagère. Des zones humides peu accessibles, réserves de faune et de flore.
Gueule Grand Gouffre	Saint-Louis Marie-Galante	L 146-6	1996	Monument naturel de l'ile, intérêt paysager, beauté sauvage de l'affrontement entre les falaises et l'océan. Intérêt écologique : zone peu accessible, site de nidification d'oiseaux de mer.
Anse du Vent	Saint-Louis Marie-Galante	L 146-6	1996	Qualité essentiellement paysagère de cette enclave de sable blanc protégé par des pointes rocheuses et baignée par l'océan profond et parfois tumultueux. Potentiel récréatif et balnéaire.
Anse Coq	Saint-Louis Marie-Galante	L 146-6	1996	Qualité paysagère de cette côte basse dans un linéaire de falaises, beauté des couleurs (océan, ciel, végétation, sable). Variété écologique intéressante. Potentiel récréatif, de découverte et éducatif, important.
Caye Plate	Saint-Louis Marie-Galante	L 146-6	1996	Zone naturelle très peu artificialisée. Intérêt avant tout paysager, point de vue sur le linéaire de falaise. Qualité écologique liée aux difficultés d'accès. Intérêt historique : des vestiges de foyers amérindiens ont été retrouvés.
Anse Bois d'Inde	Saint-Louis Marie-Galante	L 146-6	1996	Intérêt paysager : beauté sauvage de l'affrontement entre les falaises et l'océan, couleurs. Intérêt écologique lié à une qualité d'abris relatifs : richesse de la végétation, variété de l'avifaune (présence d'oiseaux rare en Guadeloupe : Pailles en Queue, Moines…). La Ravine de Bois d'inde a fait l'objet d'une liste floristique significative.

Pointe Cavale	Saint-Louis Marie-Galante	L 146-6	1996	Intérêt paysager (spectacle des hautes falaises) et écologique (milieu qui ne soufre d'aucun bouleversement). Nombreux oiseaux marins tels le Paille en Queue et la sterne fuligineuse.
Piton de Ste-Rose – Etant de Vieux Fort	Deshaies – Ste-Rose	L 146-6	1998	Intérêt écologique, paysager et patrimonial : formations boisées, étang d'une importance rare en Guadeloupe, vestiges d'une occupation humaine ancienne (vestiges d'un site précolombien, cimetière colonial). Potentiel récréatif, ludique et éducatif. Ce site a fait l'objet d'une liste floristique.
Morne Petit Bas-Vent	Deshaies	L 146-6	1998	Coupure verte sur le littoral, massif boisé d'une trentaine d'hectares qui constitue un intérêt paysager et récréatif, notamment grâce à la présence de sentiers.
Tête à l'Anglais	Deshaies	L 146-6	1998	Intérêt écologique majeur de se site colonisé par les oiseaux de mer, sans qu'il y ait d'impact particulier de l'activité humaine.
Kahouanne	Deshaies	L 146-6	1998	Grande variété de biotopes : richesse écologique. Site fréquenté par les oiseaux de mer. Richesse de la biodiversité marine. Un site de ponte des tortues marines au Sud-Est. Qualité paysagère et potentiel récréatif.
Gros-Morne	Deshaies	L 146-6	1998	Intérêt paysager du morne, richesse du boisement, présence d'espèces floristiques rares et protégées (Bois d'Ebène, Acomat franc, orchidées…) richesse de l'avifaune : un site écologique essentiel (présence du pic endémique de la Guadeloupe, de Tourterelle à queue carrée, de l'Elénie siffleuse…). Intérêt historique : vestiges d'une ancienne batterie. Ce site a fait l'objet d'une liste floristique.
Grande-Anse	Deshaies	L 146-6	1998	Intérêt écologique de la plage - forêt littorale – et de la zone humide. Avifaune riche. Intérêt historique : vestiges de l'ancienne route coloniale.
Morne aux fous	Deshaies	L 146-6	1998	Massif boisé, variété des faciès dont il résulte une richesse écologique et paysagère. Coupure verte entre le centre de Deshaies, le bourg de Ferry et les hameaux avoisinants. Intérêt historique : présence d'une batterie sur la Pointe Deshaies (ou Pointe batterie). Ce site a fait l'objet d'une liste floristique.
Pointe Frégule	La Désirade	L 146-6	1996	Falaise calcaire, intérêt paysager, point de vue privilégié sur la Grande-Terre.

Falaises Nord	La Désirade	L 146-6	1996	Unité paysagère et floristique préservée, panorama sur l'océan, site de falaise que l'on peut découvrir depuis sentier.
Ravine Cybèle	La Désirade	L 146-6	1996	Intérêt paysager de l'inflexion marquée sur la ravine dans la ligne de haute falaise, qui dessine un cirque rocheux. Qualité écologique et notamment floristique : formation boisée aux espèces variées.
Grand Abaque	La Désirade	L 146-6	1996	Intérêt géologique majeur : il s'agit des roches les plus anciennes des Petites Antilles. Intérêt historique : présence de vestiges de l'occupation amérindienne (ateliers de débitage de silex). Végétation composée de cactées.
Phare – Centre météorologique	La Désirade	L 146-6	1996	Partie la plus mouvementée du relief de l'île. Site naturel, lieu de découverte : ruines du centre météorologique, phare entièrement automatisé. Intérêt faunistique : importante colonie d'iguanes.
Grande Ravine – Cotonnerie	La Désirade	L 146-6	1996	Intérêt historique : présence d'un gisement précolombien, ruines de la cotonnerie. Intérêt floristique : végétation caractéristique de la forêt sèche.
La Pointe Canot	Gosier	L 146-6	1993	Coupure verte sur le littoral pointois, à préserver pour maintenir un environnement de qualité et à des fins touristiques. Diversité des milieux qui entraîne une grande variété d'espèces animales et végétales. Superficie : 21ha.
Saline	Gosier	L 146-6	1993	Qualité paysagère de l'anse offrant un point de vue sur le Rocher du Diamant. Grande valeur écologique de cet ensemble marécageux saumâtre. Superficie : 31ha.
Petit Havre	Gosier	L 146-6	1993	Diversité floristique intéressante. Intérêt historique : présence d'un foyer amérindien très dégradé. Superficie : 7ha.
Anse à Jacques	Gosier	L 146-6	1993	Couverture végétale encore relativement peu dégradée, site très encaissé et abrité, qui contrastent avec le contexte urbain à proximité. Intérêt historique : présence d'un site amérindien très dégradé. Superficie : 5ha.
Anse à Saint	Ste-Anne	L 146-6	1993	Valeur écologique : milieu humide relativement bien préservé et peu dégradé. Diversité et richesse floristiques et faunistiques sur un espace restreint. Superficie : 12ha.

Plage de Bois Jolan	Ste-Anne	L 146-6	1993	Mince cordon sableux planté de cocotier à l'intérêt paysager indéniable. Multitudes d'espèces typiques de la végétation xérophile. En arrière de la plage, végétation de mangrove. Au large, des récifs coralliens. Superficie : 22ha.
Anse à la Barque	Ste-Anne - St-François	L 146-6	1993	Une des rares rivières de l'Est Grande-Terre3. Qualités naturelles et écologiques, forêt xérophile et mangrove. Intérêt historique : présence d'un site amérindien d'importance, bien conservé. Une enclave dans la côte qui forme un abri peu profond, favorable au développement de la faune marine. Superficie : 30ha.
Pointe des Châteaux	St-François	L 146-6	1993	La Pointe des Châteaux recèle une grande richesse écologique (végétation xérophile, forêt sèche dégradée, zone humide des Salines, présence d'oiseaux marins…) mais l'intérêt est avant tout paysager de ces côtes rocheuses, voire de falaises, qui luttent contre les assauts des éléments, du contraste avec l'anse Tartare, havre de paix caché par la végétation... Un point de vue remarquable sur la Grande-Terre. Superficie : 150ha.
Anse à la Baie	St-François	L 146-6	1993	Intérêt écologique d'importance : végétation xérophile bien évoluée, présence d'oiseaux. Présence d'une chapelle. Intérêt récréatif, ludique et culturel. Superficie : 19ha.
Anse à l'Eau	St-François	L 146-6	1993	Caractère naturel et paysager sauvegardé. Végétation constituée essentiellement d'arbustes rabougris, buissonnants et courbés par le vent. Intérêt récréatif. Superficie : 105ha.
Anse à la Cuve	St-François	L 146-6	1993	Caractère écologique et paysager. Végétation xérophile. Richesse des fonds marins. Point de vue sur La Désirade. Superficie : 22ha.
Anse Petite Savane	St-François	L 146-6	1993	Caractère écologique et paysager. Espace de transition entre milieu terrestre et milieu marin : il s'agit d'un grand cirque vert façonné par la mer. Superficie : 22ha.
Anse Gros Morne	Le Moule	L 146-6	1993	Qualité paysagère de cette longue crique encaissée dans de hautes falaises calcaires. Superficie : 12ha.
Porte d'Enfer	Le Moule	L 146-6	1993	Intérêt paysager : tapis végétal dévalant les contreforts morneux, enserré entre 2 falaises au milieu desquelles le littoral est très irrégulier. Superficie : 18ha.

Anses Salmon et Salabouelle	Le Moule	L 146-6	1993	Valeur paysagère de ce vaste ensemble descendant sur l'océan. Intérêt historique : présence d'un site archéologique d'origine amérindienne. Superficie : 14ha.
Anse Montal – Plage de l'Autre Bord	Le Moule	L 146-6	1993	Intérêt paysager et balnéaire de cette longue et large bande de sable, bordée de végétation. Intérêt historique : site archéologique de Morel, site de sépultures de l'époque Caraïbe de qualité. Superficie : 25ha.
Rivière d'Audoin	Le Moule	L 146-6	1993	Cours d'eau important, quasiment le seul à être pérenne en Grande-Terre. Richesse écologique : diversité des espèces en zone humide. Qualité paysagère. Potentiel récréatif et éducatif. Superficie : 87ha.
Ravine Nord Ouest	Le Moule	L 146-6	1993	Intérêt écologique : mangrove accueillant les 4 espèces de palétuviers. Superficie : 147ha.
Anse Marguerite	Le Moule	L 146-6	1993	Large anse à l'important intérêt récréatif : site de baignade peu exposé aux houles, littoral bas et en partie sableux. Intérêt paysager. Intérêt historique : présence d'un site amérindien de qualité. Superficie : 52ha.
Anse Turlet	Gourbeyre	L 146-6	1998	Littoral dominé par les reliefs du mont Houelmont à l'Est, des Monts Caraïbes au Sud-Est, seul linéaire côtier encore sauvage de la commune. Intérêt écologique et paysager : formation forestière semi décidue et panorama sur la rade de Basse-Terre et la pointe Sud de l'île. Lieu de promenade. Ce site a fait l'objet d'un inventaire phyto-écologique.
Pointe de la Rivière	Goyave	L 146-6	1998	Intérêt écologique considérable : forêt littoral en milieu sableux et humide dominée par le Bois flot ; prairies humides et prairies pâturées en bordure de rivière ; zone de mangrove à l'extrémité Nord de la pointe. Qualité paysagère. Fonction récréative. Ce site a fait l'objet d'une liste floristique.
Pointe La Rose	Goyave	L 146-6	1998	Intérêt écologique : diversité floristique (espèces littoral, mangrove, forêt marécageuse) lié aux différentes influences de la mer, de la rivière et de la ravine ; écosystème rare et important pour l'avifaune migratrice. Ce site a fait l'objet d'une liste floristique.
Ilet Fortune	Goyave	L 146-6	1998	Intérêt paysager : points de vue depuis la côté, sur l'îlet vision panoramique sur le

				Sud-Est de la Basse-Terre et sur l'Océan. Intérêt écologique : petite zone de mangrove, espèces floristiques de bord de mer.
D'un estuaire à l'autre : de la Rivière Moustique à la Grande Rivière à Goyave	Lamentin – Ste-Rose	L 146-6	1998	Intérêt écologique : intérêt floristique de la mangrove, des zones marécageuses et des marais d'eau douce. Richesse faunistique : racoon, avifaune importante, présence du pic noir endémique de la Guadeloupe…
Pointe Allègre	Sainte-Rose	L 146-6	1998	Qualité paysagère du site qui ouvre un point de vue sur le Grand Cul-de-Sac Marin et la chaine septentrionale qui la domine. Intérêt historique : site de première colonisation française de la Guadeloupe (1635). Présence d'un cimetière colonial.
Pointe Boisjoli	Terre-de-Haut (Les Saintes)	L 146-6	1996	Diversité des essences forestières. Qualité paysagère. Une des dernières entités vertes de l'île, en opposition avec les milieux végétaux secs. Superficie : 6ha.
Pain de Sucre	Terre-de-Haut (Les Saintes)	L 146-6	1996	Paysage pittoresque et remarquable. Intérêt géomorphologique : ancien culot volcanique, « orgues basaltiques ». Intérêt floristique : belle cocoteraie, formation très résiduelle de mangrove. Superficie : 4ha.
Tête Rouge – La Batterie	Terre-de-Haut (Les Saintes)	L 146-6	1996	Intérêt historique : ancienne batterie. Intérêt faunistique : présence d'une colonie littorale d'iguanes. Superficie : 1 ha.
Le Chameau	Terre-de-Haut (Les Saintes)	L 146-6	1996	Intérêt écologique : forêt semi-caducifoliée. Intérêt historique : Tour Vigie, élément défensif, ancien hôpital militaire. Superficie : 97ha.
Site méridional	Terre-de-Haut (Les Saintes)	L 146-6	1996	Intérêt paysager, intérêt floristique : bordure littorale sauvage, morne boisé, quelques espèces rares sur les 2 mornes. Superficie : 32ha.
Grande Anse – Morne Rouge	Terre-de-Haut (Les	L 146-6	1996	Unité paysagère littorale pittoresque. Paysage morneux et vert remarquable. Superficie : 6ha.

	Saintes)			
Baie de PontPierre	Terre-de-Haut (Les Saintes)	L 146-6	1996	Intérêt paysager remarquable de la baie et de sa cocoteraie. Intérêt floristique. Présence d'iguane en très forte densité. Site balnéaire réputé de l'archipel. Superficie : 25ha.
Morne Morel à Pointe Morel	Terre-de-Haut (Les Saintes)	L 146-6	1996	Intérêt paysager, mais aussi floristique : essences typiques des milieux végétaux saintois. Présence d'iguanes. Intérêt historique : ancienne batterie, vestiges de tessons amérindiens. Présence d'un sentier de botanique bien connu.
Morne Napoléon	Terre-de-Haut (Les Saintes)	L 146-6	1996	Intérêt paysager : point de vue panoramique sur l'ensemble de l'archipel. Intérêt historique. Intérêt écologique : formations végétales, présence d'une variété de cactée remarquable. Présence d'iguanes. Superficie : 28ha.
Ilet à cabrit	Terre-de-Haut (Les Saintes)	L 146-6	1996	Intérêt écologique : belle forêt à gommiers rouges et fourrés. Lieu de nidification d'oiseaux terrestres et de passage d'oiseaux marins. Intérêt historique : vestiges du fort Joséphine, ancien complexe hôtelier. Présence d'iguanes. Superficie : 38ha.
Le Grand Ilet	Terre-de-Haut (Les Saintes)	L 146-6	1996	Site naturel inoccupé, petite zone de mangrove, belle échantillon forestier de la série xérophile. Témoignage géomorphologique d'un volcan ancien. Faune aviaire riche et variée. Intérêt paysager. Superficie : 77ha.
Site des Grottes Marines	Terre-de-Bas (Les Saintes)	L 146-6	1996	Falaises ou l'érosion marine à creusé des grottes. Présomption de présence de vestiges précolombiens. Peuplement exceptionnel de chauve-souris d'espèces variées. Superficie : 3ha.
Grande Baie – La Poterie – Morne à Coq	Terre-de-Bas (Les Saintes)	L 146-6	1996	Intérêt botanique : forêt du Morne à Coq. Intérêt paysager de la Grande Baie. Intérêt historique et archéologique : ancienne fabrique de poterie et briques, site amérindien. Potentiel culturel et de découverte. Superficie : 14ha.
Anse des Mûriers – Pointe du Fer à cheval	Terre-de-Bas (Les Saintes)	L 146-6	1996	Lieu de débarquement, très fréquenté et donnant le premier aperçu de l'île aux voyageurs. Intérêt archéologique et historique. Intérêt écologique : boisement xérophytique bien conservé, peuplement de têtes à l'anglais. Superficie : 1,6ha.
Anse à Chaux	Terre-de-Bas (Les	L 146-6	1996	Un des rares secteurs de l'archipel encore sauvage. Intérêt paysager. Intérêt écologique : milieu forestier, mangrove résiduelle. Intérêt historique : fortes

	Saintes)			présomptions d'une occupation précolombienne. Intérêt éducatif et de découverte. Superficie : 100ha
Ilet à Jacques	Morne à l'Eau	L 146-6	1995	Intérêt écologique de ce petit morne ponctuant une zone de mangrove : flore riche et très diversifiée. Havre de verdure aux qualités paysagères et récréatives.
Ilet Macou	Morne à l'Eau	L 146-6	1995	Ilet sableux très bas, assis sur des récifs coralliens, conquis en partie par la mangrove. Vocation récréative, accentuée par des plantations de cocotiers, au dépends de la végétation initiale intérêt religieux : chapelle de St-Macou.
Babin	Morne à l'Eau	L 146-6	1995	Un des seuls sites présentant un intérêt balnéaire sur la commune. Intérêt paysager liés à la variété créée par l'alternance de mornes et de zones basses. Intérêt écologique : zones de mangrove.
Pointe Bacchus et la mangrove de la Lézarde	Petit Bourg	L 146-6	1995	Intérêt écologique fort : mangroves, forêts marécageuses, prairies humides. Présence d'une abondante avifaune migratrice. Ce site a fait l'objet d'une liste floristique.
Pointe de Roujol	Petit Bourg	L 146-6	1995	Intérêt écologique : milieux humides aux différents faciès, abritant une faune riche d'espère dont le crabe à barbe et le pic noir de la Guadeloupe. Ce site a fait l'objet d'une liste floristique.
Pointe de Beautiran	Petit-Canal	L 146-6	1995	Variété des biotopes qui induit une richesse du milieu. Intérêt historique : vestiges de l'ancien port d'embarquement des produits sucriers de l'usine Beauport.
Les marches de l'esclave	Petit-Canal	L 146-6	1995	Intérêt historique : des vestiges d'une période tragique de la Guadeloupe. Richesse écologique du milieu : présence de mangrove. Intérêt paysager.
Anse des Corps	Petit-Canal	L 146-6	1995	Intérêt paysager : originalité de ce site très découpé alternant avancées rocheuses, côte basse rocheuse, mornes aux pentes douces, falaises calcaires abruptes, et sites de plage. Qualités balnéaires. Fort potentiel récréatif.
Anse de la Savane Brûlée	Petit-Canal	L 146-6	1995	Site paysager de première importance : falaises calcaires et abruptes. Point de vue remarquable sur l'anse depuis le Gros Morne. Parois recouvertes d'une végétation riche et variée, mais rabougrie et prostrée à la falaise par la force du vent.

Ilet à Cochons	Pointe-à-Pitre	L 146-6	1995	Dernier îlet de la baie de Pointe à Pitre présentant des qualités naturelles et paysagères relativement préservées. Rôle d'atténuation des effets de la houle. Qualités paysagères. Qualité écologique, notamment trace de mangrove, cependant dégradée par l'activité humaine. Potentiel récréatif.
Petite Anse	Pointe Noire	L 146-6	1998	Intérêt paysager et écologique de la formation forestière. Richesse floristique intéressante.intérêt récréatif et de détente. Site caractéristique de la « Côte sous le Vent ». Ce site a fait l'objet d'une liste floristique.
Le Gouffre à la Pointe Cimetière Cato	Pointe Noire	L 146-6	1998	Site caractéristique de la « Côte sous le Vent ». Qualité paysagère. Intérêt écologique de la forêt sèche secondaire. Ce site a fait l'objet d'une liste floristique.
Anse gris-gris	Petit-Canal	L 146-6	1995	Zone patrimoniale de première importance réunissant plusieurs unités systèmes écologiques et plusieurs unités paysagères intéressantes. Paysage bocager unique en Guadeloupe, au potentiel récréatif et de découverte très important. Vaste zone humide, variété et richesse floristique et faunistique (entre autre, racoons ; Ramier à tête blanche, très rare en Guadeloupe ; pic noir, espèce endémique de l'archipel). Cordon sableux bordant le Grand Cul-de-Sac Marin formant un site balnéaire et récréatif intéressant.
Marais de Port-Louis	Petit-Canal	L 146-6	1995	Une unité écologique forte, qui dépend de l'apport en eau douce des ravines qui alimentent l'ensemble de cette zone humide. Ecosystème rare et important à l'échelle de l'arc antillais, notamment pour les oiseaux migrateurs. Présence du racoon. Richesse également floristique.
Littoral Est : Anse à Source, Pointe de l'Acomat, Grande Pointe, Anse Grande Ravine	Trois-Rivières	L 146-6	1998	Principale fenêtre verte du littoral trois-riverain, une des grandes étapes du Sud-Basse-Terre pour le tourisme vert. Une fréquentation contenue qui explique le peu de dégradation du site : des paysages naturels exceptionnels, un fort potentiel de découverte de la faune et de la flore, mais également un intérêt historique et archéologique, notamment mis en valeur avec le Parc des Roches Gravées, le sentier de la Grande Pointe, Batterie et Poudrière. Point de vue sur l'archipel et sur le littoral de la Côte au Vent. Ce site a fait l'objet d'un inventaire phyto-écologique.
Littoral Ouest :	Trois-	L 146-6	1998	Grande unité géographique, qui comprend la plus grande plage du Sud de la Basse-

Pointe à chaux / Ravine Blondeau, Morne Pérelle, Grande-Anse	Rivières			Terre : Grande-Anse, plage de sable volcanique (noir), bordée de cocotiers, qui possède un intérêt paysager considérable. Intérêt écologique : présence d'oiseaux marins, lieu de ponte de tortues marines, richesse floristique (forêt mésophile, petit bois xérophile, strate végétale des forêts sempervirente saisonnières...). Présence de quelques espèces raréfiées (ex : *Mammea americana*). Ce site a fait l'objet d'un inventaire phyto-écologique.
Pointe Turlet – Les Trois Pointes	Vieux-Fort	L 146-6	1998	Site très fréquenté à l'échelle du Sud Basse-Terre : activités balnéaires, sportives et de promenade. Unité écologique cohérente à l'échelle des Monts-Caraïbes, bien conservée dans ses grands traits paysagers. Un inventaire phyto-écologique a été réalisé sur ce site.
Pointe du Vieux Fort	Vieux-Fort	L 146-6	1998	Site fortement fréquenté pour le tourisme : Centre de broderie et les vestiges du Vieux-Fort, intérêt paysager, point de vue sur le canal et l'archipel des Saintes. Intérêt balnéaire. Un inventaire phyto-écologique a été réalisé sur ce site.
Pointe Plate – Pointe à Launay	Vieux-Fort	L 146-6	1998	Intérêt écologique : échantillon du faciès xérophile sur falaises volcaniques. Point de vue remarquable sur Les Saintes. La Pointe plate a fait l'objet d'un traitement paysager. Un inventaire phyto-écologique a été réalisé sur ce site.
De la Pointe Beaugendre à l'embouchure de la Grande-Rivière de Vieux Habitants	Vieux-Habitants	L 146-6	1998	Intérêt écologique et paysager du site : zone humide à l'arrière du cordon sableux, avec sa large bande de forêt humide et l'étang de Maindoire. Qualité paysagère enrichie par une vaste zone de culture vivrière.

Dénomination	Localisation	Type de protection	Date de création	Superficie	Intérêts remarquables
Le Parc national de Guadeloupe					
Le «coeur» forestier de Basse Terre	Basse Terre	**Cœur de parc**	Décret du 3 juin 2009	17 300 ha	**Anciennement zone centrale du Parc, c'est le massif forestier**
Les îlets Pigeon	Bouillante	**Cœur de parc**	Décret du 3 juin 2009		
Anciennement, Réserve du Grand cul-de-sac Marin	Morne-à-l'Eau, Lamentin, Sainte-Rose, Abymes	**Cœur de parc**	1987, puis Décret du 3 juin 2009	3706 ha, (dont 2115 ha en mer)	Anciennement « Réserve naturelle nationale du Grand Cul-de-Sac Marin » : **Plus vaste réservoir de diversité biologique marine des Petites Antilles :** unités écologiques terrestres (mangrove dominée par les palétuviers rouges et noirs, forêt marécageuse d'eau douce dominée par le mangle médaille, formations herbacées inondables) et marines (herbiers de phanérogames, formations coralliennes). Ces zones permettent la reproduction, la croissance, la protection et l'alimentation de **nombreuses espèces dont les poissons** (255 espèces recensées). Avifaune : **nombreuses espèces rares et/ou protégées** comme le Pic de la Guadeloupe, le Râle gris (sur l'îlet à Fajou), la Petite Sterne (sur les îlets Carénage). Intérêt paysager : territoires littoraux parmi les plus représentatifs des Petites Antilles, points de vue sur la Basse-Terre, dont l'îlet à Fajou.
îlets Kahouanne et Tête à l'Anglais	Deshaies	**Cœur de parc**	Décret du 3 juin 2009	**3700 ha**	L'ensemble des cœurs de Parc recouvre 21000 ha

Arrêtés de Protection du Biotope (APB)					
Grottes abritant des Chiroptères	Saint-Louis, Capesterre de Marie-Galante, Saint-François, Terre-de-Bas	APB N°94-1162 AD1/4 du 24/10/1994	1994	N.C	**Grotte du Trou à Diable (communes de Saint-Louis et Capesterre de Marie-Galante) :** 5 espèces de chauves-souris, un site pittoresque assez réputé. La plus vaste cavité karstique des Petites Antilles.
					Grotte de Courcelles (commune de Saint-François) : importante colonie de *Tadarida brasiliensis* Molossidés), dont c'est l'unique station cavernicole connue en Guadeloupe
					Grottes de l'aérodrome (commune de Terre-de-Bas) : 2 espèces de chauves-souris, dont une relativement rare en Guadeloupe
Marais et bois de Folle Anse Grand Bourg de Marie-Galante	Grand-Bourg	APB N°98-1664 AD/1/4 N°98-494 AD/1/4 du 12/05/1998 N°2009-324AD/1/4 du 13/03/2009	1998	406,7 ha	Une des dernières grandes étendues marécageuses de l'archipel guadeloupéen. Forêt mésophile, formation phyto-écologique rarissime, près de la pointe de Folle Anse. De **nombreuses espèces végétales rares dont plusieurs protégées par arrêté ministériel**. Plusieurs espèces d'amphibiens et de tortues, mais surtout une avifaune abondante et diversifiée. **Intérêt patrimonial** reconnu par les habitants, **intérêt archéologique** : traces de la première vague de peuplement arawak.
Plage de Grande Anse Trois-Rivières	Trois - Rivières	APB N° 97-677/AD/1/4 du 30/06/1997	1997	4,5 ha	**Un site reconnu pour la reproduction des tortues marines**, notamment les luths (toutes les espèces de tortues marines présentes en Guadeloupe sont protégées par arrêté ministériel). Une plage formée pour l'essentiel d'un **sable gris à noir métallique plutôt rare en Caraïbe**. **Intérêt paysager** : point de vue sur l'archipel des Saintes et l'île de la Dominique.
Commune de Terre-de-Haut	Terre-de-Haut	APB N°91-1591 AD1/4 du	1991 et extension en 1995	347,6 ha	**Intérêt botanique indéniable :** stations de cactacées comme le Tête à l'Anglais (espèce protégée par arrêté inistériel), les raquettes (genre Opuntia), les Cierges (*Pilosocereus nobilis*), et d'orchidacées espèces protégées par arrêté ministériel). De nombreuses colonies d'oiseaux

		10/12/1991 N°95-611 AD/1/4 du 29/06/1995			dont l'Ani à bec lisse, le Paille en queue, le Fou brun… ainsi que les deux espèces d'iguanes. Les tortues marines pondent sur les plages. **Intérêt paysager :** célébrité du site, notamment le Pain de Sucre (classé).
Ilets de Petite-Terre	Commune de la Désirade	N°94-1055 AD1/4 du 03/10/1994	1994	21,9 ha	**Intérêt faunistique indéniable:** plus grande population d'*Iguana delicatissima,* endémique des petites antilles, avec celle de la Dominique.

Réserves Naturelles Nationales					
Réserve naturelle nationale des îlets de Petite Terre	La Désirade	Réserve naturelle terrestre et marine	1998	990 ha, dont 149 sur terre	**Diversité biologique relativement importante**, résultat de l'association d'écosystèmes marins et terrestres. Deux espèces (protégées par arrêté ministériel) ont justifié la mise en réserve de la partie terrestre : le gaïac (flore) et l'iguane des Petites Antilles (faune) avec **50% de la population mondiale**. Partie marine : essentiellement des communautés récifales de type frangeant parmi les moins altérées de la côte sud de la Grande-Terre. Récif oriental très riche en espèces de poissons. Les plages constituent des sites importants pour la ponte des tortues marines.
Réserve naturelle nationale géologique de La Désirade	La Désirade	Réserve naturelle géologique	En projet	62 ha	Affleurements géologiques intéressants, faune et flore avec fort taux d'endémisme étant donné les conditions physiques particulières.
Réserve naturelle nationale de Marie-Galante	Saint-Louis de Marie-Galante	Réserve naturelle terrestre et marine	En projet	Non arrêté	Quelques-uns des paysages et biotopes les plus remarquables de l'île de Marie-Galante : la « barre » de l'Ile et sa terminaison orientale sous forme de falaises, l'Etang de Vieux-Fort et l'Anse Canot – Plage Moustique, la Marais de Saint-Louis et la forêt de Folle Anse, le trou à Diable. Diversité des milieux terrestres qui regroupent des paysages et formations géologiques variés, mais également des biotopes diversifiés.

					Présence d'espèces de reptiles souvent endémiques, de nombreux oiseaux d'eau et d'oiseaux marins qui nichent dans les falaises, de 5 espèces de chauves-souris protégées dans la grotte de Trou à Diable. Les milieux marins : mangroves, herbiers de phanérogammes marines, récifs coralliens. Présence de tortues marines, en particulier sur la plage de Trois-Ilets.

Sites naturels classés ou inscrits au titre du Code de l'Environnement					
Grande Anse et Gros Morne	Deshaies	Site classé	1980	93 ha	Une protection qui vise à protéger ce site emblématique des projets d'aménagement touristiques. Cependant, l'installation de divers commerces sur l'arrière plage constitue une menace pour son intégrité.
Anse à la barque	Vieux Habitants, Bouillante	Site classé	1980	29 ha	Très haute valeur paysagère, lieu d'histoire (colonisation), lien mythique (légendes de galions échoués, remplis d'or). Une assez grande diversité floristique (taillis xérophiles à cactus cierges et restes de mangrove), une importante communauté de crabes (5 espèces dont le « cé ma fot »), présence due Pic de la Guadeloupe (espèce protégée) et de nombreuses parulines.
Baie de Pont Pierre et Pain de Sucre	Terre-de-Haut	Site classé	1991	237,5 ha	Qualité paysagère unique. Végétation xérophile caractéristique des Saintes : formations arbustives alternant avec des buissons et des cactacées, dont certains protégés par arrêté ministériel (Tête a l'Anglais par exemple). Présence d'oiseaux dont le Paille en queue, espèce nicheuse sur le Pain de Sucre.
Pointe des Châteaux	Saint-François	Site classé	1997	733 ha, dont 175 terrestres	Qualité paysagère unique. Protection qui vise à protéger ce site emblématique des projets d'aménagement immobiliers et constructions licites ou non. Site archéologique riche. Végétation caractéristique d'une zone littorale sèche : mapou gris, bois enivrant, pourpier bord de mer, raisinier bord de mer, cotonnier sauvage… Présence de nombreux limicoles.
Falaises orientales de Marie-Galante	Capesterre et Saint-Louis de	Site classé	2004	1100,12 ha	- Intérêt scientifique : ensemble archéologique de premier ordre dans le secteur des Galets : la grotte du Morne Rita abrite de nombreux pétroglyphes et est la seule figure peinte connue de l'archipel.

	Marie-Galante				- Intérêt légendaire et paysager : La Gueule Grand Gouffre, outre son intérêt spectaculaire attire de nombreux visiteurs. Il en est de même de Caye Plate et des Galets qui sont également des sites légendaires. Les vastes plateaux calcaires, modelés par l'érosion karstique, parsemés de dolines se terminent généralement par les hautes falaises de la côte Atlantique au nord et par des terrasses marines étagées dans la région des Galets. Géomorphologie remarquable recouverte d'une végétation de type xérophile qui donne à ces milieux une qualité paysagère exceptionnelle.
Pointe de la Grande-Vigie	Anse-Bertrand	Site classé	En projet (procédure en cours)	2947 ha dont 978 en mer	- Linéaire rocheux, au découpage unique dans le Nord de la Grande-Terre, composé d'une multitude d'anses et de caps en alternance depuis la Pointe de la Grande Vigie jusqu'à la Pointe Petit-Nègre, sur plus de 12 kms environ, et de falaises hautes (jusqu'à 95 mètres à la pointe de la grande Vigie) ; - Un escarpement de faille : la Barre de Cadou ; - Un paysage d'arrière pays essentiellement marqué par la culture de la canne à sucre qui rappelle l'ancienneté de cette agriculture exercée depuis le 19ème siècle.
Porte d'Enfer du Moule	Le Moule	Site classé	En projet	N.C	Le littoral présente une succession d'anses remarquables dont l'impressionnante Porte d'Enfer qui s'ouvre comme un cirque grandiose face à l'océan Atlantique, ainsi que des falaises calcaires et abruptes où la végétation est encore relativement préservée. L'arrière-pays se singularise par une mosaïque de savanes pâturées, de champs cultivés en canne à sucre et de petits boisements.
Monts Caraïbes	NC	Site classé	En projet (études lancées)	N.C	Isolés à l'extrémité sud de la Basse-Terre, les Monts Caraïbes, massif montagneux limité à l'ouest et au sud par la mer, au nord par la rivière sens et à l'ouest par la rivière Grande Anse, donne une impression de puissance alors que le plus haut sommet (le Vent soufflé) culmine à 687 mètres. Cette zone forestière apparait comme un ensemble paysager cohérent constitué de falaises, d'un massif montagneux et de ravines profondes.
Batterie et	Trois-	Site	1986	164 ha	Ruines d'habitation, de batterie, de poudrière et de moulin à vent (construction

sucrerie de la Grande Pointe	Rivières	inscrit			rare en Basse-Terre). Site de l'Habitation Duquery : nombreux vestiges amérindiens sous forme de pétroglyphes. Une flore riche en espèces caractéristiques de biotopes différents : palétuviers, poiriers, acajou, grande siguine, palmiers épineux très rares…
Bassin versant la Grande Anse	Deshaies	Site inscrit	1986	735 ha	Inscription qui a pour but la maîtrise de l'urbanisation sur le pourtour du site classé. Des stades écologiques étagées de la forêt ombrophile montagnarde à la forêt littorale sur sable, en limite de la séparation Côte au-vent / Côte sous-le-vent.
Anse à la Barque	Vieux-Habitants, Bouillante	Site inscrit	1986	218 ha	Inscription qui a pour but la maîtrise de l'urbanisation sur le pourtour du site classé. De nombreuses espèces végétales témoignent d'un étagement caractéristique de la Côte sous-le-vent avec de bas en haut : forêts semi-décidues, forêts sempervirentes saisonnières.
Terre-de-Haut, Ilet à Cabrit, Ilet de la Redonde	Terre-de-Haut	Site inscrit	1986	491 ha	Des sites emblématiques, une protection contre la pression immobilière sur l'ensemble de Terre-de-Haut. Des vestiges archéologiques amérindiens, un site pittoresque touristique : Fort Napoléon (jardin de cactées et de plantes succulentes). De nombreuses espèces végétales xérophiles, des oiseaux marins nicheurs, des reptiles endémiques.

Sites acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)					
Pointe des Châteaux	Saint-François	Site du CELRL	1987	10 ha	Site remarquable du point de vue paysager. Typicité de la flore, représentative de la végétation des zones littorales sèches. Des stations à Ti Teigne et coton (très rares). Faune : Espace favorable à la vie des oiseaux migrateurs et marins. Grand intérêt archéologique (vestiges amérindiens).
La Grande Vigie - Barre de Cadoue	Anse-Bertrand	Site du CELRL	2003	74 ha	Un paysage encore authentique de la Grande-Terre qui se visite grâce à l'aménagement de sentiers : longue faille ; Porte d'Enfer, une baie profondément indentée par la mer ; la Barre de Cadoue, talus boisé qui rejoint les marais de Port Louis.

Monts Caraïbes	Gourbeyre	Site du CELRL	1987 - 2005	157 ha	Voir projet de classement.
Marais de Port-Louis	Port-Louis	Site du CELRL	1999 - 2002	156 ha	Une partie de la vaste zone de marais qui couvre environ 600 hectares de mangroves, de plans d'eau et de prairies humides. Un écosystème qui communique avec la mer par un étroit canal maintenant une salinité élevée dans le marais.
Grand Cul de Sac Marin	Baie Mahault, Les Abymes, Morne à l'Eau, Petit Canal, Sainte-Rose	Site du CELRL	1999 – 2005	72 ha	Voir réserve naturelle terrestre et marine
Iles de la Petite-Terre	La Désirade	Site du CELRL	1991	80 ha	Voir réserve naturelle terrestre et marine
Ilet Kahouane	Deshaies	Site du CELRL	2000	6 ha	Refuge pour la faune et la flore
Grand îlet des Saintes	Terre-de-Haut	Site du CELRL	1994 – 2004	45 ha	Ile difficilement accessible qui accueille des oiseaux marins, certaines espèces nicheuses et d'autres en reposoir. Les débarquements y sont limités et encadrés.
Le Chameau	Les Saintes	Site du CELRL	2000	44 ha	Refuge pour la faune et la flore
Saragot	Saint-Louis	Site du CELRL	1995 – 2005	16 ha	Refuge pour la faune et la flore
Pointe à Bacchus	Petit-Bourg	Site du CELRL	1995 – 2006	69 ha	Un des derniers sites naturels du Petit Cul de Sac avec de la mangrove sur une centaine d'hectares. Une forte pression d'urbanisation. Des cultures traditionnelles y sont maintenues et encouragées afin de contribuer à l'entretien

					du site. De nombreuses espèces d'oiseaux forestiers dont le Pic de Guadeloupe, rare et endémique de cette île.

Forêts soumises à un régime de protection				
Type de protection	**Localisation**	**Date de création**	**Superficie**	**Intérêt remarquable**
La Forêt Départementalo –Domaniale (FDD)	Ile de Basse-Terre	1946 (domaine royal depuis 1925)	27.764 ha	Une forêt de montagne où l'ensemble des cours d'eau prend sa source : c'est le château d'eau de la Guadeloupe. Il s'agit d'un patrimoine paysager et écologique remarquable qui attire de nombreux visiteurs. La majeure partie de la zone centrale du Parc National se situe dans la forêt départementalo-domaniale
La Forêt Domaniale du Littoral (FDL)	Ensemble de l'archipel - Plusieurs zones littorales disjointes	Délimita-tion et bornage terminés depuis août 2001	1.496 ha	Les formations boisées rencontrées sont au nombre de trois : la végétation pionnière et rabougrie, la forêt sèche et les formations dégradées par l'homme et les animaux. Cet écosystème forestier subit une forte pression liée aux activités humaines.
La Forêt Départementale (FD)	Grande-Terre et Basse-Terre	1976	1.395 ha	La forêt départementale se compose de massifs distincts : le Bois du Comté, Deux-Mombins, Bellevue, Marquis, La Lézarde, Poyen, Deville Maisoncelle, Pouzolle et Beautiran. On y trouve trois types de végétation : la forêt xérophile, la forêt mésophile et la forêt hygrophile. Ces forêts réparties sur l'ensemble du territoire ont une grande valeur à la fois patrimoniale et paysagère
Les forêts humides du littoral (ou FHL), ou mangroves	Grand Cul-de-sac Marin et Petit Cul-de-sac Marin	NC	6.227 ha	Le plus grand massif forestier humide des petites Antilles. On y distingue deux types de formations : la mangrove maritime et la forêt marécageuse. La richesse biologique des milieux humides est indéniable. Cependant, ils doivent faire face, entre autres, à l'extension des pôles d'activités urbaines, à la prolifération des

	essentiellement Goyave, Le Moule, Marie-Galante			décharges sauvages mais également aux rejets d'effluents pollués.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique – ZNIEFF Terrestres – Source DIREN février 2008				
Appellation de la ZNIEFF	**Communes**	**n° zone Type II**	**n° zone Type I**	**Date création**
Le Chameau	Terre-de-Haut	OOO1		1993
La Pointe des Châteaux	Saint-François	OOO2		1993
Littoral de la Pointe des Mangles à l'Anse Lavolvaine	Port-Louis	OOO3	OOO1	1995
Case Moustache et périphérie du marais de Port-Louis	Port-Louis	OOO3	OOO2	1993
Le marais de Port-Louis	Port-Louis et Anse-Bertrand	OOO3		1995
Forêt de Philipsbourg à la Porte d'Enfer	Port-Louis et Anse-Bertrand	OOO4		1993
Le Gros Morne	Deshaies	OOO5	OOO1	1995
Forêt littorale sur sable et plage de Grande-Anse	Deshaies	OOO5	OOO2	1995
Sablières et marais de Grande-Anse	Deshaies	OOO5	OOO3	1995
Ilets de la Petite-Terre	la Désirade	OOO6		1995
Marais de Saint-Louis	Grand-Bourg (MG)	OOO7		1995

Plage et bois de Folle-Anse	Grand-Bourg (MG)	OOO7	OOO1	1995
Les Trois Mornes	Terre-de-Bas	OOO8		1995
Plaine côtière du Gosier de Grande Baie à Grande Ravine	Le Gosier	OOO9		1995
Les Monts Caraïbes	Vieux-Fort, Gourbeyre, Trois-Rivières	OO11		1998
Falaises, Pointe Turlet à Pointe Mazarin	Vieux-Fort	OO11	OOO1	1997
Ravine Blondeau Pointe à Chaux	Vieux-Fort, Trois-Rivières	OO11	OOO2	1997
Morne Caca, Ravine Comar à Ravine Sèche	Vieux-Fort	OO11	OOO3	1997
Ravine salée	Gourbeyre	OO11	OOO4	1997
Morne bel-air ravine cimetière	Trois-Rivières	OO11	OOO5	1997
Les Grands-Fonds	les Abymes, Le Gosier, Ste-Anne, Morne-à-l'Eau, le Moule	OO12		1999
Le Grand Ilet	Terre-de-Haut	OOOO	OOO1	1995
Ilet à Cabrit	Terre-de-Haut	OOOO	OOO2	1995
Ilet à Kahouanne	Deshaies	OOOO	OOO3	1995
Ilet Tête à l'Anglais	Deshaies	OOOO	OOO4	1995
La Coche et les Augustins	Terre de Bas	OOOO	OOO5	1995
Grand et Petit îlets de Pigeon	Bouillante	OOOO	OOO6	1995
Littoral de Trois-Rivières de Grande, Pointe à Pointe de l'Acomat	Trois-Rivières	OOOO	OOO7	1997

Porte d'enfer	Anse-Bertrand	OOOO	OOO8	1996
Pointe de la Grande Vigie	Anse-Bertrand	OOOO	OOO9	1997
Mornes et bas fonds de Terrasson (Grands-Fonds)	Les Abymes	OOOO	OO1O	1997
Bois jolan, anse gros sable	Sainte-Anne	OOOO	OO13	1999
Pointe Canot, Anse du Mont	Le Gosier	OOOO	OO14	1999
Saline	Le Gosier	OOOO	OO15	1999
Etang du Vieux-Fort	Sainte-Rose	OOOO	OO16	1998
Vallée de la Losteau	Bouillante	OOOO	OO17	2000
Morne aux fous (de pointe Batterie à pointe Paul Thomas)	Deshaies	OOOO	OO18	2000
Pointe de Malendure à Anse Colas	Bouillante	OOOO	OO19	2000
Barrage de Gaschet	Port-Louis, Petit-Canal	OOOO	OO20	2000
Anse à la Barque	Bouillante, Vieux-Habitants	OOOO	OO21	2000
Baie olive	Saint-François	OOOO	OO22	2000
Ravine la Rivière	la Désirade	OOOO	OO23	2001
Morne frégule	la Désirade	OOOO	OO24	2001
Forêt de Fumée et bords de la Rivière Saint-Louis	Baillif, Saint-Claude	OOOO	OO25	2002
Morphy	Pointe-Noire	OOOO	OO26	2002
Rivière d'audoin	le Moule	OOOO	OO27	2002

Plateau Dimba et forêt des Bains Jaunes	Saint-Claude	OOOO	OO28	2003
Petite Barre de l'île de Marie-Galante et bois de Saint-Louis	Saint-Louis	OOOO	OO30	2003
Falaises est de Marie-Galante	Saint-Louis, Capesterre de Marie-Galante	OOOO	OO31	2003
Boucart, bon ami, rousseau	Moule, Morne-à-l'Eau	OOOO	OO32	2003
Falaises nord-est de la Grande-Terre	Petit-Canal, Anse-Bertrand	OOOO	OO33	2003
Trace des crêtes et secteurs avoisinants sous-le-vent	Bouillante, Vieux-Habitants	OOOO	OO37	2006
Vallée de Tambour -Saut de la Lézarde	Petit-Bourg	OOOO	OO38	2007
Anse à l'Eau	Saint-François	OOOO	OO39	2007
Anse à la Barque	Sainte-Anne/Saint-François	OOOO	OO40	2007
Liard saint-robert	Sainte-Anne	OOOO	OO42	2007

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique – ZNIEFF Mer – Source DIREN février 2008

Appellation de la ZNIEFF	communes	n° zone type I	date	superficie en ha
Iles de la Petite Terre	La Désirade	1OO1	1997	492
Ilets Pigeon	Bouillante	1OO2	1997	24
Gros Morne	Deshaies	1OO4	1998	32

Anse de la Guérite à anse Gris-Gris	Port-Louis	1OO6	2001	106
Caye à Dupont	Goyave	1OO7	2002	77
Anse de la Guérite à anse du Canal	Port-Louis, Morne-à-l'Eau	1OO8	2002	497
Pointe à Lézard	Bouillante	1OO9	2002	6
Pointe Mahaut	Pointe-Noire	1O1O	2003	5,4
			Total	**1239,4**

Annexe 4

LES PROJETS DE DECLASSEMENT D'ESPACES REMARQUABLES DU LITTORAL

<table>
<tr><th colspan="2">Projet de déclassement n°1 : site du Souffleur, commune de La Désirade</th></tr>
<tr><td>Localisation : Le Souffleur, au centre de l'île, espace remarquable du littoral « Falaises du Nord ».</td><td rowspan="2">Justification du déclassement : le site a fait l'objet d'un classement en espace remarquable du littoral en 1996. Or, il existait déjà sur Le Souffleur une centrale éolienne, la première a avoir été construite en Guadeloupe, en 1992. Cette portion d'espace n'aurait donc pas du être classée, étant donné que cette activité constitue une perte du caractère naturel et paysager de ce site, au niveau de l'implantation des éoliennes.</td></tr>
<tr><td>Nouvelle affectation de la zone : autres espaces naturels.</td></tr>
<tr><td> </td><td>Photographie de la zone :

Déclassement n°1 : commune de La Désirade</td></tr>
</table>

Projet de déclassement n°2 : site de déchetterie, commune de La Désirade	
Localisation : sur l'Anse Galets, au sud-ouest de l'île au bout de la route D207, lieu dit « le débarcadère », déclassement d'environ 2000m^2 sur lesquels a été installée une déchetterie.	**Justification du déclassement :** afin de régulariser la situation puisque la déchetterie est en place et qu'elle est d'intérêt général pour la commune de la Désirade, le SAR-SMVM déclassent la partie très limitée qui comprend la déchetterie et la voie d'accès, ainsi que l'abord immédiat sur lequel stationnent les véhicules.
Nouvelle affectation de la zone : espaces urbanisés, représentation cartographique **D.**	
Photographies aériennes (source : géoportail) : Déclassement n°2 : commune de La Désirade	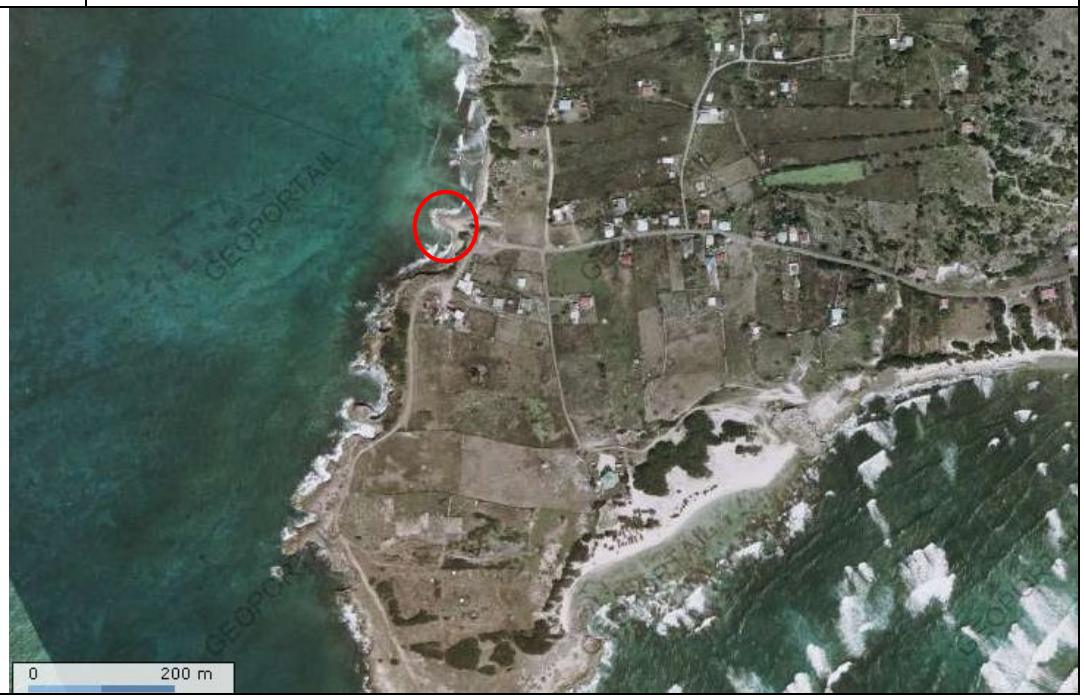

Projet de déclassement n°3 : site de décharge, commune de La Désirade	
Localisation : en arrière de l'Anse Galets, déclassement d'environ 5000m^2 de décharge. Espace remarquable du littoral « Grand Abaque ».	**Justification du déclassement :** lorsque le site a été classé, en 1996, il existait déjà une décharge (mentionnée par ailleurs dans l'atlas des espaces remarquables de la Guadeloupe). Cet espace ayant perdu ses qualités naturels et paysagères, le SMVM choisi de le déclasser.
Nouvelle affectation de la zone : zone d'activité économique.	

Photographies aériennes (source : géoportail) :

Déclassement n°3 : commune de La Désirade

<table>
<tr><th colspan="2">Projet de déclassement n°4 : extension de la carrière de Rivière-Sens, commune de Gourbeyre</th></tr>
<tr><td>Localisation : limite Ouest de la commune, Morne Cateau, en arrière de l'Anse Turlet. Déclassement d'une vingtaine d'hectares. Espace remarquable « Anse Turlet ».</td><td rowspan="2">Justification du déclassement : un espace remarquable du littoral dont les qualités ont été détériorées par la présence de la carrière de Rivière-Sens (antérieure au classement), qui présente des impacts paysagers considérables. Eu égard aux besoins en matériaux de la Guadeloupe, à l'épuisement des ressources sur le site actuel, et aux impacts qu'auraient l'ouverture d'une nouvelle carrière ; la redéfinition des contours de l'espace remarquable sur ce site apparaît comme une nécessité pour le développement de la Guadeloupe.</td></tr>
<tr><td>Nouvelle affectation de la zone : zone d'activité économique.</td></tr>
<tr><td>Photographie aérienne :
.

Déclassement n°4 : commune de Gourbeyre
<u>Voir note en annexe</u></td><td> </td></tr>
</table>

Projet de déclassement n°5 : GFA Birmingam, commune de Baie-Mahault	
Localisation : à la limite Nord Est de la commune, La Baie à Chat, Birmingam	**Justification du déclassement :** cette zone est délimitée dans le SAR de 2001 comme espace agricole protégé et non comme espace naturel remarquable ; ce n'est pas forcément incompatible mais il importe d'assigner une vocation agricole à ces terres qui représentent une superficie importante
Nouvelle affectation de la zone : Espace agricole protégé	
Photographie aérienne (source : géoportail) :	

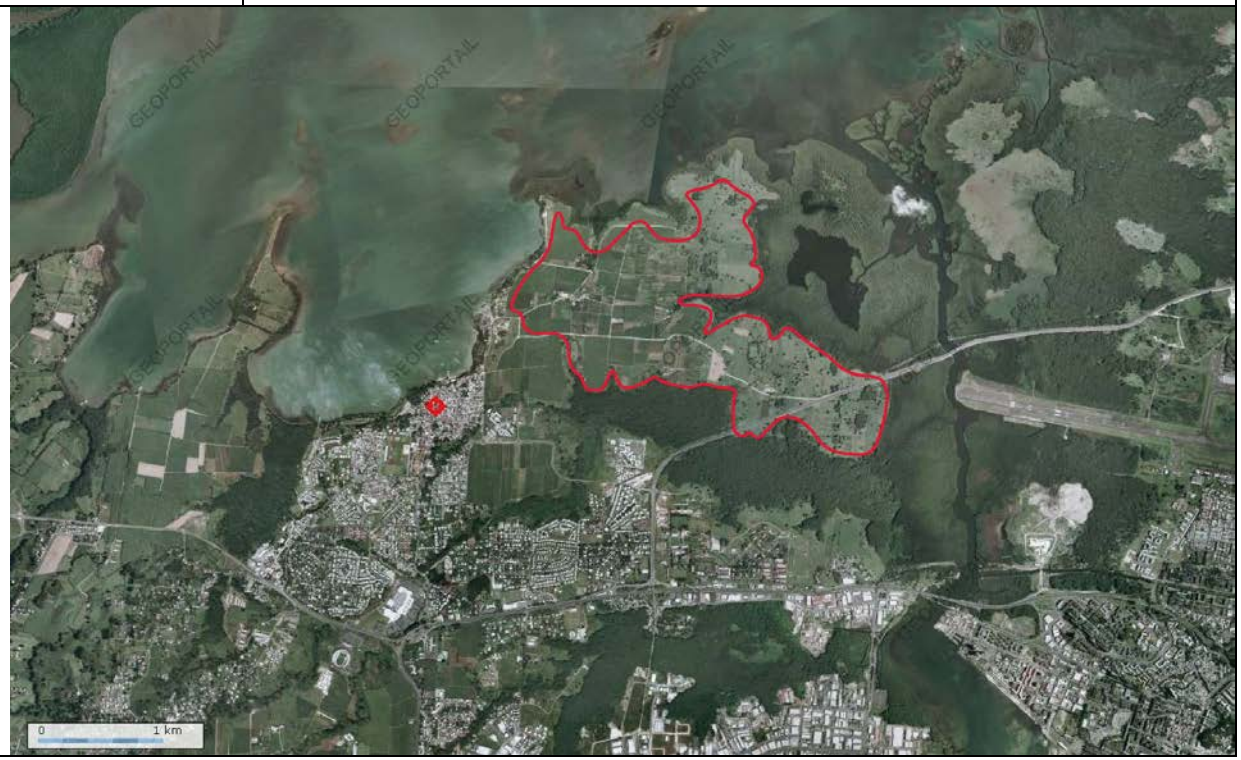

Déclassement n°5 : commune de Baie-Mahault

Projet de déclassement n°6 : GFA Dupuy, commune de Baie-Mahault	
Localisation : La Pointe à Chemise, au Sud de la Pointe St-Vast ou Pointe à Nègre	**Justification du déclassement :** cette zone est délimitée dans le SAR de 2001 comme espace agricole protégé et non comme espace naturel remarquable ; ce n'est pas forcément incompatible mais il importe d'assigner une vocation agricole à ces terres qui représentent une superficie de 58 ha.
Nouvelle affectation de la zone : Espace agricole protégé	

Photographie aérienne (source : géoportail) :

Déclassement n°6 : commune de Baie-Mahault

Projet de déclassement n°7 : commune de Lamentin	
Localisation :	**Justification du déclassement :** cette zone est délimitée dans le SAR de 2001 comme espace agricole protégé et non comme espace naturel remarquable ; ce n'est pas forcément incompatible mais il importe d'assigner une vocation agricole à ces terres qui représentent une superficie de 75 ha.
Nouvelle affectation de la zone : Espace agricole protégé	
Photographie aérienne (source : géoportail) : Déclassement n°7 : commune de Lamentin	

Projet de déclassement n°8 : Capesterre de Marie Galante

Localisation : lotissement de Capharnaüm, situé en bordure de la D 203, en retrait du site Les galeries à la pointe sud de l'espace remarquable qui s'étend jusqu'à la pointe de Tali ; périmètre remarquable « Les Galets »

Nouvelles affectations de la zone : zone agricole ; espace urbanisé pour les lotissements existants.

Justification du déclassement : lorsque le classement a eu lieu, en 1998, le site faisait l'objet déjà d'une urbanisation par extension du centre-ville de la commune, et des « programmes immobiliers et des logements sociaux » étaient réalisés sur le pôle oriental. Aujourd'hui, la pression de l'urbanisation a tendance à se prolonger au long de la route, en secteur naturel. Il est préférable que les besoins d'urbanisation trouvent une solution sur le lotissement

Photographie aérienne (source : géoportail)

Déclassement n°8 : commune de Capesterre

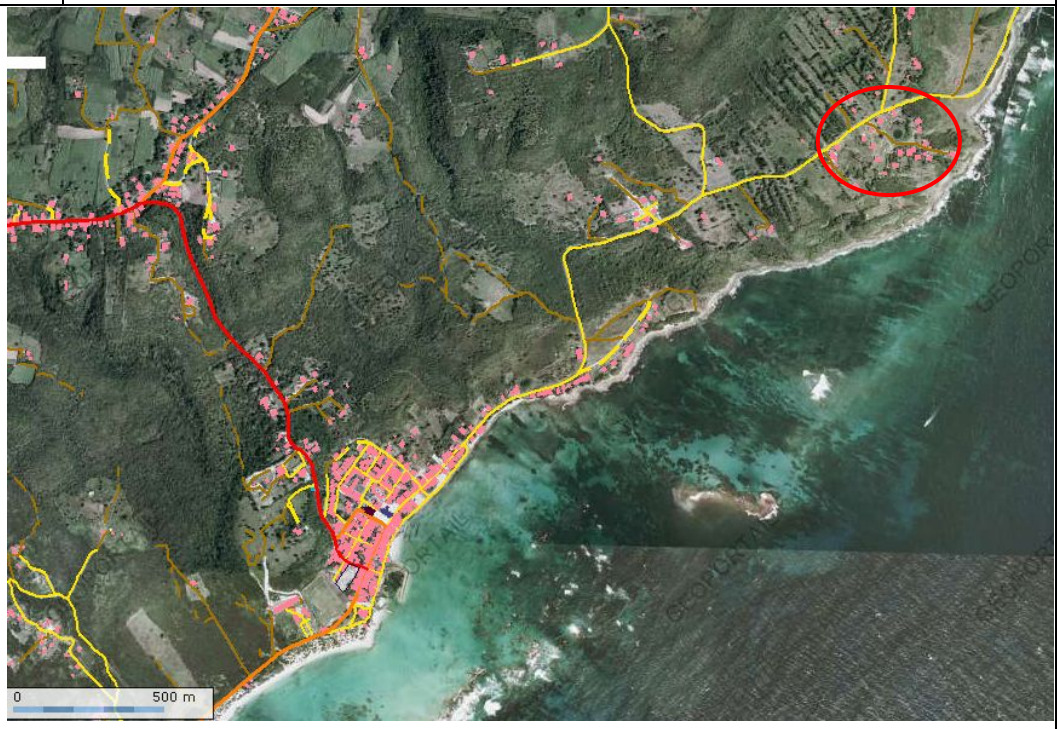

Annexe 5

JUSTIFICATION DES COUPURES D'URBANISATION

Coupure d'urbanisation n°1 : commune de Baie-Mahault	
Localisation : bordure Sud du Grand-Cul-de-Sac-Marin, à l'Ouest de la Pointe de la Grande-Rivière.	**Justification de la coupure d'urbanisation :** maintenir une zone naturelle et agricole qui joue le rôle de zone tampon entre l'urbanisation et la zone humide, espace remarquable du littoral

Photographie aérienne : Coupure d'urbanisation n°1 : commune de Baie-Mahault

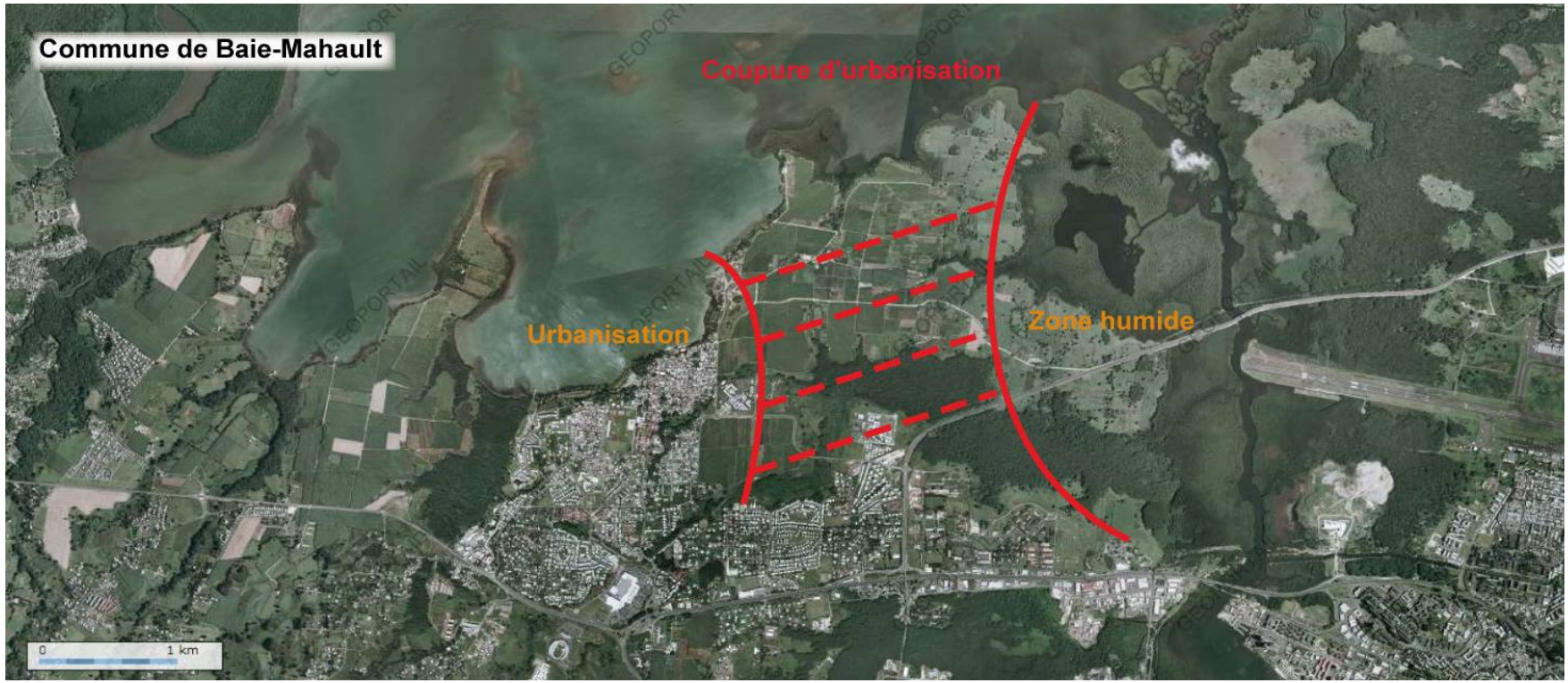

Coupure d'urbanisation n°2 : commune de Port-Louis	
Localisation : Nord Grande-Terre, Anse du Souffleur	**Justification de la coupure d'urbanisation :** il s'agit de maintenir une zone tampon entre l'urbanisation et le marais de Port-Louis
Photographie aérienne : Coupure d'urbanisation n°2 : commune de Port-Louis	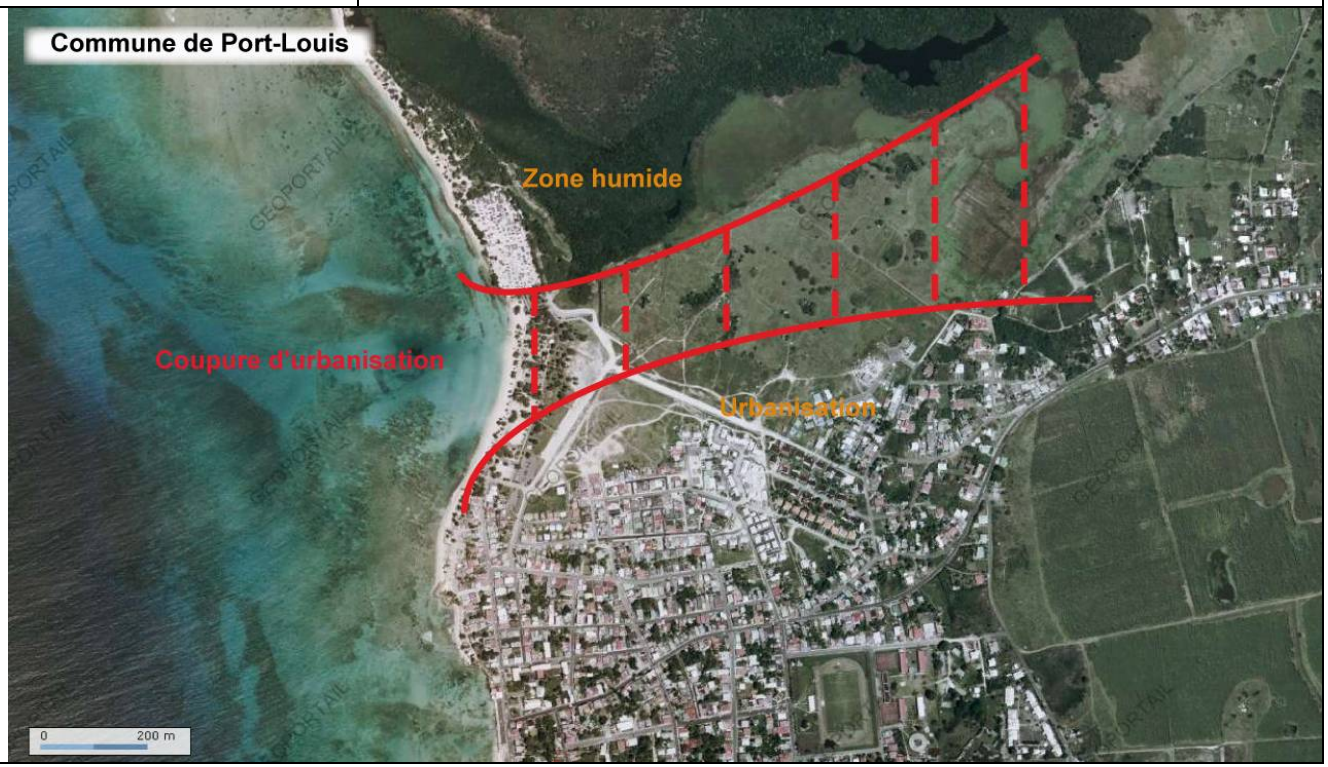

Coupure d'urbanisation n°3 : commune du Gosier	
Localisation : Sud Grande-Terre, Anse de Petit Havre	**Justification de la coupure d'urbanisation :** maintenir des espaces naturels de respiration entre les zones urbaines, en relation directe avec le rivage, sur une commune où le littoral est fortement urbanisé.

Photographie aérienne : Coupure d'urbanisation n°3 : commune du Gosier

Coupure d'urbanisation n°4 : commune de St-François	
Localisation : extrême Sud-est de Grande-Terre, près de la Pointe des Châteaux, Anse Kahouanne	**Justification de la coupure d'urbanisation :** cet espace n'a pas vocation à être urbanisé en raison de la proximité avec la Pointe des Château et de son caractère encore relativement préservé (l'urbanisation ne doit pas entrer en contradiction avec la nature sauvage de ce site).
Photographie aérienne : Coupure d'urbanisation n°4 : commune de St-François	

Coupure d'urbanisation n°5 : commune de St-François	
Localisation : extrême Sud-est de Grande-Terre, près de la Pointe des Châteaux	**Justification de la coupure d'urbanisation :** maintenir l'espace naturel entre 2 zones d'urbanisation et de surcroit protéger l'un des sites les plus emblématiques de la Guadeloupe, espace classé faisant l'objet d'une Opération Grand Site.

Photographie aérienne : Coupure d'urbanisation n°5 : commune de St-François

Annexe 6

NOTICE CARTOGRAPHIQUE

La présente note a pour but de faire le lien entre les orientations du SAR et du SMVM et leur cartographie. Ainsi, pour faciliter la compréhension du lecteur, les pages suivantes explicitent les différentes catégories d'espace, ainsi que les orientations des Schémas.

6.1 LA CARTE DU SAR

La cartographie s'organise en 3 parties bien distinctes :

« La vocation des espaces » et « les infrastructures et les équipements » : il s'agit d'une cartographie diagnostic de l'existant.

« Les orientations du SAR » : sont traduites ici les différentes orientations, le parti d'aménagement et les grands projets définis par le Schéma.

6.1.1 LA VOCATION DES ESPACES

Sous l'intitulé « **mares et étangs »**, représenté en bleu turquoise sur la carte, on entend l'ensemble des zones humides, hors réseau hydrographique, qu'il s'agisse d'eau salée ou d'eau douce, sans compter les mangroves qui apparaissent dans la catégorie suivante.

Le terme **« espaces naturels remarquables** », représenté en vert foncé, désigne l'ensemble des espaces naturels faisant l'objet d'une mesure de protection. Cela correspond aux espaces suivants :

- Réserves naturelles nationales,
- zone centrale du Parc National (y compris les futurs cœurs de Parc),
- sites inscrits et aux sites classés,
- sites du Conservatoire du Littoral,
- cœur de la réserve Man and Biosphère - celle-ci correspond également aux nouveaux espaces qui deviennent cœur de Parc,
- espaces littoraux régis par l'article L.146-6 du Code de l'urbanisme,
- les forêts littorales et la forêt départementalo-domaniale,
- Le SAR inscrit également dans cette typologie les zones humides (mares et marais, étangs, estuaires, mangroves, partie du Grand Cul-de-Sac concernée par la convention RAMSAR), même si pour des raisons de facilité de lecture, les mares et étangs possèdent leur propre figuré.

Les autres espaces naturels, en vert clair, correspondent à des espaces naturels de valeur reconnue par l'inventaire ZNIEFF (Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), soit des espaces naturels davantage communs et banals. Ceux-ci se caractérisent tout de même par une fonction écologique, un rôle dans l'atténuation des impacts des risques naturels majeurs, ou une valeur paysagère.

REGION GUADELOUPE

La couleur orange correspond **aux espaces agricoles :** ils regroupent les terres de forte valeur agronomique, les périmètres irrigués, les surfaces GFA de la réserve foncière, les zones de culture de la canne et de la banane, même s'ils sont affectés par les produits phytosanitaires (Chlordécone notamment).

En jaune, **les espaces ruraux de développement**, concernent des territoires ruraux où se conjuguent de la production agricole plutôt vivrière, ou très spécialisées (vanille, café…) ; des activités touristiques et artisanales ; et où existe de l'habitat.

Les espaces urbains apparaissent en rouge, il s'agit des espaces urbanisés des agglomérations, des bourgs et des sections occupées par l'habitat.

Les espaces d'activités économiques, en rose, sont des zones urbanisées dédiées à recevoir l'implantation d'entreprises à caractère économique, commercial et artisanal.

Les carrières sont représentées par un cercle rose : il s'agit des sites autorisés d'extraction de matériaux.

6.1.2 LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

Il s'agit des infrastructures existantes de transport, ainsi que des équipements universitaires et hospitaliers.

6.1.3 LES ORIENTATIONS DU SAR

6.1.4 LE TOURISME

Le SAR définit les espaces prioritaires pour le développement ou le maintien d'une activité touristique : il s'agit **des pôles touristiques majeurs** (T noir), ceux-ci doivent cependant faire l'objet d'une importante montée en qualité, notamment en termes d'environnement, voire d'un projet de renouvellement (cercle pointillé rose de secteur de renouvellement touristique). Parallèlement, le SAR préconise le **développement d'un éco-tourisme** (T vers), tourisme environnemental, permis également sur les espaces remarquables. Celui-ci doit rester un tourisme « rare ».

Les différents pôles de développement définis par le SAR doivent également développer chacun une activité touristique spécifique, pour permettre une plus grande diversité de l'offre touristique : selon le cas, cela prendra la forme d'une activité de thermalisme, de croisière ou encore d'un tourisme équin.

6.1.5 AGRICULTURE

Pour amener la Guadeloupe vers une plus grande autosuffisance alimentaire, l'élevage sera développé : les secteurs d'élevage sont représentés par un bœuf.

6.1.6 TRANSPORTS

Les orientations sont nombreuses et permettent d'une part de décongestionner et de réduire l'accidentologie des axes routiers (voir figuré linéaire noir et rouge), d'autre part le développement d'alternatives à la voiture. Certains aérodromes devront être requalifiés (avion bleu), des liaisons maritimes seront renforcées ou créées (pointillé noir), les transports en commun seront soutenus par un projet de Tram-train sur l'agglomération pointoise (figuré linéaire gris et blanc) et de voies réservées aux bus (TCSP, figuré linéaire noir et blanc) ; un nouvel héliport est en projet dans le secteur du Lamentin.

6.1.7 URBANISATION

Même si globalement le choix du SAR est celui de maintenir les territoires dans leur vocation actuelle, des zones de développement de l'urbanisation et de l'activité économique sont définies, celles-ci témoignent de projet des communes, inscrits dans les documents d'urbanisme (POS/PLU).

Cependant, le parti d'aménagement est celui d'une densification des zones d'urbanisation et de l'aménagement des dents creuses, en particulier sur des **secteurs définis de renouvellement urbain**.

6.1.8 INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

Pour répondre aux besoins de développement de la Guadeloupe, le SAR retient et localise les projets de création d'un Centre Pénitentiaire, de développement du Port Autonome de Jarry, de reconstruction ou d'extension d'hôpitaux publics (Abymes, Pointe Noire, Capesterre-Belle-Eau…), de création de centres de soin et d'établissements de formation.

Pour améliorer la gestion des déchets et répondre aux obligations du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), des projets de centre de stockage et/ou de traitement des déchets sont également cartographiés (icone D).

Enfin, pour une plus grande autonomie énergétique de la Guadeloupe et une réduction des impacts environnementaux liés aux énergies fossiles, les énergies renouvelables doivent être développées

6.2 LA CARTE DU SMVM

Les cartes s'organisent comme celle du SAR en 3 parties :

- « La vocation des espaces » et « les infrastructures et les équipements » : il s'agit d'une cartographie diagnostic de l'existant.
- « Les orientations du SMVM » : sont traduites ici les différentes orientations, le parti d'aménagement et les grands projets définis par le Schéma.

6.2.1 LA VOCATION DES ESPACES

Pour les **espaces littoraux**, on retrouve la même organisation que sur la carte du SAR.

Pour les **espaces maritimes**, le SMVM distingue :

Les **espaces maritimes remarquables**, représentés en fond vert clair. Cette catégorie regroupe tous les espaces faisant l'objet d'une protection :

Réserves naturelles nationales,

Les futurs cœurs de Parc,

Le cœur de la réserve Man and Biosphère - celle-ci correspond également aux nouveaux espaces qui deviennent cœur de Parc,

Les **espaces maritimes à forte valeur patrimoniale,** figurés en hachuré horizontal bleu. Ces espaces correspondent à des milieux marins sensibles.

Sont également indiqués la localisation des mouillages permanents pour les activités nautiques (triangle bleu) ainsi que les dispositifs de concentration de poissons (triangle ocre) et la localisation des activités balnéaires ou du nautisme (nageur)

Les **espaces urbains** apparaissent en gris foncé pour le tissu urbain dense, il s'agit des espaces urbanisés des agglomérations, des bourgs et des sections occupées par l'habitat ; en gris clair pour les espaces urbains diffus.

Les **espaces maritimes à forte valeur patrimoniale** représentés en fond vert clair

Les **espaces côtiers sensibles** figurés par un trait orange, représentent les côtes sensibles en fonction de critères physiques, écologiques, mais également économiques.

La carrière de sable marin

Les espaces à vocation économique comprennent :

Les ports, figurés en orange pour les ports principalement dédiés à la pêche, en violet pour les ports principalement dédiés au transport de marchandises et de passagers, en bleu aux ports accessibles à la croisière. Cette organisation oriente les types d'aménagements qui seront possibles.

Les **zones d'activités économiques** : représentées en fond rose, elles font l'objet des mêmes orientations que pour le SAR.

6.2.2 LES ORIENTATIONS DU SMVM

Le SMVM prévoit les secteurs d'aménagement pour différentes catégories de projets :

Sur les parties terrestres

Des projets de développement touristique (T noir) et d'éco-tourisme (T vert) : les mêmes définitions que pour le SAR s'y appliquent.

Des coupures d'urbanisation, représentées par deux traits rouges parallèles, ont pour rôle de mettre un frein à l'extension urbaine, soit autour d'espaces remarquables du littoral menacés d'être grignotés, soit aux abords de zones naturelles qu'il est important de maintenir pour l'équilibre des diverses vocations du littoral.

Des espaces à urbaniser (hachuré vertical gris), en reprenant les mêmes principes de continuité et de densification que sur le reste du territoire, ainsi que des espaces dédiés à de nouvelles activités économiques (hachuré vertical rose).

Le SMVM retient le projet de classement de la pointe de la Grande Vigie, sans toutefois indiquer de périmètre puisque les études sont en cours.

Le SMVM retient également le projet de réserve nationale à La Désirade (réserve géologique) et celui de réserve terrestre et marine de Marie Galante. Ces projets sont figurés par un simple losange orangé afin de ne pas figer un périmètre qui n'est pas encore totalement défini.

Les équipements pour le traitement des déchets (centres de tri ou de stockage) sont représentés sur le secteur où ils pourront être implantés. Ils sont représentés par la lettre D

Des équipements pour la production d'énergies renouvelables pourront être installés sur les secteurs indiqués par le SMVM, indiqués par l'icône C en forme de goutte noire.

Sur les ports

Le SMVM reprend la stratégie de développement portuaire du schéma départemental, il est donc prévu les aménagements suivants :

Extensions portuaires sur les ports identifiés comme ports principaux (un cercle autour de l'icône indiquant la vocation du port)

Création d'haltes légères de plaisance

Création de zones techniques (hexagone violet).

Enfin, le SMVM prévoit un développement limité de l'aquaculture en mer (poisson).

Annexe 7

NOTE SUR LA QUALITE DES EAUX

7.1 NOTE SUR LA QUALITE DES EAUX : L'ILE AU BELLES EAUX

La qualité des eaux distribuées (source : site Internet Direction de la Santé et du Développement Social)

Le contrôle des eaux en Guadeloupe concerne 58 captages alimentant 57 unités de distribution (réseaux) et 54 stations de traitement. Le contrôle de ces installations implique la réalisation par la DSDS d'environ 1450 prélèvements par an, ces prélèvements étant ensuite analysés par l'Institut Pasteur de la Guadeloupe.

La qualité bactériologique des eaux distribuée est satisfaisante avec environ 98 % de conformité analytique en 2007. Des contaminations ponctuelles apparaissent sur les communes de Sainte-Rose, Pointe-Noire, Vieux Habitants, Baillif, Grand Bourg et Capesterre de Marie Galante.

La turbidité des eaux distribuées est un phénomène davantage présent, en raison d'équipements insuffisants pour traiter correctement les eaux superficielles, avec une contamination chronique (supérieur à 30 % des analyses) sur la commune de Sainte-Rose, une contamination fréquente (de 20 à 30 %) sur la commune de Deshaies, une contamination périodique (10 à 20 % des analyses) sur Bouillante et épisodique (moins de 10%) sur les communes de Pointe Noire, Vieux Habitants et Grand Bourg.

La qualité chimique des eaux distribuées : en 2007, 295 prélèvements en vue de recherches de pesticides ont été réalisés. En particulier, sur les 5 captages opérationnels du sud Basse-Terre concernés par la pollution en composés organochlorés, 25 prélèvements ont été réalisés sur la ressource et 21 au niveau des unités de traitement. A cela s'ajoutent en 2007 52 auto-contrôles réalisés par les exploitants. En 2007, sur l'ensemble des analyses réalisées sur l'eau distribuée, 4 % ne sont pas conformes aux normes. Ces résultats non conformes ont entraîné le remplacement des filtres concernés.

La protection des captages : en application de l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, tous les points d'eau destinée à la consommation humaine doivent faire l'objet d'une autorisation de prélèvement et de la mise en place des périmètres de protection. Sur les 58 captages d'eau exploités en Guadeloupe aucun ne fait à ce jour l'objet de ces protections réglementaires,…). Néanmoins 29 captages sont en cours de régularisation administrative

La qualité des eaux de baignade (source : site Internet Direction de la Santé et du Développement Social)

Depuis 1976, la DSDS réalise le contrôle sanitaire des eaux de baignade. Depuis 1987, cette information est portée à la connaissance du public. Durant l'année 2007, 114 sites de baignade déclarés ont fait l'objet d'un suivi sanitaire :

- 102 sites de baignade en mer,
- 12 sites de baignade en rivières

Ce contrôle s'est traduit par 1636 prélèvements.

Les eaux de baignade sont de bonne qualité. En 2007, 100 % des prélèvements étaient conformes pour les zones côtières et les rivières. LA DSDS relativise ces résultats en précisant que l'année 2007 a bénéficié de bonnes conditions climatiques et courantologiques, propices à la dispersion des pollutions.

L'évolution de la qualité des eaux de baignades de 2003 à 2007, en tenant compte des critères microbiologiques de la Directive 2006, montre que les classements de qualité des eaux de baignade en mer restent stables, mais que la qualité des eaux de baignade en rivières subit un déclassement pour 25 % des analyses.

La qualité des eaux littorales

Il existe plusieurs réseaux de surveillance du milieu marin :

- Réseau CQEL (19 points)
- Réseau de surveillance RNO (surveillance de l'eau des ports)
- Réseau national IFREMER (5 stations de prélèvement)

Une étude est en cours pour la définition de l'état de référence et du réseau de surveillance pour les masses d'eau littorale de la Guadeloupe.

Les eaux littorales subissent les pollutions amont qui affectent les milieux marins. Les principaux rejets polluants principaux sont :

- les rejets d'eaux usées domestiques (notamment des stations de Sainte Rose, Bouillante, Saint François, Le Moule)
- les rejets d'eaux industrielles
- les rejets d'eaux hydrocarburées
- les rejets d'eaux contenant des pesticides organochlorés
- les écoulements d'eaux chargées de sédiments

Les objectifs de qualité des masses d'eaux au regard de la Directive Cadre sur l'Eau
(source : Etat des lieux pour l'application de la Directive Cadre sur l'Eau ; SDAGE)

L'état des lieux pour l'application de la Directive Cadre sur l'Eau d'octobre 2000 estime la capacité des masses d'eau à atteindre un bon état, tel que défini par la Directive.

L'état des lieux identifie 47 cours d'eau sur Basse-Terre, 12 masses d'eau côtières, 7 masses d'eau souterraines.

Sur les 47 cours d'eau, ¼ seulement sont susceptibles d'atteindre les objectifs de bon état (écologique et chimique) en 2015. Les problèmes rencontrés sont les volumes excessifs prélevés en périodes de pénurie, les entraves à la circulation (seuils), les rejets domestiques et les pollutions agricoles.

Sur les 12 masses d'eaux côtières, seules 5 masses d'eaux côtières sont susceptibles de respecter les objectifs de bon état écologique et chimique. Des reports de délais dérogatoires (2021) sont établis pour 5 d'entre elles : 3 en raison d'une connaissance insuffisante de la qualité chimique

- Petit Cul de Sac Marin
- Secteur Sud du Grand Cul de Sac Marin
- Secteur Nord du Grand Cul de Sac Marin.
- Pour deux masses d'eau côtières, en raison de la pollution par le chlordécone :
- Côte Ouest de Basse-Terre
- Pointe-Vieux Fort-Sainte Marie

Enfin, 6 délais sont reportés par dérogation à 2021 en raison des temps de réponse des milieux et de la faisabilité technique et financière des actions sur les rejets domestique et les processus érosifs

Sur les 7 masses d'eaux souterraines, celle du sud de Basse-Terre risque de ne pas atteindre le bon état écologique requis en 2015, en raison de la pollution chimique par les pesticides.

Les cartes suivantes, présentent la situation des masses d'eau pour les cours d'eau, les eaux souterraines et les eaux littorales, au regard des risques de non atteinte des objectifs de bon état en 2015. (Source : Révision du SDAGE de Guadeloupe, Comité de bassin, les objectifs environnementaux. Document soumis à consultation du public du 15 décembre 2008 au 15 juin 2009).

COMITE DE BASSIN DE LA GUADELOUPE
REVISION DU SDAGE DE GUADELOUPE
SDAGE de la Guadeloupe
BASSE - TERRE NORD
GRANDE -TERRE
BASSE - TERRE CÔTE SOUS LE VENT
BASSE - TERRE CÔTE AU VENT
Grand Cul de Sac Marin
Petit Cul de Sac Marin
Deshaies
Ste-Rose
Lamentin
Baie Mahaud
POINTE-A-PITRE
Pointe Noire
Petit Bourg
Goyave
Bouillante
Vieux Habitants
Baillif
BASSE-TERRE
St-Claude
Gourbeyre
Trois Rivières
Vieux-Fort
Capesterre-Belle Eau
Rivière Nogent
Rivière Ferry
Grand Rivière à Goyaves
Rivière de Petite-Plaine
Rivière Losteau
Rivière La Lézarde
Rivière La Rose
Petite rivière à Goyave
Rivière Beaugendre
Grande Rivière de Vieux-Habitants
Rivière du Pérou
Grande Rivière de Capesterre
Rivière du Grand Carbet
Rivière des Pères
Rivière aux Herbes
Rivière du Galion
Rivière Grande Anse
FRIR01
FRIR02
FRIR03
FRIR04
FRIR05
FRIR06
FRIR07
FRIR08
FRIR09
FRIR10
FRIR11
FRIR12
FRIR13
FRIR14
FRIR15
FRIR16
FRIR17
FRIR18
FRIR19
FRIR20
FRIR21
FRIR22
FRIR23
FRIR24
FRIR25
FRIR26
FRIR27
FRIR28
FRIR29
FRIR30
FRIR31
FRIR32
FRIR33
FRIR34
FRIR35
FRIR36
FRIR37
FRIR38
FRIR39
FRIR40
FRIR41
FRIR42
FRIR43
FRIR44
FRIR45
FRIR46
FRIR47
Objectif global
Cours d'eau
Objectifs environnementaux :
Bon état 2015
Report de délai (2021 ou 2027)
Objectif dérogatoire
source : BD Carthage
Masses d'eau continentales linéaires
Secteur
N
échelle : 1/200 000ème

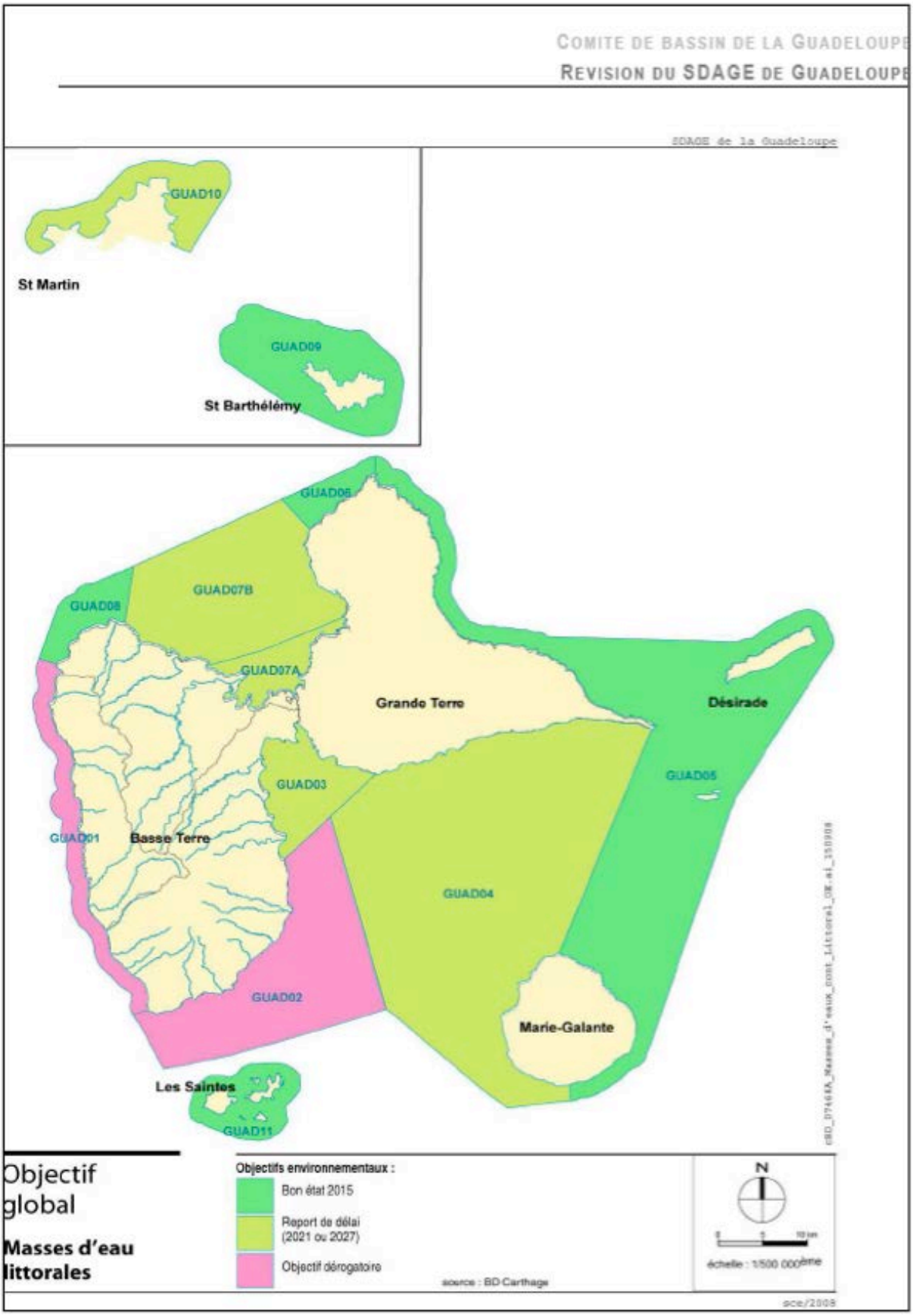
COMITE DE BASSIN DE LA GUADELOUPE
REVISION DU SDAGE DE GUADELOUPE
SDAGE de la Guadeloupe
GUAD10
St Martin
GUAD09
St Barthélémy
GUAD06
GUAD07B
GUAD08
GUAD07A
Grande Terre
Désirade
GUAD05
GUAD03
GUAD01
Basse Terre
GUAD04
GUAD02
Marie-Galante
Les Saintes
GUAD11
Objectif global
Masses d'eau littorales
Objectifs environnementaux :
Bon état 2015
Report de délai (2021 ou 2027)
Objectif dérogatoire
source : BD Carthage
N
échelle : 1/500 000ème
sce/2008

7.2 NOTE SUR L'EROSION MARINE

Pour l'élaboration du projet de SAR et plus particulièrement pour le chapitre valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer, la Région Guadeloupe a commandé à MM. Pascal Saffache et Didier Moulet une étude relative à la dynamique des côtes Guadeloupéenne. Cette étude comprend un atlas cartographique des zones d'érosion et de progradation du littoral

L'étude de l'érosion du littoral s'est intéressée à la période des 40 dernières années. Il n'est pas donné de mesure des phénomènes d'érosion observés pour les différents secteurs (à l'exception de Saint Martin qui semble être le littoral le plus modifié avec une érosion maximale qui avoisine les 100 m environ, il apparaît que le phénomène d'érosion affecte plus particulièrement certaines portions côtières de la Grande Terre (notamment les parties Sud et Sud-Est), alors que le phénomène d'engraissement, se retrouve principalement aux abords des embouchures des cours d'eau. Les auteurs de l'étude notent cependant que si la Guadeloupe connaît, comme la Martinique les deux phénomènes d'érosion et d'engraissement des côtes, ils sont cependant moins marqués ici.

Bien que ces processus découlent de mécanismes naturels (houle, courants, dureté des matériaux…), ils dépendent également des pressions anthropiques. Les déboisements massifs du XVII^{ème} siècle et la destruction de nombreuses mangroves au cours du XXème siècle ont provoqué des transferts importants de sédiments vers les fonds marins côtiers. Plus près de nous, les prélèvements de sable, légaux et illégaux, fragilisent considérablement le maintien du trait de côte.

On trouvera dans l'annexe suivante (annexe 8) l'étude « Dynamiques des côtes guadeloupéennes, Atlas cartographique des zones d'érosion du littoral », Pascal Saffache, Didier Moullet, mai 2009.

Annexe 8

NOTE SUR L'EROSION

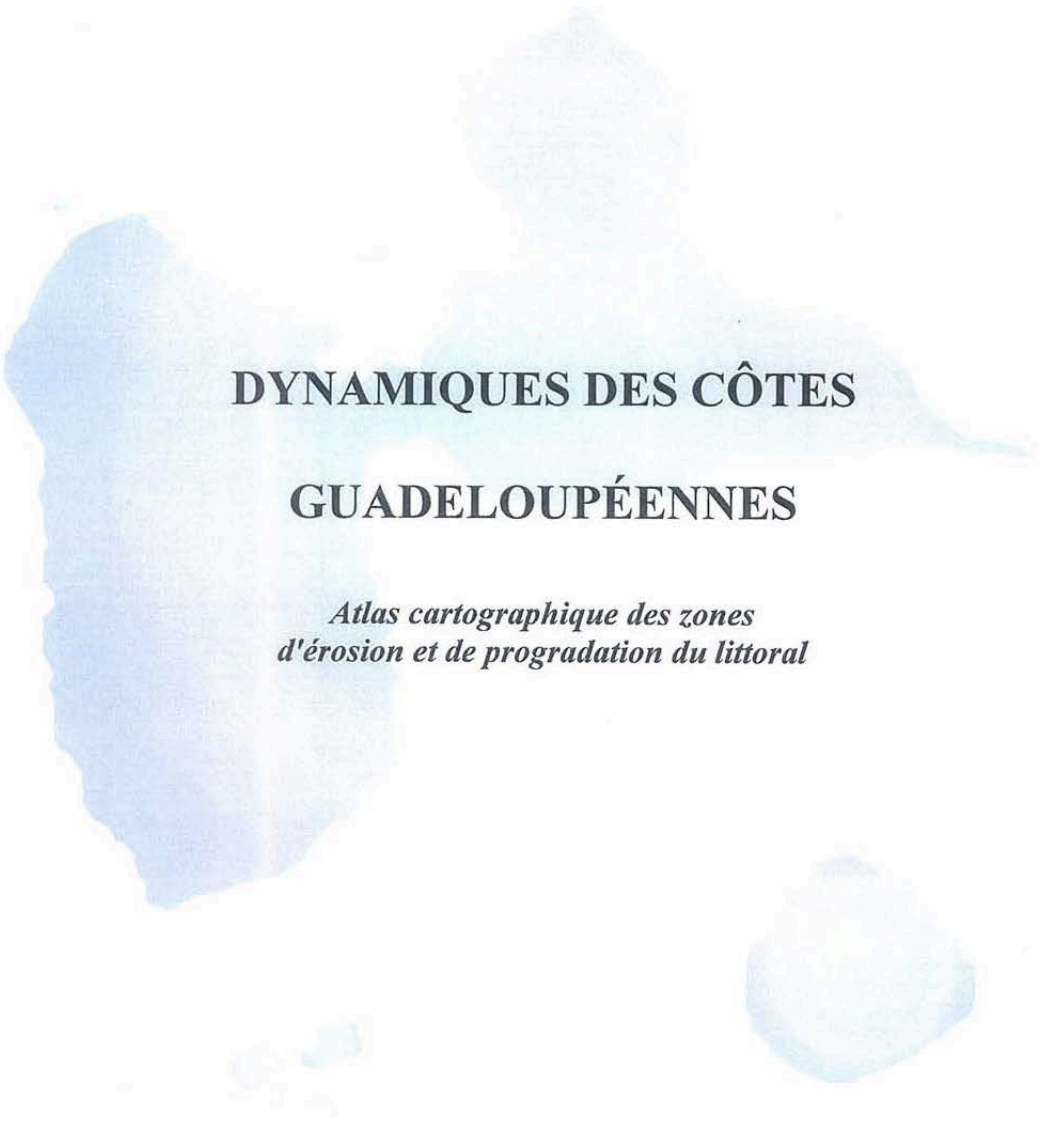

REGION GUADELOUPE

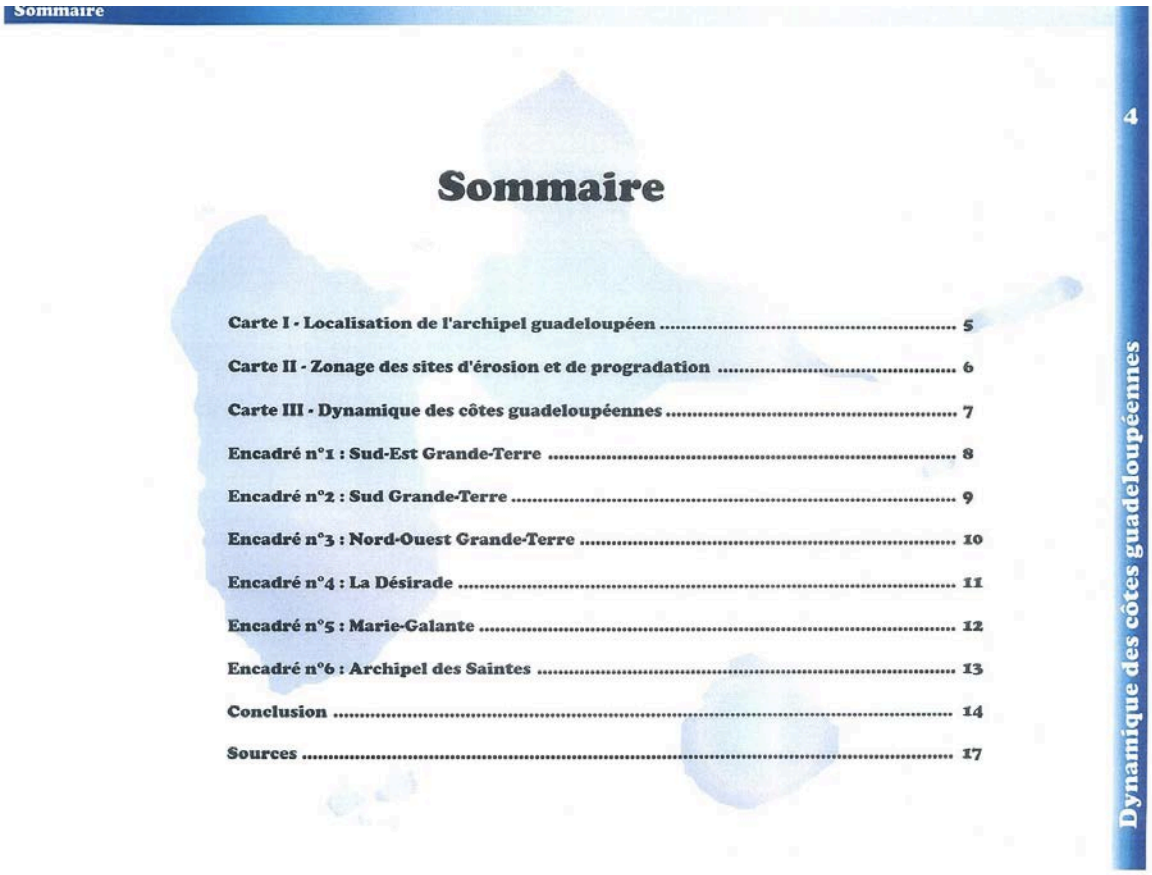

Sommaire

Carte I - Localisation de l'archipel guadeloupéen 5
Carte II - Zonage des sites d'érosion et de progradation 6
Carte III - Dynamique des côtes guadeloupéennes 7
Encadré n°1 : Sud-Est Grande-Terre 8
Encadré n°2 : Sud Grande-Terre 9
Encadré n°3 : Nord-Ouest Grande-Terre 10
Encadré n°4 : La Désirade 11
Encadré n°5 : Marie-Galante 12
Encadré n°6 : Archipel des Saintes 13
Conclusion 14
Sources 17

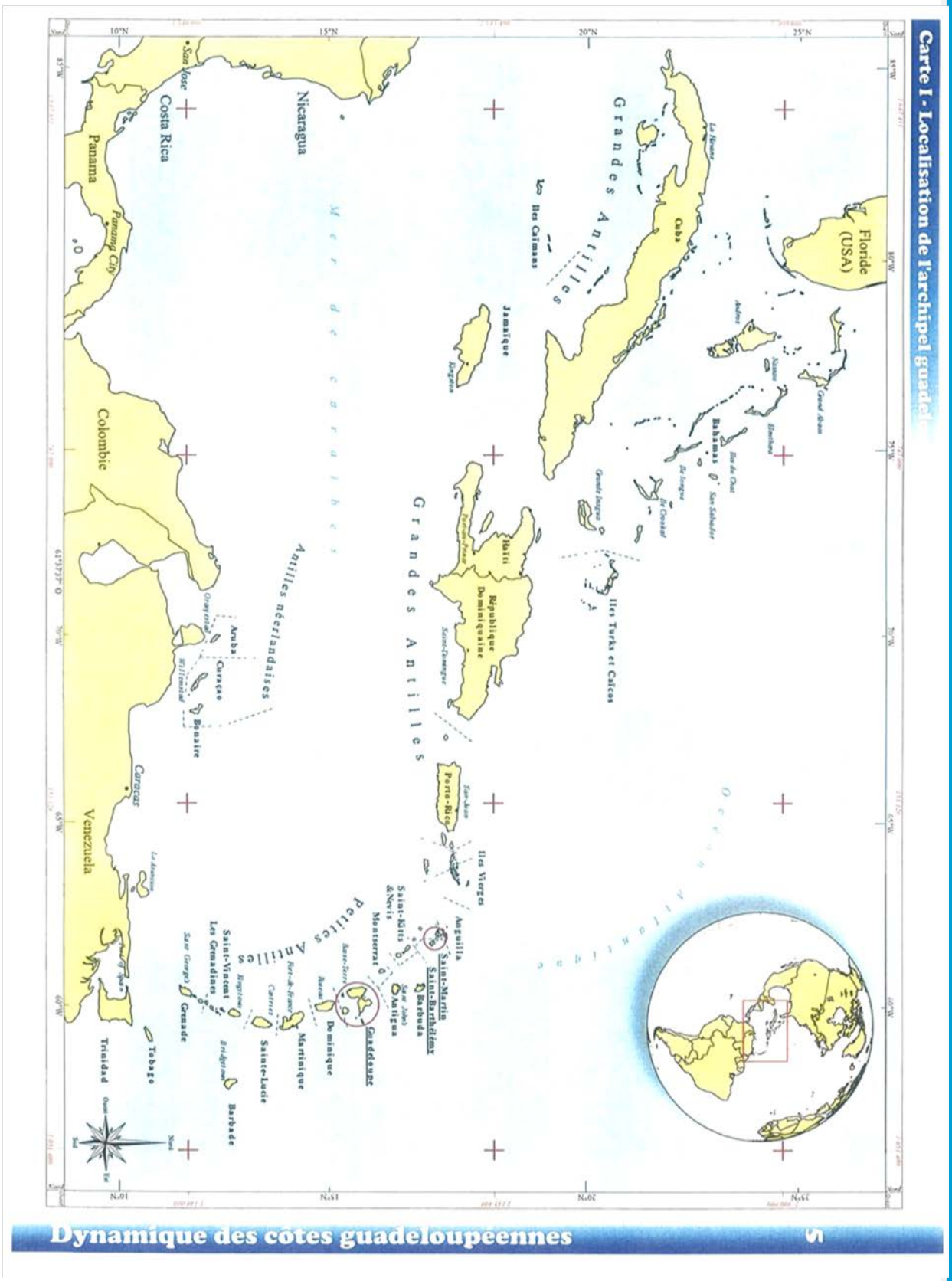
Carte I - Localisation de l'archipel guadeloupéen
Floride (USA)
Cuba
Grandes Antilles
Jamaïque
Haïti
République Dominicaine
Iles Turks et Caicos
Bahamas
Nicaragua
Costa Rica
Panama
Panama City
Colombie
Venezuela
Caracas
Aruba
Curaçao
Bonaire
Antilles néerlandaises
Porto-Rico
Iles Vierges
Anguilla
Saint-Martin
Saint-Barthélemy
Barbuda
Saint-Kitts & Nevis
Antigua
Montserrat
Guadeloupe
Dominique
Martinique
Sainte-Lucie
Saint-Vincent Les Grenadines
Grenade
Barbade
Trinidad
Tobago
Petites Antilles
Dynamique des côtes guadeloupéennes

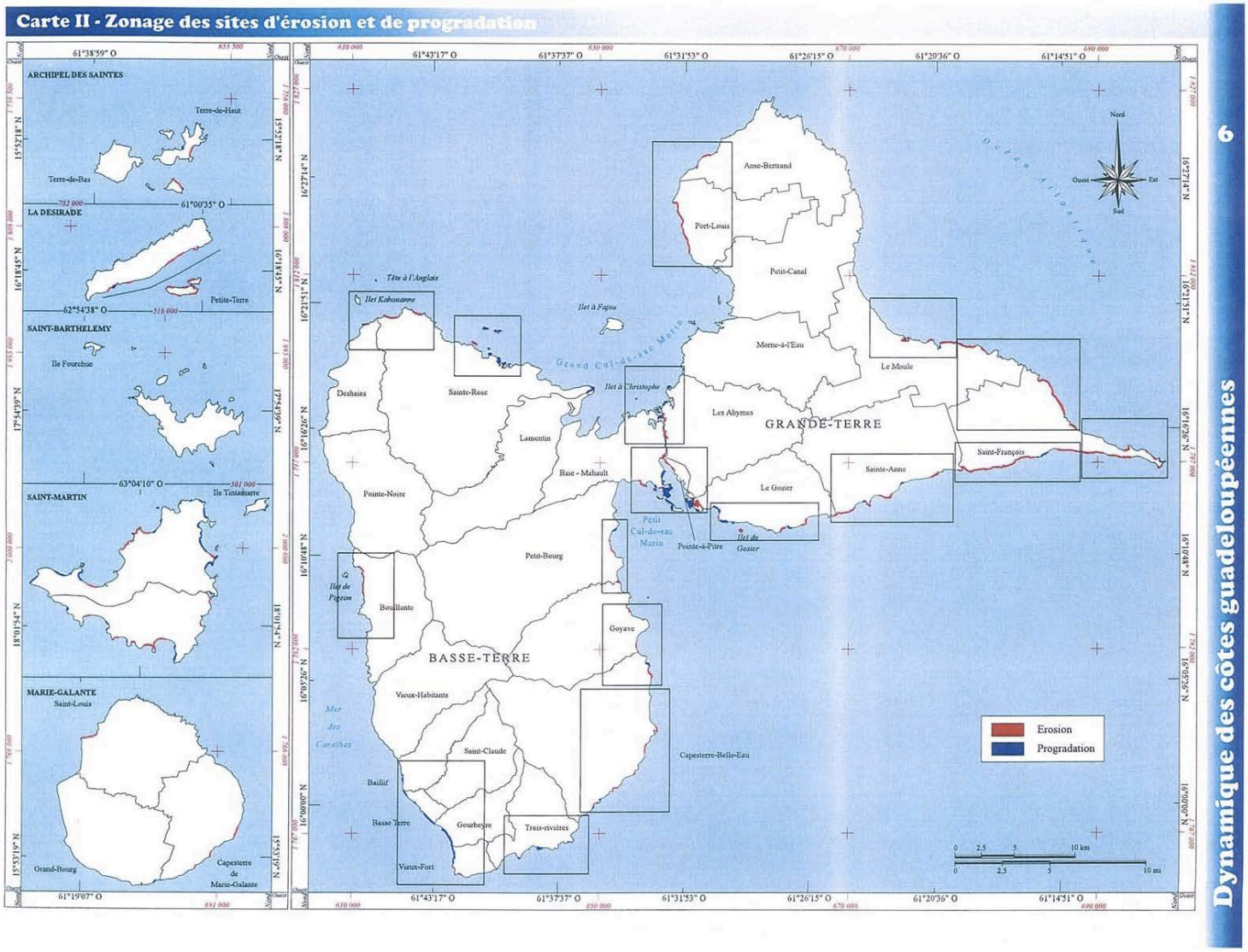
Carte II - Zonage des sites d'érosion et de progradation
6
Dynamique des côtes guadeloupéennes
ARCHIPEL DES SAINTES
Terre-de-Haut
Terre-de-Bas
LA DESIRADE
Petite-Terre
SAINT-BARTHELEMY
Ile Fourchue
SAINT-MARTIN
Ile Tintamarre
MARIE-GALANTE
Saint-Louis
Grand-Bourg
Capesterre de Marie-Galante
GRANDE-TERRE
Anse-Bertrand
Port-Louis
Petit-Canal
Morne-à-l'Eau
Le Moule
Les Abymes
Le Gosier
Sainte-Anne
Saint-François
Pointe-à-Pitre
Ilet de Gosier
Ilet à Christophe
Ilet à Fajou
Ilet Kahouanne
Tête à l'Anglais
Grand Cul-de-sac Marin
Petit Cul-de-sac Marin
Deshaies
Sainte-Rose
Lamentin
Baie - Mahault
Pointe-Noire
Petit-Bourg
Ilet de Pigeon
Bouillante
Goyave
BASSE-TERRE
Vieux-Habitants
Saint-Claude
Capesterre-Belle-Eau
Baillif
Basse-Terre
Gourbeyre
Trois-rivières
Vieux-Fort
Mer des Caraïbes
Nord
Ouest
Est
Sud
Erosion
Progradation
0 2,5 5 10 km
0 2,5 5 10 mi

Carte III - Dynamique des côtes guadeloupéennes

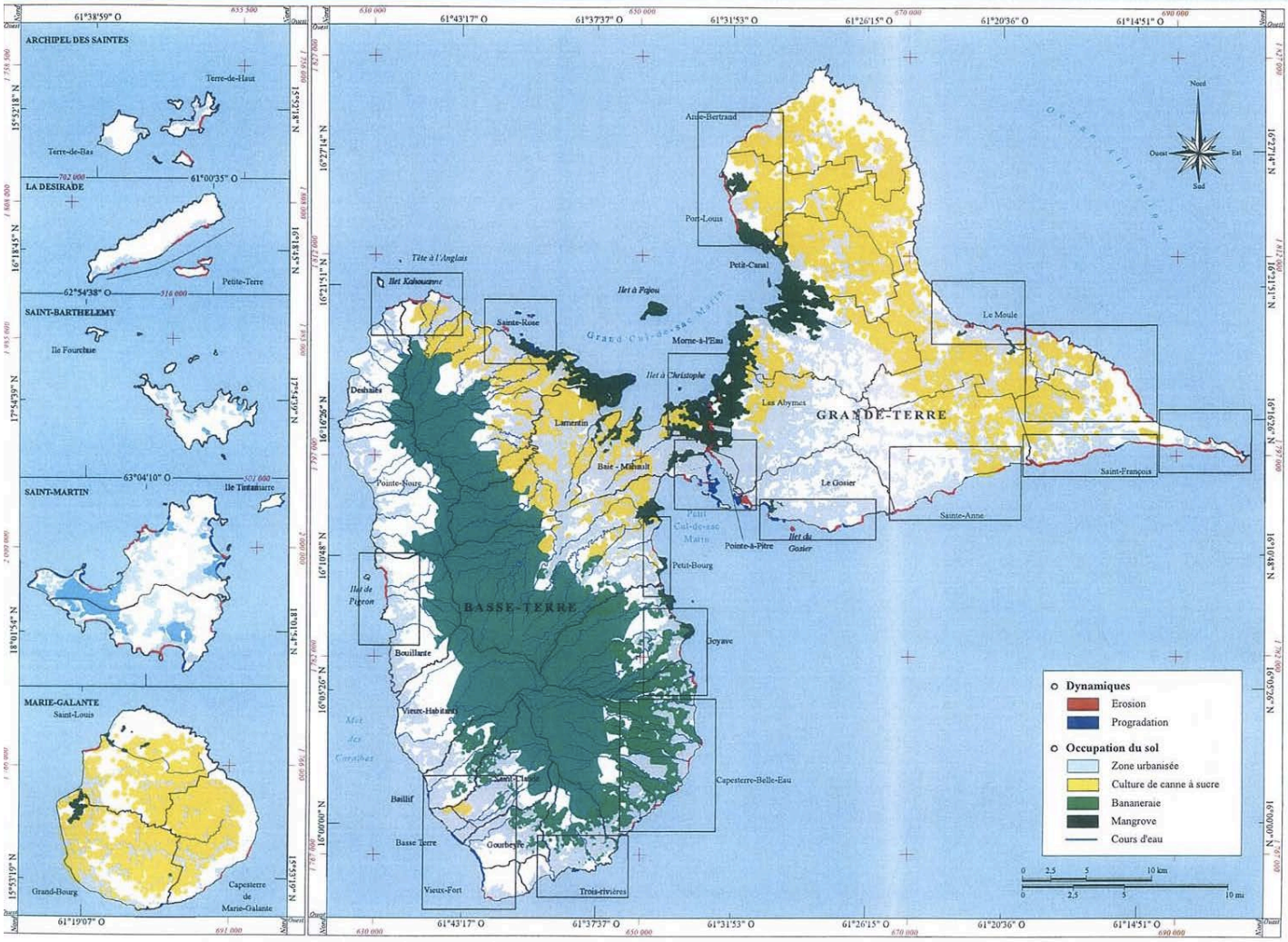

Encadré n°1 : Sud-Est Grande-Terre

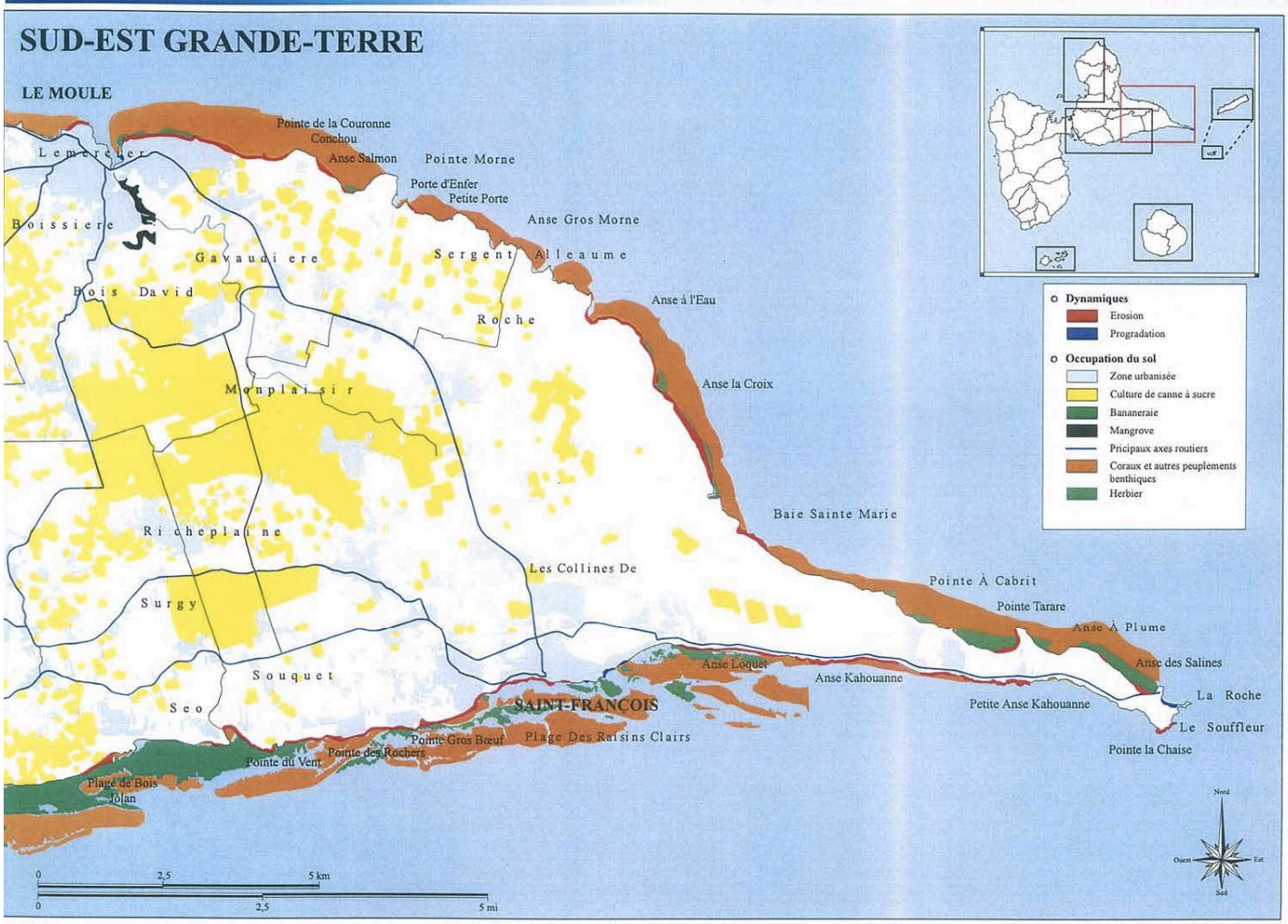

8 Dynamique des côtes guadeloupéennes

Encadré n°2 : Sud Grande-Terre

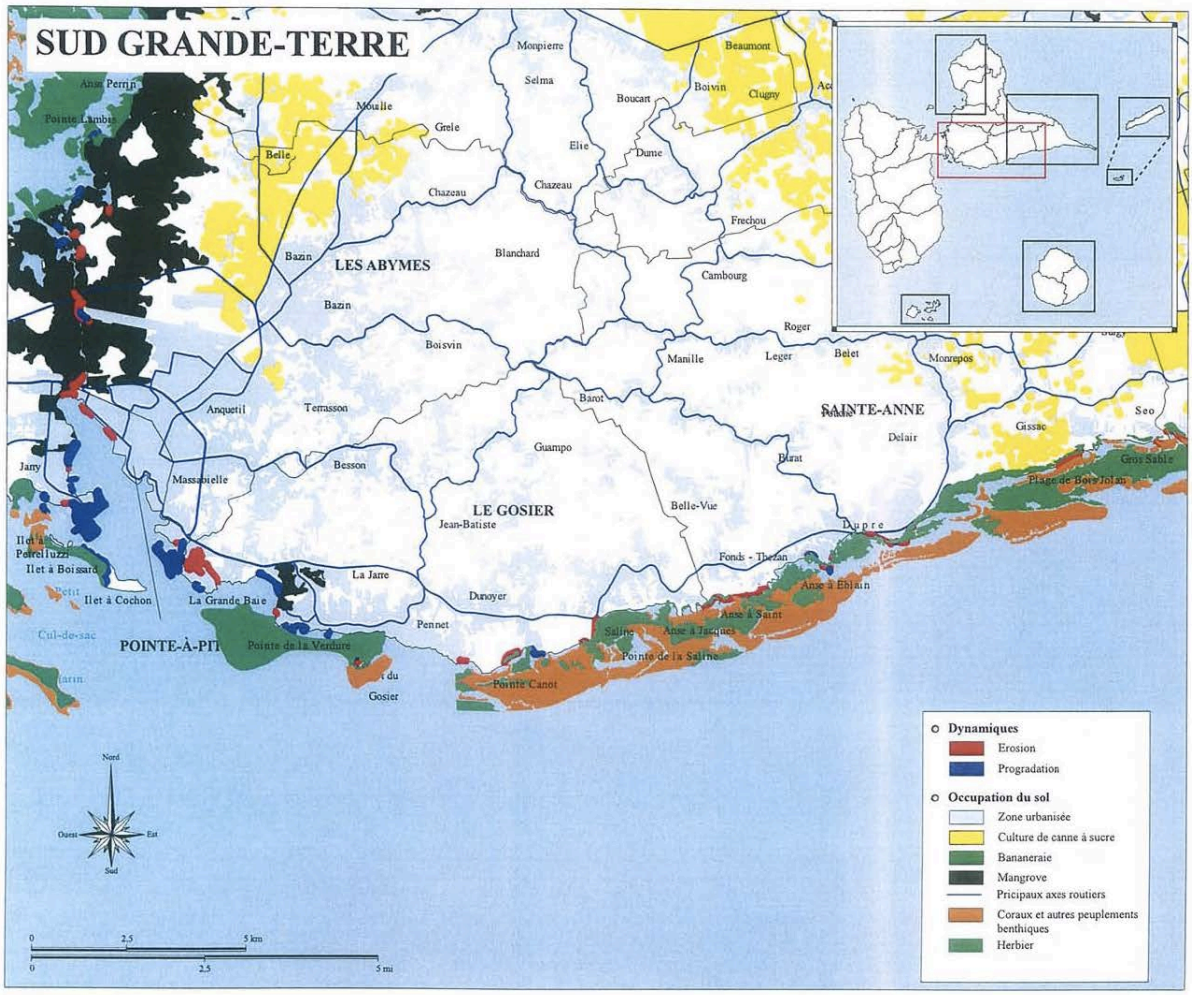

Encadré n°3 : Nord-Ouest Grande-Terre

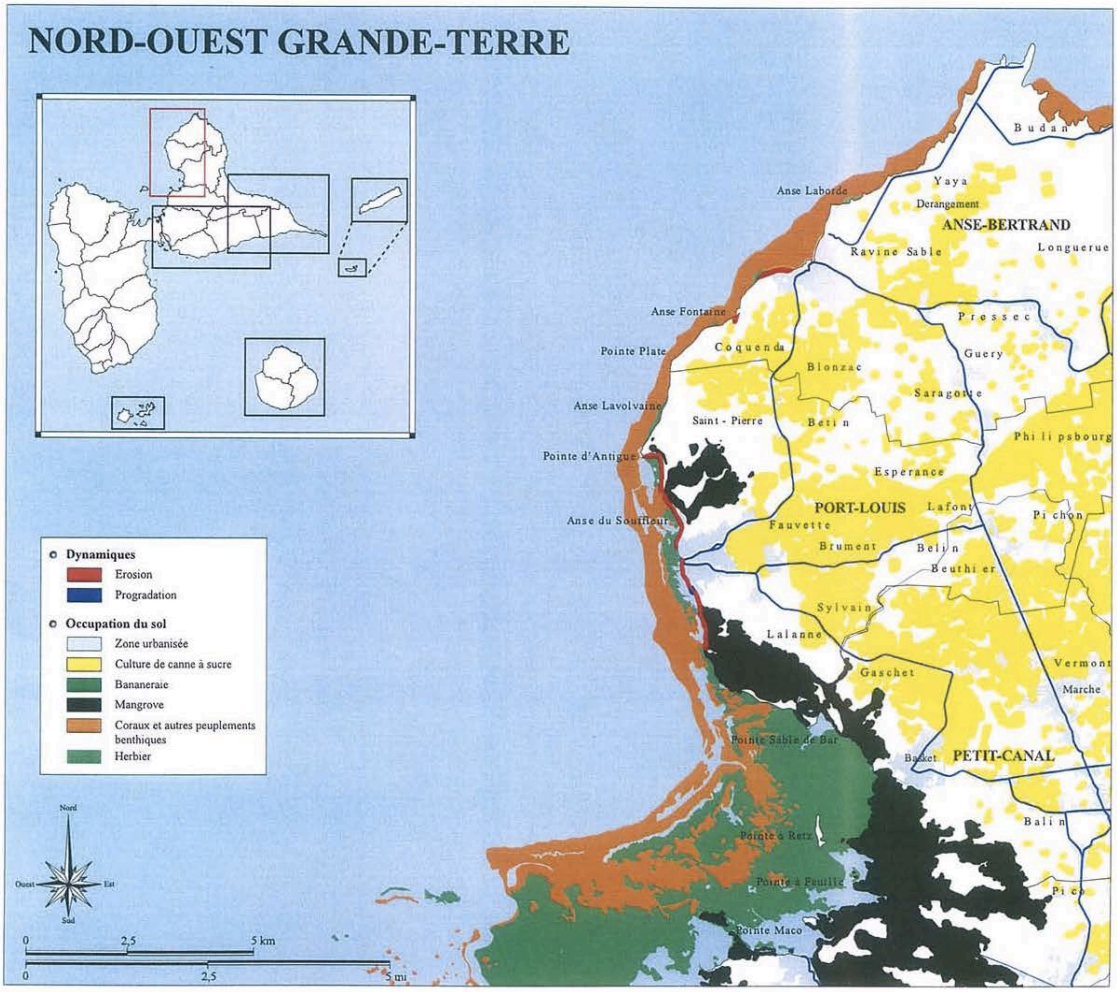

Encadré n°4 : La Désirade

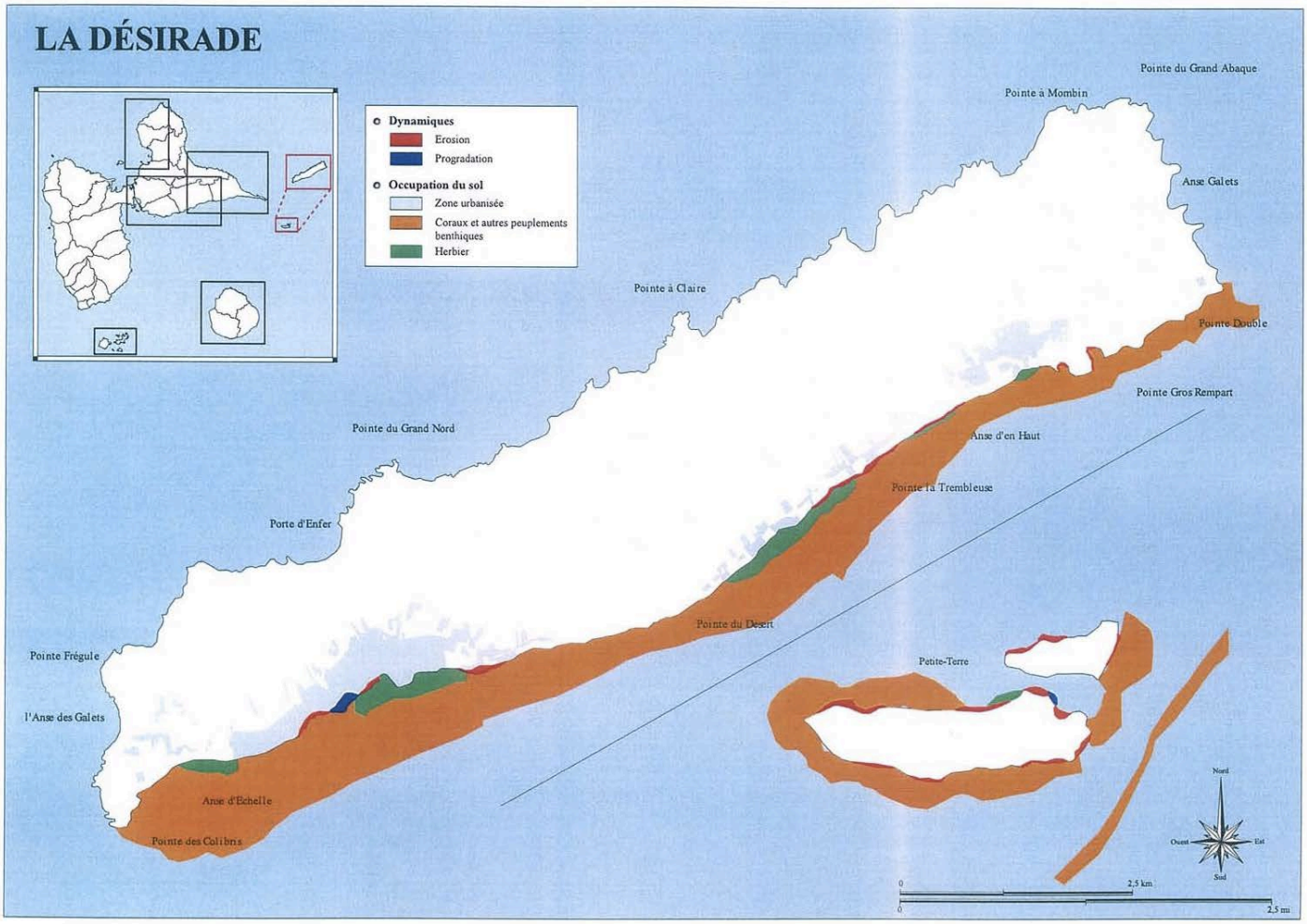

11

Dynamique des côtes guadeloupéennes

Encadré n°5 : Marie-Galante

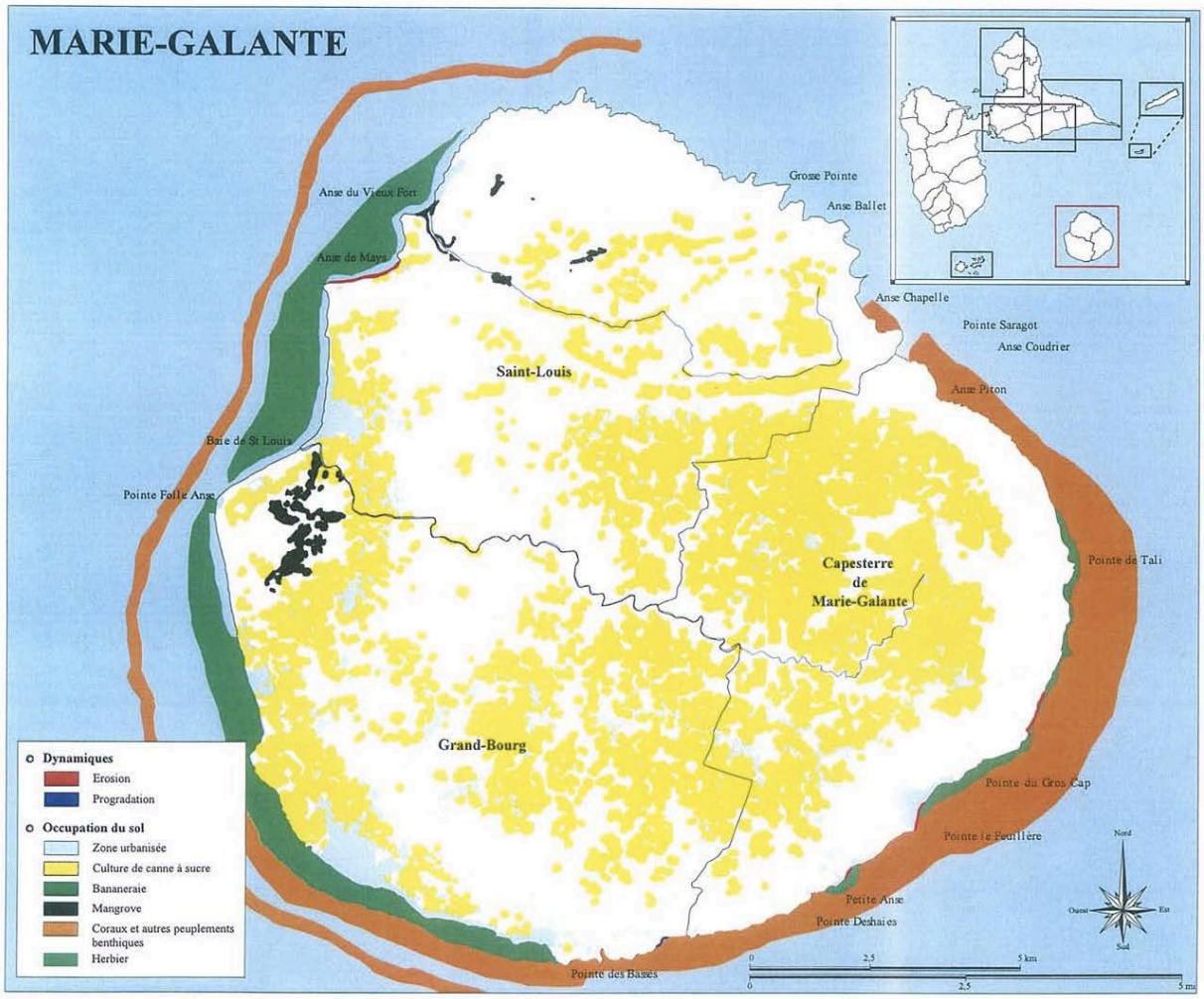

Encadré n°6 : Archipel des Saintes

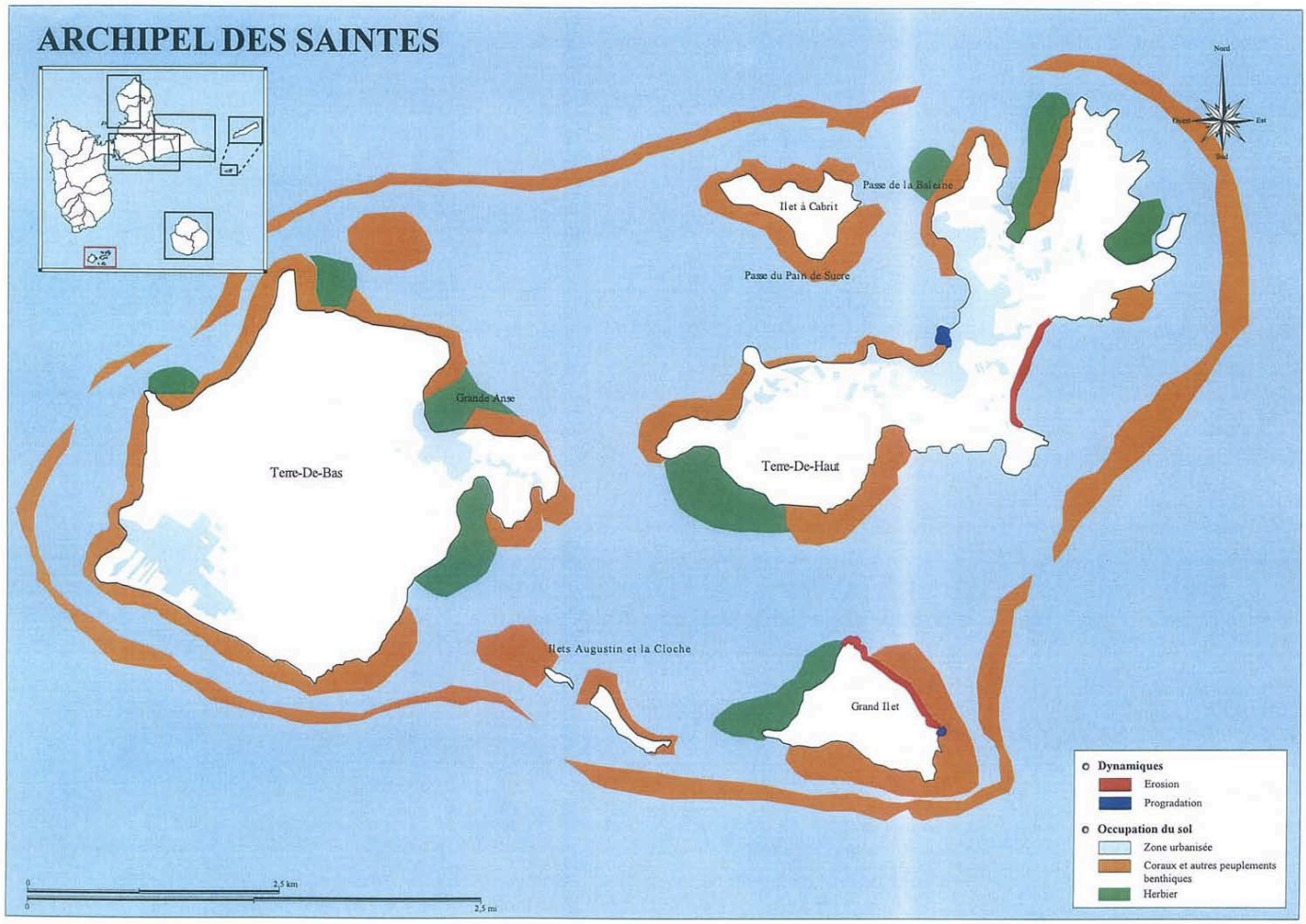

REGION GUADELOUPE

CONCLUSION GÉNÉRALE

La Guadeloupe : un archipel animé de dynamiques plurielles

À l'image de la Martinique, l'archipel guadeloupéen est lui aussi soumis à une double dynamique (d'érosion et d'engraissement) ; les mécanismes qui sous-tendent ces processus semblent toutefois moins exacerbés.

Une dynamique érosive fluctuant en fonction des secteurs

L'analyse cartographique diachronique des quatre dernières décennies indique que l'érosion côtière maximale mesurée en Guadeloupe avoisine 100 m environ (Saint-Martin), bien qu'une moyenne ait pu être établie aux alentours d'une trentaine de mètres (Lachassagne, 1990). La région la plus touchée s'étend de la commune du Gosier à celle du Moule (en passant par la Pointe des Châteaux), puis viennent ensuite la partie méridionale de la commune de Pointe Noire, le littoral des communes de Basse-Terre, de Port-Louis, d'Anse Bertrand, de Petit Bourg, de Vieux Fort et de Baillif. À ces portions de la «Guadeloupe continentale», il convient d'associer la partie méridionale de la Désirade, les portions sud-est des îles de Marie-Galante et de Saint-Martin, ainsi que Terre-de-Haut et Grand îlet dont les dynamiques régressives ont varié de 25 à 50 m au cours de la période considérée (40 ans environ).
Les plages les plus connues pour leurs dynamiques régressives (1 m par an environ) sont : la Pointe de la Saline, l'Anse du Mont, Sainte-Anne, le Bois Jolan et la Pointe de helleux à Saint-François

Ces manifestations érosives s'expliquent par la combinaison de deux facteurs : l'exposition des anses sablonneuses aux processus hydrodynamiques marins (houles et courants, principalement), et la faible cohérence lithologique des matériaux en place (Lachassagne, 1990). À ces facteurs naturels se surimposent des manifestations anthropiques comme des prélèvements sableux illégaux (sur les plages des Saintes, de Saint-Martin, ainsi que sur celles de Cluny et de Nogent, les prélèvements sableux ont entraîné la mise à nu des beach rocks sous-jacents et les prélèvements effectués dans le lit des rivières ont eu eux aussi des incidences très nocives ; l'explosion de l'urbanisation s'est accompagnée d'une augmentation des vols de sable sur les plages), ou pire encore une exploitation sablonneuse légale (au nord de la commune de Sainte-Rose, au lieu-dit « Ilet Blanc » ou au nord de Capesterre-Belle-Eau au quartier dit de la Madeleine ou de la Carenguaise) qui entraîne, à terme, un important recul du trait de côte.
Bien qu'aucune étude n'ait quantifié le phénomène, certains riverains indiquent que les ouvrages de défense contre la mer (épis essentiellement) sous-tendraient eux aussi des manifestations érosives.
Les portions côtières moins exposées aux houles et lithologiquement plus dures demeurent relativement stables ; c'est le cas des communes de Pointe Noire, de Vieux Habitants, de Trois-Rivières, de Capesterre-Belle-Eau, mais aussi de Grand-Bourg de Marie-Galante, de Terre de Haut et de Terre de Bas (Les Saintes), des deux tiers du littoral de la Désirade (un ensablement des récifs entre Grande Anse et l'aéroport a pu être observé) et enfin des trois-quarts du littoral de Saint-Martin, où une progradation du trait de côte supérieure à 20 m a été observée.

Une hypersédimentation localisée

À l'image des culs-de-sac marins martiniquais, toutes les échancrures côtières guadeloupéennes protégées de la houle sont aujourd'hui des zones d'accumulation sédimentaire ; sur la côte nord de la Basse-Terre, par exemple, les embouchures des rivières sont quasiment toutes envasées.
De façon plus générale, l'archipel de la Guadeloupe a été soumis a une forte déforestation au début du XVIIe siècle (IFRECOR, 1999). Pour permettre le développement des activités agricoles (cannières essentiellement), de vastes portions de territoires ont été dénudées et livrées à l'énergie cinétique des gouttes de pluie, au ruissellement et donc aux transports solides en direction du milieu marin.

Les mangroves ayant été fortement réduites au XXe siècle, elles n'ont pu jouer leur rôle de filtre et ont facilité les transferts sédimentaires vers la mer, réduisant la limpidité des eaux côtières, augmentant l'hypersédimentation et en définitive la dynamique de progradation. Les régions les plus touchées furent celles du Grand et du Petit Cul-de-Sac Marin et plus généralement toutes les indentations du trait de côte [la Pointe de la Grande Anse (Trois Rivières), le bord de mer de Trois Rivières, la plage de Sainte-Marie (commune de Goyave), la plage de Viard (commune de Petit Bourg), etc.].
Bien qu'aucune quantification n'ait été réalisée à ce jour, ce sont chaque année plusieurs milliers de mètres cubes de sédiments terrigènes qui fossilisent durablement les fonds marins guadeloupéens, entraînant une réduction des surfaces couvertes par les récifs coralliens (Saffache, 2006 ; Moullet et al., 2006-a et b) et une diminution spécifique de la faune et de la flore sous-marines.

Bibliographie

- IFRECOR. 1999. L'état des récifs coralliens en France Outre-Mer. Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française, Clipperton, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion, Iles Éparses de l'Océan Indien. S.L. : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Secrétariat d'État à l'Outre-Mer, 136 p.

- Lachassagne P. 1990. Dynamique actuelle des côtes de la Guadeloupe et de ses dépendances. Inventaire des zones d'évolution et définition des travaux nécessaires à une meilleure connaissance et gestion du littoral guadeloupéen. S.L. : B.R.G.M., 21 p.

- Moullet D., Saffache P. 2006-a. L'île de Marie-Galante : de l'intercommunalité aux problèmes environnementaux, La Géographie (Acta Geographica), 1522, numéro hors série, p. 57-61.

- Moullet D., Saffache P., Transler A-.L. 2006-b. Pollutions et incidences sur les écosystèmes marins guadeloupéens : le cas de l'usine Bonne Mère, La Tribune des Antilles, 48, p. 6-8.

- Saffache P. 2006. Les récifs coralliens de la Martinique et de la Guadeloupe : entre dégradations et conservation, La Tribune des Antilles, 46, p. 10-12.

Réalisation

- Didier MOULLET : Réalisation cartographique
  Traitement des données par Système d'information géographique
  Mise en page de l'étude
- Pascal SAFFACHE : Assistance et conseils scientifiques
  Validation de l'étude
  Direction des travaux

Sources

- P. Lachassagne ; Ch. Paulin (Dir.). (1990). Dynamique actuelle des côtes de la Guadeloupe et de ses dépendances, Conseil Régional de la Guadeloupe, Schéma de Mise en Valeur de la Mer, BRGM

- Carte IGN de la Guadeloupe (1958)

- BD-TOPO Guadeloupe

- Desse M., Saffache P. 2005. Les littoraux antillais: des enjeux de l'aménagement à la gestion durable. Paris: Ibis Rouge Éditions, Collection Géographie & Aménagement des Espaces Insulaires, 116 p.

- Saffache P. (dir.). 2006. Micro insularité et dégradations des milieux marins: l'exemple de la Caraïbe. Paris: Éditions Publibook (Études Caribéennes, n° 5), 112 p.

- Jauze J.M., Saffache P. (dir.). 2007. Approche des littoraux réunionnais et martiniquais. La Réunion: Travaux & Documents, n° 32, 199 p.

Cerles M. (coord.), Gabrié C., Saffache P., Duncombe M., Allais V. (comité de suivi). 2007. Conservatoire du littoral, orientations stratégiques pour la biodiversité sur les sites outre-mer. États des lieux. Menaces. Enjeux. Paris: Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable, Conservatoire du littoral, 238 p.

- Dehoorne O., Saffache P. (dir.). Le tourisme dans les îles et littoraux subtropicaux. Usages des lieux et enjeux de développement. Paris: Éditions Publibook (Études Caribéennes, n° 9-10), 381 p. (sous presse).

Internet

- DIREN Guadeloupe (fond cartographique) : http://www.guadeloupe.ecologie.gouv.fr/

- DIREN Guadeloupe (Cartographie dynamique) : http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?map=Ts_themes_13_pub.map&service_idx=15W

REGION GUADELOUPE

Annexe 9

LISTE DES ETUDES UTILISEES POUR LA REALISATION DU SAR

Panoramas régionaux

Tableau Economique Régional – 20 documents, INSEE, (10 années de 1997 à 2007)

La Guadeloupe 2006, IEDOM (10 années, de 1997 à 2007)

Schéma Régional de Développement Economique, Conseil Régional, 2007

SAR 2001, Conseil Régional

Evaluation du SAR 2001, Conseil Régional, 2007

DOCUP et Programme Opérationnel 2007-2013, SGAR Préfecture de la Guadeloupe

L'année économique et sociale - Economie&Social, INSEE, 2007

Rapport Environnemental du PO FEDER 2007-2013 : ESE - résumé non technique - version finale

ESE FEADER (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) 2007 2013 - rapport final 2007

Assises régionales concernant l'agriculture et la pêche, l'artisanat, la formation, le logement et l'habitat, le sport, le tourisme et le développement durable – Chartes et résolutions – 2006 à 2007, Conseil Régional

Démographie

Une croissance de la population toujours supérieure à la moyenne, INSEE, novembre 2007

Près de 460 000 habitants en Guadeloupe, INSEE Antiane-Éco, septembre 2006

Premiers résultats, INSEE, janvier 2008

Transports - Déplacements

Plans de Déplacement Urbain, Conseil Régional,

Note RESOTER - DDE, service transport économie et sécurité - observatoire en service depuis 1 an, Conseil Régional

DDE, service transport économie et sécurité - Publications couvrant la période 1993-2005, Conseil Régional

Synthèse des études programmées en 2007 - DDE, service transport économie et sécurité - élaboration des cahiers des charges, Conseil Régional

Schéma Régional des Itinéraires - Phase 2 réalisée (rapports de synthèse des Avants Projets Sommaire d'Itinéraire), Conseil Régional

Déplacement et observatoire des transports -liste des études - synthèse des 2 études programmées en 2007 - cf note RESOTER : observatoire des transports en service depuis 1 an, Conseil Régional

Plan de transport en Guadeloupe 2006, Conseil Général

Organisation des transports interurbains en Guadeloupe - plan d'actions, Conseil Général, 2004

Rapport sur les transports interurbains en Martinique et en Guadeloupe, 2001, Conseil Général, Ponts et Chaussées

Economie

Schéma Régional de Développement Economique – Conseil Régional, 2006 – En cours d'exercice

SRDE - Synthèse du Groupe de Travail Agriculture et Pêche 2006, Conseil Régional

SRDE - Synthèse du Groupe de Travail Commerce et Artisanat 2006, Conseil Régional

SRDE - Synthèse du Groupe de Travail BTP/Industrie 2006, Conseil Régional

REGION GUADELOUPE

SRDE - Synthèse du Groupe de Travail Tourisme 2006, Conseil Régional

Article « Jarry nouveau pôle de service », revue Antiane n°67, INSEE, février 2007

Programme de Développement Rural Régional 2007-2013 de la Guadeloupe – Conseil Régional et Union Européenne – rédaction achevée

Rapport sur les enjeux et développements de l'agriculture dans les DOM, Conseil Economique et Social, Documentation Française, 2003

Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique - en cours d'élaboration, études préalables réalisées, Conseil Régional, 2007

Résolution fixant une stratégie relative à un développement équilibré et durable du tourisme en Guadeloupe - adopté en décembre 2006 par la préfecture, Conseil Régional et Général, Etat (Préfecture)

Stratégie touristique pour la Guadeloupe - Ministère de l'Outre Mer - rédaction achevée et adoption dans le cadre de l'approbation de la commission européenne prévue en novembre 2007

Schéma Départemental des ports en cours d'élaboration, Conseil Général et Régional, 2008

Charte de place portuaire de la Guadeloupe : pôle Basse-Terre - Etat, groupe de travail réunissant les acteurs de la CCI de Basse-Terre, Conseil Régional

Etude diagnostic des zones d'activités en Guadeloupe, faisabilité de mise en œuvre d'un observatoire départemental - janvier à septembre 2007, DDE Guadeloupe, SERAU - Territoire et Prospective

Le Comité inter-organismes pour l'outre-mer tropical français (B2C3I), Réunion des délégués et représentants outre-mer des six organismes de recherche, IFREMER, 10 et 11 octobre 2005

Cohésion sociale

Schéma Régional d'Organisation Sanitaire - 3ème génération 2005-2010, Agence Régional d'Hospitalisation

Plan Régional Santé Environnement 2005-2010 - document soumis à la consultation janvier 2006, différents ministères

Plan Régional de la Formation Professionnelle - Direction de l'emploi, de l'apprentissage et de la formation professionnelle - en cours d'exercice, Conseil Régional, 2007

Le système éducatif dans l'académie de Guadeloupe 2003, Ministère jeunesse - éducation et recherche

Actualisation de l'exposition alimentaire au Chlordécone de la population antillaise, AFSSA, 2007

Rapport d'enquête - Evaluations des actions menées en rapport avec la présence de Chlordécone et autres pesticides organochlorés, Documentation française

Note RESOTER - DDE, service transport économie et sécurité - observatoire logement en fonctionnement, habitat : mise en service fin 2007, Conseil régional

Etude observation et connaissance des dynamiques territoriales en Guadeloupe : tableau des objectifs et planning – décembre 2006 à décembre 2007, DDE Guadeloupe, SERAU - Territoire et Prospective

Note RESOTER n°1 : point sur les observations de la DDE (logements, habitat, transport, dynamiques territoriales et zones d'activités)

Planification et aménagement durable: point sur l'avancement des démarches engagées de révision PLU - Document évolutif, DDE Guadeloupe, SERAU - Territoire et Prospective

Environnement

Etat de l'environnement, DIREN 2006

Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles approuvés et en cours d'approbation, DDE

Plan POLMAR-Terre en cours d'exercice ; 2004, approbation en 2005, DIREN

Plan POLMAR-Mer, DRAM

Atlas des 50 pas géométriques de Guadeloupe, DIREN janvier 2007

Programme d'aménagement des forêts domaniales (forêts départementalo-domaniales, domaniales et littoral), ONF

Liste et cartographie des ZNIEFF, DIREN

Carte d'occupation des sols 2002, SDAGE, DIREN

Carte pluviométrie 2002, SDAGE, DIREN

Carte de Sensibilité écologique des fonds marins du Grand Cul de Sac Marin, DIREN 2003

Carte Riviera : Etat de santé des biocénoses marines 2001 - Les unités géomorphologiques et biologiques des milieux naturels marins, DIREN 2001

Carte de Saint Barthélémy : Espaces naturels protégés et inventoriés 50 000ème, DIREN

Carte de Saint Martin : Les vecteurs de dégradation et de pollution du milieu littoral et marin et qualité des eaux de baignade, DIREN 2001

Biodiversité, les enjeux dans l'archipel de Guadeloupe, DIREN 2004

Carte de Marie Galante : Biocénoses, DIREN

Carte Basse-Terre Nord : Biocénoses, DIREN

Carte Grande Terre Nord : Biocénoses, DIREN

Carte Basse-Terre Sud : Biocénoses, DIREN

Carte Grande Terre Sud : Biocénoses, DIREN

Arrêtés de biotope - Atlas du Patrimoine Guadeloupéen, espaces naturels et paysages, DIREN

Cartes de l'Atlas Plan POLMAR : sensibilité du littoral et des zones d'action prioritaire, DIREN 2004

Réserves Naturelles - Atlas du Patrimoine Guadeloupéen, espaces naturels et paysages, DIREN

Sites inscrits -Atlas du Patrimoine Guadeloupéen, espaces naturels et paysages, DIREN

Sites classés - Atlas du Patrimoine Guadeloupéen, espaces naturels et paysages, DIREN

ZNIEFF - Atlas du Patrimoine Guadeloupéen, espaces naturels et paysages, DIREN

Rapport de la colonisation biologique de l'épave de l'Augustin Fresnel II, DIREN et Université

Cartographie des biocénoses marines côtières de la Basse-Terre de Guadeloupe - Diagnostic écologiques et pressions anthropiques, Université des Sciences (mémoire de DESS)

Etat des récifs coralliens dans les Antilles françaises, DIREN et Université 2002

Cartographie des fonds marins autour de l'Ilet à Kahouanne, DIREN 2001

Niveau de contamination par les pesticides des chaînes tropiques des milieux marins côtiers de la Guadeloupe, recherche de biomarqueurs de génotoxicité, DIREN et Université

Bilan de la collection des invertébrés et photothèque, DIREN

Inventaire des diatomées benthiques des rivières de la Guadeloupe, DIREN 2001

Atlas des diatomées benthiques, DIREN 2002

Pré atlas iconographique des rivières de la Guadeloupe, DIREN

Inventaire du phytoplancton des mares de la Guadeloupe DIREN 2001

DOSSIER des textes règlementaires concernant les protections - Atlas du Patrimoine Guadeloupéen, DIREN

Atlas des zones humides de la Guadeloupe réalisé par l'ONF à la demande de la MISE, ONF et MISE

Schéma Directeur d'Aménagement du Parc, Parc National de la Guadeloupe

Stratégie Régionale pour la Biodiversité, DIREN

Orientations régionales de Gestion et de la Conservation de la Faune Sauvage et de ses Habitats (ORGFH) en cours d'exercice, DIREN - ONF

Etat d'avancement de l'identification des sites éligibles au titre d'Espace Naturels Sensibles, Conseil Général 2000

L'intervention du Conservatoire du Littoral pour la protection des espaces naturels sur la zone des 50 pas géométriques en Guadeloupe, Rapport de l'inspection générale de l'environnement 2001

Evaluation de la politique du Parc National de la Guadeloupe, Ministère, Direction nature et paysage, Documentation Française 2003

Rapport sur les 50 pas géométrique en Guadeloupe et Martinique Documentation Française 2004

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2003, Comité de bassin

Directive cadre sur l'eau - état des lieux DCE, Comité de bassin

Le prix de l'eau potable, du simple au triple suivant les îles de l'archipel, INSEE Antiane-Éco 2005

SRDE - Synthèse du Groupe de travail sur l'Eau et l'Assainissement, Conseil Régional

Schéma Départemental des carrières - expertise documentaire en vue de l'achèvement du document, DRIRE

Plan Départemental d'élimination des Déchets ménagers et assimilés - en cours de révision, Conseil général

Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux - achevé, attente de validation (fin 2007), Conseil général et Régional et ADEME

REGION GUADELOUPE

Carte des gisements des ordures ménagères en Guadeloupe, DIREN source PEDMA 1997

Gestion des déchets ménagers et d'emballages dans les régions Ultra Périphériques, Régions Ultra Périphériques -Madère

Plan Energétique Régional de Prospection et d'Exploitation des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie - en cours de rédaction, validation prévue fin octobre 2007, Conseil Régional et ADEME

SRDE - Synthèse du Groupe de Travail Energies Renouvelables 2006, Conseil Régional

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) - mise en valeur des traces de promenade - en cours d'exercice depuis 2000, Conseil Régional et ONF

Programme d'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR) - Comité local de gestion du programme réunissant différents acteurs dont le Conseil Régional, en cours d'exercice depuis 2000

Plan de surveillance de la qualité de l'air (PSQA) en cours d'exercice, Association Gwad'Air

Etude de faisabilité relative à l'utilisation de l'éthanol comme biocarburant en Guadeloupe, Conseil Régional et CTICS

Carte piézométrique de Grande Terre et Marie Galante (annuelle), DIREN/BRGM

Cartographie de la vulnérabilité des nappes de Grande Terre et Marie Galante, rapports DIREN/BRGM 2004 et 2006

Exploitation de tuf calcaire en Grande Terre et Marie Galante - état des lieux, impacts environnementaux, domaines d'utilisation des matériaux, inventaires des zones d'extraction, Conseil Régional 1999

Argiles de Guadeloupe : inventaire, caractérisation et usages, Conseil Régional 2006

Inventaire et caractérisation des sources thermales de Guadeloupe – Conseil Régional 2007

Evaluation du potentiel géothermique de la Guadeloupe - haute et basse énergie, en cours de finalisation pour début 2008, Conseil régional

Plan POLMAR-TERRE : inventaire des zones favorables à l'implantation de sites de stockage intermédiaire pour les déchets pollués par hydrocarbures, Etat 2005

Cartographie des zones favorables à des centres d'enfouissement d'ordures ménagères en Basse-Terre, Conseil Régional 2006

Evaluation de l'aléa sismique régional et local - Etude dans le cadre du XIème CPER " Guadeloupe Evaluation et réduction des risques sismiques ", Ministère de l'écologie/BRGM 1998, 2000, 2001

Evaluation du risque sismique à l'échelle régional : vulnérabilité du milieu construit et conséquences de séismes majeurs, Ministère de l'écologie/BRGM 1998, 2000, 2001

Failles actives et évaluation de l'aléa sismique : prise en compte des failles actives dans l'aménagement du territoire aux Antilles, en collaboration avec Geoter, Ministère de l'écologie/BRGM 2003

Microzonage sismique des communes de Basse-Terre, Saint Claude, Gourbeyre et Baillif, DDE 2003

Scénarios départemental de risque sismique en Guadeloupe - Etude menée dans le cadre du Plan Séisme qui vise à simuler les conséquences de séismes majeurs en prenant en compte la vulnérabilité du bâti, DIREN, 2006

Dynamique côtière - inventaire des zones d'évolution et définition des travaux nécessaires à une meilleure connaissance et gestion du littoral guadeloupéen, Conseil Régional 1990

Cartes géologiques de la Guadeloupe

Carte géologique Basse-Terre

Inventaire du patrimoine géologique de la Guadeloupe - 2003 et 2007, Conseil régional

Annexe 10

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine
APE : Accords de Partenariats Economiques
APSBT : Association des marins Pêcheurs du Sud Basse-Terre
BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CELRL : Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CIRAD : Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CPER : Contrat de Plan Etat Région
COMAPEGA : Coopérative des marins pêcheurs de la Guadeloupe
CTIG : Comité de Tourisme des Iles de la Guadeloupe
CUCS : Contrat urbain de Cohésion Sociale
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement et de
DOCUP : Document Unique de Programme (Union Européenne)
DOM-TOM : Département d'Outre-Mer, Territoire d'Outre-Mer
DRIRE : Direction Régional de l'industrie
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FRAC : Fonds Régional d'Art Contemporain
FEP : Fond Européen pour la Pêche
FSE : Fonds Social Européen
GAL : Groupe d'Action Local
GFA : Groupement Foncier Agricole
IFRECOR : Initiative Française sur les Récifs Coralliens
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
IPG : Institut de Physique du Globe de Paris
IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres
LOOM : Loi d'Orientation pour l'Outre Mer
OCM (banane, sucre):
ONF : Office National des Forêts
PAC : Politique Agricole Commune
PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable (relatif au SCOT et au PLU)
PAG : Port Autonome de la Guadeloupe
PDEDMA : Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
PDT : Plan Départemental des Transports
PDU : Plan de Déplacement Urbain
PIB : Produit Intérieur Brut

REGION GUADELOUPE

PLU : Plan Local d'urbanisme

PNG : Parc National de la Guadeloupe

PO : Programmes Opérationnels

POPE (loi) : loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (juillet 2005)

POSEI pêche : Programmes d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Isolement (régions ultra périphériques à l'Union Européenne)

PRERURE : Plan Régional des Energies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie

PRFP : Plan Régional de la Formation professionnelle

PRME : Programme Régional de Maîtrise de l'Energie

PREDIS : Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux

RAMSAR (Convention) : Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

SAU : Surface Agricole Utile

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAT : Schéma Directeur d'Aménagement Touristique

SDAGE : Schéma Directeur de Gestion des Eaux

SIEPA : Syndicat Intercommunal des Eaux de Pointe-à-Pitre/Abymes

SMVM : Schéma de Mise en Valeur de la Mer

SRDE : Schéma Régional de Développement Economique

SROS : Schéma Régional de l'Organisation Sanitaire

STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

TCSP : Transports en commun en site propre

TPU : Taxe Professionnelle Unique

U.A.G : Université des Antilles Guyane

UMPG : Union des Marins Pêcheurs de la Guadeloupe

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

ZAE : Zone d'Activités Economiques

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

Annexe 11
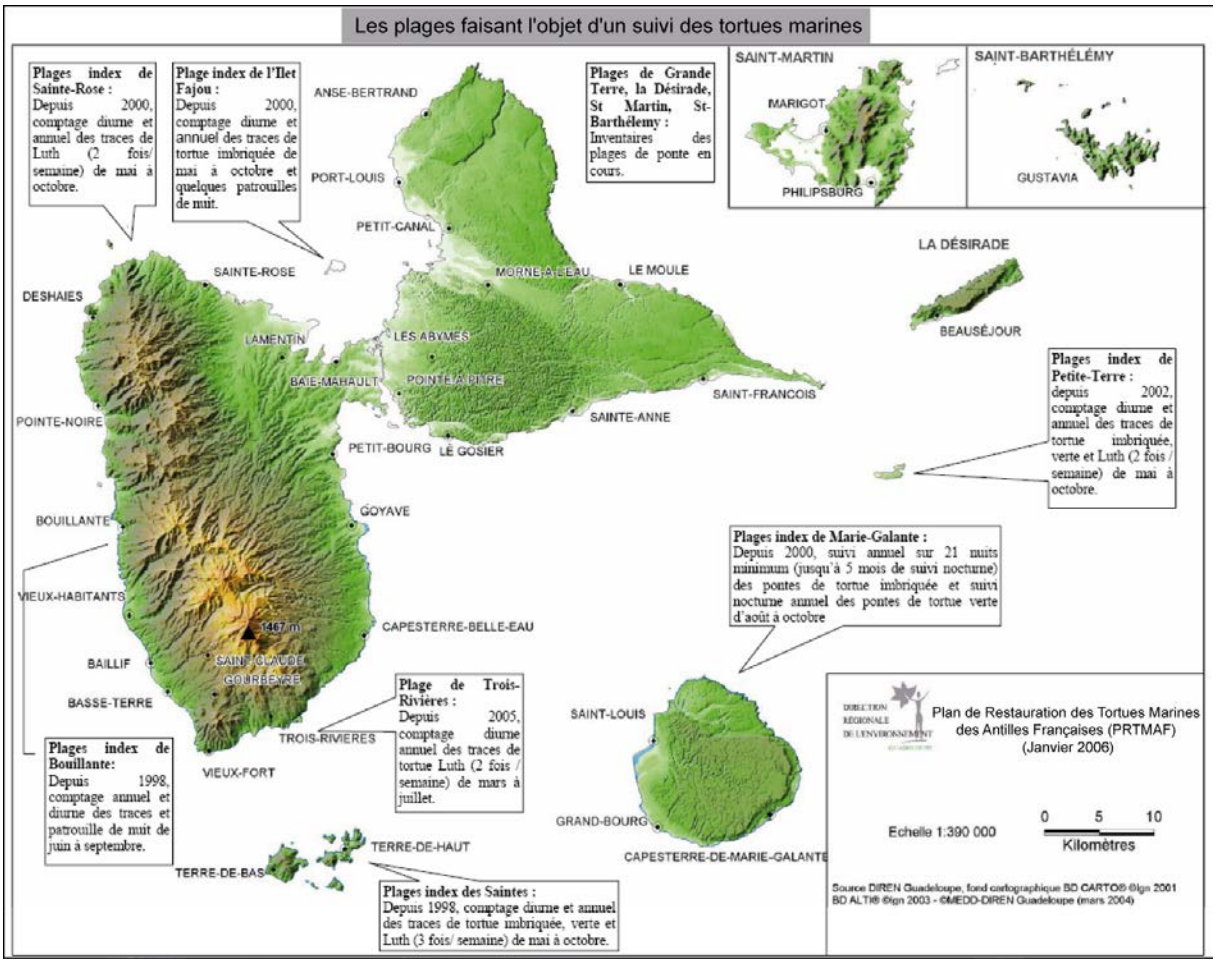
CARTE DES PLAGES DE PONTE DES TORTUES MARINES